

**PERCEPTIONS DU MILIEU SCOLAIRE
CONCERNANT L'ANIMATION ET
L'AMÉNAGEMENT DES COURS D'ÉCOLE AU
PRIMAIRE DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-
NATIONALE**

Direction régionale de santé publique de la
Capitale-Nationale

Juin 2009

Auteurs

France Dionne, agente de planification, programmation et recherche
Michel Lavoie, médecin-conseil
Sylvie Morency, agente de planification, programmation et recherche
France Paradis, médecin-conseil

Sous la coordination de

Michel Beauchemin, coordonnateur des équipes Adaptation familiale et sociale/Santé dentaire,
Habitudes de vie/Maladies chroniques, Pauvreté/Développement social et des communautés
Pierre Maurice, coordonnateur de l'équipe Sécurité dans les milieux de vie

Secrétariat

Christine Simard, agente administrative

Personne à contacter pour obtenir un exemplaire du présent rapport :

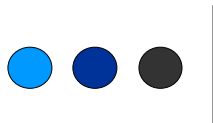
M^{me} Sylvie Bélanger
Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale
2400, avenue D'Estimauville
Québec (Québec) G1E 7G9
Téléphone : 418 666-7000, poste 217
Télécopieur : 418 666-2776
Courriel : s_belanger@ssss.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN 978-2-89496-395-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-89496-396-8 (PDF)
Cette publication a été versée dans la banque SANTÉCOM.

Proposition de citation du document :

Dionne, F., Lavoie M., Morency S. et Paradis, F. (2009). *Perceptions du milieu scolaire concernant l'animation et l'aménagement des cours d'école, au primaire, dans la région de la Capitale-Nationale*, Québec, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Direction régionale de santé publique, 146 pages.

* Toute reproduction ou communication, en tout ou en partie, de ce document sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit est permise tant que la source est précisée et que cette reproduction ou communication se fait à des fins strictement non commerciales, pédagogiques ou de recherche.



REMERCIEMENTS

Nous tenons d'abord à remercier toutes les personnes ayant accepté de participer à l'étude. Plus précisément, dans le milieu scolaire, nous remercions les directeurs d'école, les responsables-techniciens des services de garde ainsi que les directions générales, les directions des ressources matérielles et les directions des services éducatifs de toutes les commissions scolaires de la région de la Capitale-Nationale. En dehors du milieu scolaire, nous remercions le Service de la culture et des loisirs de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles de la ville de Québec, la municipalité de L'Ancienne-Lorette, l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec, l'Association régionale du sport étudiant de Québec et Chaudière-Appalaches, Québec en Forme et l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance aux membres du Comité de la cible prioritaire *Aménagement et animation des aires de jeux scolaires, municipales, communautaires et CPE* de la Mobilisation régionale et locale sur les saines habitudes de vie, le poids et la santé, qui ont consacré du temps à la révision des questionnaires destinés aux directeurs d'école ainsi qu'aux responsables-techniciens des services de garde.

Nous tenons à souligner l'ouverture et l'appui de M. François Desbiens, directeur régional de santé publique de la Capitale-Nationale. Soulignons également la contribution, à différentes étapes de l'étude, de M^{mes} Ann Royer, Sonia Dugal et Monique Comeau ainsi que de M. Michael Cantinotti de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.

Cette étude a été rendue possible grâce à une subvention accordée par la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.

Objectifs

Cette étude avait pour principal objectif de recueillir les perceptions des directions d'école, des responsables-techniciens des services de garde et du personnel des commissions scolaires concernant l'animation et l'aménagement des cours d'école, au primaire, dans la région de la Capitale-Nationale. Elle visait également à explorer le phénomène de la violence à l'école tel que perçu par ces mêmes intervenants.

Méthodologie

La liste officielle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a permis de relever 181 écoles fréquentées par des élèves du primaire dans la région de la Capitale-Nationale en 2006-2007. Au moment de l'étude, un service de garde était présent dans 156 de ces écoles. Un questionnaire autoadministré a été envoyé par la poste aux directions d'école ($n = 181$) et aux responsables-techniciens des services de garde ($n = 156$) des écoles concernées. Le taux de participation a été de 67 % (122/181) chez les directions d'école et de 56 % (88/156) chez les responsables-techniciens des services de garde, ce qui est assez élevé pour ce genre d'étude.

Des données ont également été recueillies dans les six commissions scolaires de la région auprès du personnel des directions des ressources matérielles et des services éducatifs. Ces données ont été recueillies lors d'entrevues semi-dirigées menées dans chacune des commissions scolaires et lors de deux rencontres s'adressant à des représentants de toutes les commissions scolaires : une rencontre pour les directions des ressources matérielles et une autre pour les services éducatifs.

Constats

▪ Constat général

Le milieu scolaire reconnaît l'importance pour les enfants d'avoir accès à une cour d'école qui favorise la pratique d'activités physiques et l'adoption de comportements non violents. Cependant, les projets retenus pour animer ou aménager la cour d'école ne tiennent pas nécessairement compte des besoins à combler pour atteindre cet objectif. En fait, les projets retenus semblent souvent constituer une fin en soi et non un moyen de combler les besoins identifiés. De plus, les projets d'animation sont beaucoup moins populaires que les projets d'aménagement, ce qui est difficile à justifier.

▪ **Constats spécifiques**

Aménagement de la cour d'école

La plupart des écoles primaires sont en processus d'élaboration ou de réalisation de projets d'aménagement dans la cour d'école, ce qui montre qu'il y a beaucoup d'intérêt pour ce type de projet.

Trouver le financement nécessaire à la réalisation de projets d'aménagement nécessite beaucoup de temps et d'effort, ce qui constitue parfois un obstacle important.

Le personnel de la direction des ressources matérielles des commissions scolaires s'interroge sur l'utilité ou la pertinence de certains projets d'aménagement retenus par les écoles primaires, surtout concernant l'achat de nouveaux modules de jeux. De plus, certains projets ne tiendraient pas compte des contraintes techniques, ce qui occasionne parfois des tensions, des pertes de temps et de la démobilitation. L'intégration tardive du personnel des ressources matérielles dans le processus de planification des projets d'aménagement de la cour d'école est mentionnée comme l'une des causes possibles de ces problèmes.

Les enfants fréquentant les écoles primaires de la région ont accès à plusieurs types d'appareils de jeux. Par contre, l'inspection annuelle détaillée des appareils de jeux n'est pas faite dans toutes les cours d'école et les personnes qui accomplissent cette tâche n'ont souvent pas reçu de formation à cet effet, ce qui amène à remettre en question la qualité des inspections. De plus, plusieurs écoles ont au moins un appareil de jeu âgé de quinze ans ou plus dans la cour d'école, ce qui peut représenter un risque de blessures pour les enfants, en raison de l'usure des matériaux et d'une conception non conforme à la norme canadienne sur la sécurité des appareils de jeux. Fait à noter, cette norme est méconnue dans le milieu scolaire.

Animation de la cour d'école

Les enfants ont accès à la cour d'école durant les récréations ou les périodes de fréquentation du service de garde et plusieurs stratégies sont utilisées pour les animer. Par contre, les écoles font face à plusieurs obstacles pour améliorer l'animation des cours d'école tant pendant les récréations (ex. : rapport surveillant-élèves plutôt faible, mandat des enseignants limité à la surveillance, absence de coordination des activités) que pendant les périodes de fréquentation du service de garde (ex. : manque de temps pour la planification d'activités, roulement élevé du personnel et diminution de la clientèle des deuxième et troisième cycles).

Violence à l'école

La moitié des écoles dispose d'un comité sur la prévention de la violence à l'école, mais la nature et l'efficacité des activités accomplies par les membres de ces comités n'ont

pas été étudiées dans cette étude. La cour d'école est le principal lieu de survenue des manifestations de violence entre les élèves à l'école. La plupart des directions d'école et des responsables-techniciens des services de garde ont exprimé avoir besoin d'aide en matière de prévention de la violence à l'école.

Pistes d'action

Plusieurs pistes d'action ont été proposées par les personnes consultées pour améliorer l'animation et l'aménagement des cours d'école, au primaire, dans la région de la Capitale-Nationale, ainsi que pour prévenir la violence à l'école.

▪ Actions communes aux trois thèmes étudiés

- Préciser le rôle des directions d'école, des responsables-techniciens des services de garde et du personnel des ressources matérielles et des services éducatifs au sein des commissions scolaires en matière d'aménagement et d'animation de la cour d'école ainsi que de prévention de la violence.
- Proposer aux écoles une démarche permettant de faire un diagnostic des besoins à combler en matière d'aménagement et d'animation pour promouvoir la pratique sécuritaire d'activités physiques et l'adoption de comportements non violents, afin de favoriser un choix éclairé des projets à réaliser dans la cour d'école.
- Offrir des activités de formation adaptées aux besoins des ressources concernées.

▪ Actions particulières à l'aménagement des cours d'école

- Promouvoir la norme canadienne sur la sécurité des appareils de jeux et le guide d'application de cette norme dans le milieu scolaire.
- Rendre accessible une formation sur l'application de la norme canadienne sur la sécurité des appareils de jeux.
- S'assurer que les appareils de jeux font l'objet d'une inspection adéquate.
- Assurer l'accès à un expert-conseil en matière d'aménagement.
- Constituer un guide de procédure pour les membres du comité d'aménagement au sein de chaque école.
- Impliquer le personnel des ressources matérielles dès le début des travaux du comité de l'école.
- Constituer un répertoire de ressources et d'outils de référence (ex. : fabricants et sources de financement possibles).

▪ **Actions particulières à l'animation des cours d'école**

- Impliquer d'autres ressources que les enseignants durant les récréations, dont le personnel du service de garde.
- Augmenter le nombre de surveillants par élève durant les récréations.
- Allonger la durée des récréations.
- Donner la possibilité aux enfants d'être actifs en leur offrant un choix d'activités variées et adaptées.
- Offrir des activités adaptées aux besoins des plus âgés et les impliquer avec les plus jeunes.
- Mettre en réseau les services de garde afin de partager les connaissances et l'expérience de chacun.
- Augmenter le nombre d'heures de travail du personnel des services de garde.

▪ **Actions particulières à la prévention de la violence**

- S'assurer que les intervenants du milieu scolaire connaissent les meilleures pratiques en matière de prévention de la violence à l'école afin de favoriser le choix d'activités reconnues efficaces.

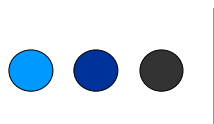
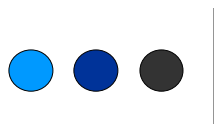


TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ	5
AVANT-PROPOS	19
INTRODUCTION	21
1 PERSPECTIVES D'INTERVENTION, BUT ET OBJECTIFS	25
2 CONTEXTE	27
3 MÉTHODOLOGIE	29
3.1 Population à l'étude	29
3.2 Source des données	29
3.2.1 Écoles	29
3.2.2 Commissions scolaires	30
3.2.3 Organismes régionaux et municipalités	30
3.3 Procédure et outils de collecte des données	31
3.3.1 Ressources venant du milieu scolaire	31
3.3.1.1 Ressources consultées dans les commissions scolaires	31
3.3.1.2 Directions d'école et responsables-techniciens des services de garde	32
3.3.2 Ressources externes au milieu scolaire	33
3.4 Taux de participation	33
3.5 Stratégies d'analyse	34
3.6 Données relatives au personnel de l'école	35
4 RÉSULTATS	37
4.1 Informations générales sur la cour d'école	37
4.1.1 Propriétaire de la cour d'école	37
4.1.2 Temps passé par les enfants dans la cour d'école	38
4.1.3 Rapport surveillant-élèves dans la cour d'école	39
4.1.4 Notation des cas de blessures survenues dans la cour d'école	41
4.1.5 Connaissance de documents sur l'aménagement, l'animation et la sécurité des cours d'école.	41
4.2 Aménagement de la cour d'école	42
4.2.1 Aires de jeux dans la cour d'école	42
4.2.1.1 Types d'aires de jeux	42
4.2.1.2 Types de revêtements des aires de jeux	42
4.2.2 Appareils de jeux dans la cour d'école	43

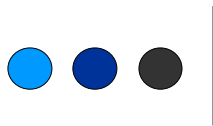
4.2.2.1	Types d'appareils de jeux.....	43
4.2.2.2	Types d'appareils de jeux utilisés par les enfants du service de garde.....	43
4.2.2.3	Présence d'appareils de jeux âgés de plus de quinze ans.....	44
4.2.2.4	Connaissance de la norme sur les appareils de jeux.....	45
4.2.2.5	Inspection annuelle détaillée des appareils de jeux.....	45
4.2.2.6	Inspection visuelle sommaire des appareils de jeux.....	47
4.2.2.7	Responsables-techniciens du bon état des aires et appareils de jeux.....	48
4.2.2.8	Besoin de soutien pour l'inspection et l'entretien des appareils de jeux	48
4.2.3	Projets d'aménagement de la cour d'école	49
4.2.3.1	Types de projets et stade de réalisation	49
4.2.3.2	Rôles et responsabilités dans la réalisation des projets d'aménagement.....	50
4.2.3.3	Sources de financement	51
4.2.3.4	Connaissance des programmes de financement ministériels	52
4.2.3.5	Partenaires autres que financiers dans les projets d'aménagement	53
4.2.3.6	Difficultés éprouvées dans les projets d'aménagement	53
4.3	Animation de la cour d'école	55
4.3.1	Coordination des récréations	55
4.3.2	Planification d'activités physiques en fonction de l'aménagement de la cour d'école	55
4.3.3	Stratégies d'animation utilisées	56
4.3.4	Objectifs poursuivis dans la planification d'activités physiques.....	57
4.3.5	Implication du personnel dans l'organisation d'activités physiques ou sportives.....	58
4.3.6	Échange d'idées de jeux avec les éducateurs physiques.....	59
4.3.7	Activités pratiquées par les enfants en hiver.....	59
4.3.8	Projets d'animation existants ou prévus.....	59
4.3.9	Sources de financement pour les projets d'animation.....	59
4.3.10	Partenariat dans l'animation	60
4.3.11	Difficultés éprouvées pour élaborer et mettre en œuvre les activités d'animation.....	61
4.3.12	Besoins de soutien exprimés par les éducatrices en service de garde	63
4.3.13	Meilleurs moments pour offrir de la formation au personnel des services de garde.....	65
4.4	Violence à l'école.....	65
4.4.1	Manifestations de violence entre les élèves	65

4.4.2	Manifestations de violence des élèves envers le personnel de l'école.....	67
4.4.3	Endroits où se manifeste la violence à l'école	67
4.4.4	Code de conduite des élèves à l'école	68
4.4.5	Comités sur la prévention de la violence à l'école.....	68
4.4.6	Questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES).....	69
4.4.7	Connaissance des activités ou programmes de prévention de la violence	69
4.4.8	Partenaires en prévention de la violence	70
4.4.9	Besoins d'aide exprimés	71
5	FAITS SAILLANTS, CONSTATS ET PISTES D'ACTION	73
5.1	Faits saillants de l'étude	73
5.1.1	Information générale	73
5.1.2	Aménagement de la cour d'école	73
5.1.3	Animation de la cour d'école	74
5.1.4	Violence à l'école	75
5.2	Constats et pistes d'action.....	76
	CONCLUSION	79
	RÉFÉRENCES	81
	ANNEXES	85



LISTE DES TABLEAUX

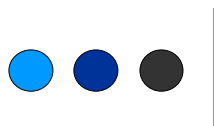
Tableau I :	Nombre d'écoles primaires (n) selon le type de réseau (public, privé)	29
Tableau II :	Source des données	30
Tableau III :	Sources, stratégies, périodes et outils utilisés pour la collecte des données.....	33
Tableau IV :	Taux de participation dans les écoles et les services de garde	34
Tableau V :	Renseignements relatifs au personnel de l'école	35
Tableau VI :	Nombre moyen d'enfants et d'éducatrices dans les services de garde avec le rapport moyen éducatrice-enfants, selon les périodes de fréquentation du service de garde	40
Tableau VII :	Documents sur l'aménagement, l'animation et la sécurité des cours d'école : connaissance, utilisation et personnel ayant reçu une formation.....	42
Tableau VIII :	Stratégies d'animation utilisées dans la cour d'école durant les récréations (n = 122) et les périodes de fréquentation des services de garde (n = 88)	57
Tableau IX :	Nombre de stratégies d'animation déclarées par les directions d'école (n = 122) et par les responsables-techniciens des services de garde (n = 88).....	57
Tableau X :	Objectifs poursuivis lors de la planification d'activités extérieures pour les jeunes, dans la cour d'école, selon les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)	58
Tableau XI :	Prévalence des types de violence entre les élèves, selon les directions d'école (n = 122) et les responsables-techniciens des services de garde (n = 88).....	66
Tableau XII :	Connaissance et utilisation des programmes de prévention de la violence par les directions d'école (n = 120) et par les responsables-techniciens des services de garde (n = 86)	70
Tableau XIII :	Principaux constats et pistes d'action de l'étude concernant l'animation, l'aménagement et la violence.....	77



LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Modèle conceptuel de la cour d'école.....	27
Figure 2 :	Propriétaires des cours d'école, selon les directions d'école (n = 120)	37
Figure 3 :	Durée des récréations dans la cour d'école, selon les directions d'école (n = 122)	38
Figure 4 :	Durée des périodes de fréquentation de la cour d'école par les enfants du service de garde, selon les responsables-techniciens des service de garde (n = 88)	39
Figure 5 :	Rapport surveillant-élèves durant les récréations, dans la cour d'école, selon les directions d'école (n = 115)	40
Figure 6 :	Appareils de jeux présents dans les cours d'école, selon les directions d'école (n = 122)	43
Figure 7 :	Appareils de jeux utilisés par les enfants du service de garde, selon les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)	44
Figure 8 :	Présence dans la cour d'école d'au moins un appareil de jeux âgé de plus de quinze ans, selon les directions d'école (n = 122) et les responsables- techniciens des services de garde (n = 87)	45
Figure 9 :	Types de projets d'aménagement de la cour d'école et stade de réalisation, selon les directions d'école	49
Figure 10 :	Responsables-techniciens de la réalisation des projets d'aménagement de la cour d'école, selon les directions d'école (n = 122)	50
Figure 11 :	Sources de financement déclarées pour des projets d'aménagement de la cour d'école, selon les directions d'école (n = 122)	51
Figure 12 :	Connaissance de trois programmes de financement ministériels par les directions d'école (n = 122)	52
Figure 13 :	Difficultés éprouvées dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement de la cour d'école, selon les directions d'école (n = 122) ...	54
Figure 14 :	Sources de financement des services de garde pour les projets d'animation visant les jeunes dans la cour d'école (n = 88)	60

Figure 15 : Difficultés éprouvées pour élaborer ou mettre en œuvre les activités d'animation durant les récréations, dans la cour d'école, selon les directions d'école (n = 122)	62
Figure 16 : Difficultés éprouvées dans l'élaboration ou la mise en œuvre de projets d'animation visant les jeunes dans la cour d'école, selon les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)	63
Figure 17 : Besoins de soutien des éducateurs concernant l'organisation d'activités physiques pour les jeunes, dans la cour d'école, selon les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)	64
Figure 18 : Distribution des types de violence entre les élèves survenant à l'école en comptabilisant uniquement les réponses « Très fréquent » et « Assez fréquent » selon les directions d'école (n = 122) et les services de garde (n = 88)	67
Figure 19 : Endroits où surviennent les manifestations de violence entre les élèves à l'école, selon les directions d'école (n = 122) et les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)	68
Figure 20 : Partenaires participant à la sensibilisation ou à la formation du personnel de l'école, des élèves ou des parents, au regard de la prévention de la violence à l'école, selon les directions d'école (n = 122)	71
Figure 21 : Besoins d'aide exprimés en matière de prévention de la violence par les directions d'école (n = 122) et les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)	72



LISTE DES ANNEXES

Annexe I :	Les organismes régionaux et les municipalités : missions et services offerts	87
Annexe II :	Lettres d'invitation	91
Annexe III :	Questionnaire s'adressant aux directrices et aux directeurs d'école.....	95
Annexe IV :	Questionnaire s'adressant aux responsables-techniciens d'école.....	113
Annexe V :	Directives à la Commission scolaire des Navigateurs pour le prétest des questionnaires	125
Annexe VI :	Grille d'entrevue	127
Annexe VII :	Description des programmes ministériels de financement.....	143
Annexe VIII :	Programmes de prévention de la violence chez les jeunes	145



AVANT-PROPOS

Depuis 2004, la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale anime une mobilisation régionale et locale sur les saines habitudes de vie, le poids et la santé. Cette mobilisation est un mécanisme de consultation des partenaires régionaux et locaux, qui a pour but de ralentir la progression de l'obésité et d'améliorer les habitudes de vie de la population. En juin 2006, les partenaires de cette mobilisation ont adopté un plan d'action triennal comportant six actions prioritaires¹ dont l'une est formulée ainsi : « Aménagement et animation des aires de jeux municipales, scolaires, communautaires et des centres de la petite enfance (CPE) ». Un comité de travail a été formé au regard de cette action. Ce comité a pour mandat de mettre en œuvre un plan d'action visant à améliorer l'animation et l'aménagement des aires de jeux dans le but de favoriser la pratique sécuritaire d'activités physiques.

Les membres de ce comité ont convenu de privilégier le milieu scolaire pour trois raisons. Premièrement, ce milieu permet de joindre la clientèle visée par la Mobilisation régionale et locale, soit les jeunes et leurs parents. Deuxièmement, l'animation et l'aménagement des cours d'école, au primaire, sont ciblés dans la politique-cadre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ainsi que dans l'approche École en santé. Troisièmement, la Direction régionale de santé publique amorçait une étude portant sur l'animation et l'aménagement des cours d'école, au primaire, dans la région de la Capitale-Nationale, à peu près au moment où ce comité a été constitué.

Le présent document fait état des principaux résultats de cette étude. Ces résultats permettront aux membres du comité d'avoir une meilleure compréhension des réalités et des contraintes du milieu scolaire en matière d'aménagement et d'animation des cours d'école, ce qui devrait être utile pour bâtir une offre de services adaptée aux besoins des écoles primaires.

1. Les six actions prioritaires sont les suivantes : les déplacements actifs et sécuritaires, l'aménagement et l'animation des aires de jeux municipales, scolaires, communautaires et des CPE, l'offre alimentaire, l'absence de fumée de tabac dans l'environnement, la recherche-évaluation-formation et la promotion-marketing social-action politique.

Au primaire, la cour d'école constitue un milieu de vie où les jeunes socialisent et s'adonnent quotidiennement à la pratique d'activités physiques libres ou organisées. Ce milieu de vie est utilisé tant par l'école lors des récréations que par le service de garde en milieu scolaire, le matin, le midi et après l'école. Actuellement, certains enfants passent jusqu'à trois heures par jour dans la cour d'école.

Pratique d'activités physiques, blessures et violence dans la cour d'école

Les résultats d'études menées dans des écoles primaires ont montré que seulement la moitié des enfants sont physiquement actifs durant les récréations (Mckenzie *et al.*, 1997; Kraft, 1989; Hovell *et al.*, 1978). La pratique d'activités physiques dans la cour d'école est associée favorablement à plusieurs facteurs, dont : la durée des récréations et autres pauses à l'école (Scruggs *et al.*, 2003; Sallis *et al.*, 2001), l'utilisation de matériel tel que des ballons et cordes à sauter (Stratton et Mullan, 2005; Ridgers *et al.*, 2007), la supervision et les encouragements d'adultes et de pairs (Cradock *et al.*, 2007), la proposition de jeux organisés (Lévesque *et al.*, 2007), le traçage de lignes sur les surfaces de jeux (Flores *et al.*, 2005) et la dimension de la cour d'école (Janosz, 2003).

La pratique d'activités physiques à l'école est parfois associée à la survenue de blessures. Au primaire, on estime qu'environ un enfant sur dix consulte un médecin ou une infirmière chaque année en raison de blessures non intentionnelles (Robitaille *et al.*, 2002). Le tiers de ces blessures survient à l'école, le plus souvent lors d'activités sportives ou récréatives ou à la suite d'une chute, par exemple, du haut d'un appareil de jeux. Les appareils les plus souvent en cause sont les échelles horizontales, les glissoires et les jeux modulaires (Fissel *et al.*, 2005). La hauteur des appareils et le degré d'absorbance des surfaces sous et autour des appareils sont les principaux facteurs en cause (Fissel *et al.*, 2005).

Au primaire, les manifestations de violence entre les élèves se présentent sous diverses formes, dont la violence verbale et physique, l'indiscipline, les incivilités, l'intimidation et les dégradations de biens matériels (Klomek *et al.*, 2007). Une étude conduite dans des écoles primaires de la région de Québec a montré que la cour d'école était l'endroit où les enfants se sentaient le moins en sécurité, à l'école (Vérificateur général du Québec, 2001). Cela étant dit, l'ampleur de ce problème demeure mal connue dans la région. Certaines caractéristiques liées à l'environnement favoriseraient l'expression de la violence à l'école, par exemple, l'absence de règlement, la faible surveillance des enseignants durant les récréations et les temps libres, l'absence de réaction des autres enfants, le manque de communication entre la direction de l'école et les élèves et la faible cohésion entre le personnel enseignant et la direction (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006).

La cour d'école comme lieu d'intervention

Le réseau de l'éducation et celui de la santé publique jugent important de cibler la cour d'école dans le but de prévenir la sédentarité, les blessures et les manifestations de violence chez les jeunes du primaire. Les deux principales stratégies proposées pour prévenir ces problèmes sont l'animation ou l'aménagement des cours d'école, incluant les appareils de jeux. Plusieurs documents officiels en font état, dont la *Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif*, publiée récemment par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007), et le document *École en santé : Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires* (Martin et Arcand, 2005). L'approche École en santé s'insère dans le cadre d'une « entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation » (ministère de l'Éducation, 2003). De plus, deux guides d'intervention ont été conçus par le réseau de santé publique concernant l'animation et l'aménagement des cours d'école, *Mieux vivre ensemble dans la cour d'école* (Laberge et al., 1999) et le *Guide des aires et des appareils de jeux* (Fortier, 2005). Ces documents sont faits spécialement pour promouvoir l'activité physique et pour prévenir les blessures dans les aires de jeux.

Actions accomplies par le réseau de santé publique dans la région

Au cours des dernières années, la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale a offert plusieurs séances de formation aux intervenants scolaires du primaire concernant l'animation et l'aménagement des cours d'école. Ces séances de formation avaient pour principal objectif de promouvoir la pratique sécuritaire d'activités physiques dans les cours d'école, au primaire. Elles portaient principalement sur le contenu du guide *Mieux vivre ensemble dans la cour d'école*, mais elles permettaient également d'introduire le *Guide des aires et des appareils de jeux*.

Ces formations ont permis de sensibiliser les participants à l'importance de l'animation et de l'aménagement des cours d'école au primaire et, surtout, de proposer des pistes d'action en cette matière. Ces formations ont été appréciées, mais on ignore dans quelle mesure elles ont permis de soutenir le milieu scolaire dans la réalisation de projets.

État de situation concernant l'animation et l'aménagement des cours d'école

Avant la présente étude, nous savions que des projets avaient été réalisés dans la région pour améliorer l'animation et l'aménagement des cours d'école, mais nous ignorions la nature de ces projets. Nous savions également que des programmes de soutien financier étaient mis à la disposition des écoles pour la réalisation de tels projets et que ces dernières pouvaient compter sur le soutien de partenaires régionaux externes au milieu scolaire (ex. : municipalités, Association régionale du sport étudiant), cependant nous ignorions le rôle de chacun et les services offerts. Plus souvent qu'autrement, la concertation semblait faire défaut, ce qui n'est pas de nature à favoriser une utilisation

optimale des ressources disponibles. De plus, l'information sur l'animation et l'aménagement des cours d'école n'était pas disponible. Il nous est donc apparu important de combler ce manque d'information.

Une meilleure vue d'ensemble de l'animation et de l'aménagement des cours d'école, au primaire, nous apparaît nécessaire pour soutenir le milieu scolaire et favoriser une utilisation optimale des ressources disponibles dans la région. Les cours d'école sont différentes les unes des autres et, par conséquent, elles nécessitent des solutions adaptées au contexte d'intervention.

Le présent document est constitué des sections suivantes : 1) Perspectives, but et objectifs de l'étude, 2) Contexte, 3) Méthodologie, 4) Résultats, et 5) Faits saillants, constats et pistes d'action.

1 PERSPECTIVES D'INTERVENTION, BUT ET OBJECTIFS

Perspectives d'intervention

Que toutes les écoles primaires de la région de la Capitale-Nationale aménagent et animent leur cour d'école de manière à favoriser la pratique sécuritaire d'activités physiques et l'adoption de comportements pacifiques par les jeunes.

But

Recueillir des données sur la situation actuelle de l'aménagement et de l'animation des cours d'école, au primaire, ainsi que sur le phénomène de la violence à l'école, à partir des perceptions du milieu scolaire.

Objectifs

- Connaître les perceptions des directions d'école, des responsables-techniciens des services de garde et du personnel des commissions scolaires concernant l'animation et l'aménagement des cours d'école, au primaire, incluant les appareils de jeux.
- Explorer le phénomène de la violence à l'école tel que le perçoivent les directions d'école, les responsables-techniciens des services de garde et le personnel des commissions scolaires.



2 CONTEXTE

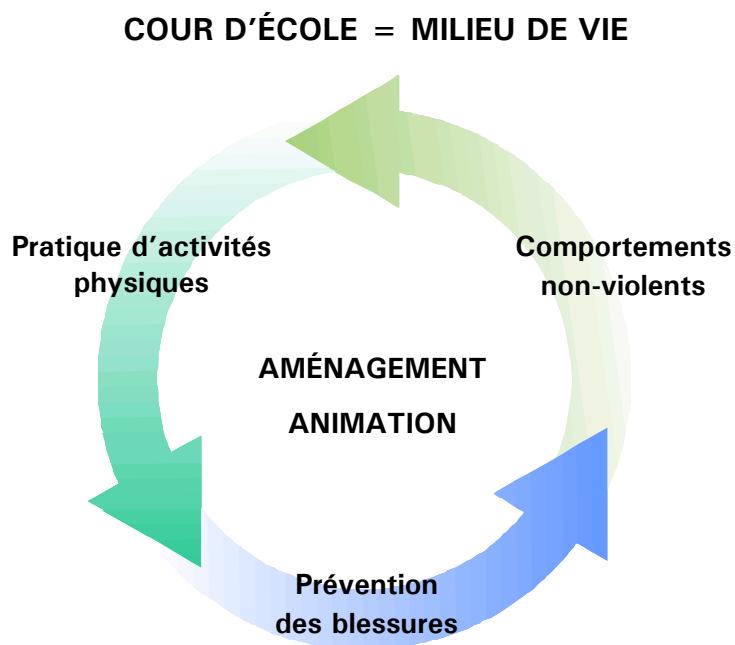
Au primaire, la cour d'école est un milieu de vie où les jeunes socialisent et s'adonnent quotidiennement à la pratique d'activités libres ou organisées, que ce soit lors des récréations ou lors des périodes de fréquentation du service de garde, le matin, le midi et après l'école.

Le type d'activité pratiquée par les jeunes dans ce milieu de vie est influencé directement par l'organisation de la cour d'école, et plus spécialement par l'animation et l'aménagement de la cour d'école.

- L'animation de la cour d'école concerne les stratégies déployées pour occuper les jeunes lors des récréations ou lors des périodes de fréquentation du service de garde (ex. : offre de matériel, division de la cour en zones, regroupement des jeunes par groupe-classe ou par cycle, implication des jeunes dans l'animation).
- L'aménagement de la cour d'école concerne l'organisation physique de l'espace disponible, c'est-à-dire les aires de jeux collectifs, individuels et de repos, les modules et appareils de jeux ainsi que l'aménagement paysager.

Dans une perspective d'intervention, l'animation et l'aménagement des cours d'école constituent deux leviers d'action sur lesquels il est possible d'agir pour favoriser la pratique d'activités physiques, la prévention des blessures et la promotion de comportements non-violents. (figure 1).

Figure 1 : Modèle conceptuel de la cour d'école



3.1 Population à l'étude

Cette étude porte sur les cours d'école utilisées par les enfants inscrits dans les écoles primaires des réseaux public et privé de la région de la Capitale-Nationale. Ces écoles ont été choisies à partir de la liste officielle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année scolaire 2006-2007. Cette liste a permis de cibler 181 écoles primaires², dont 166 écoles publiques et 15 écoles privées (tableau I).

Tableau I : Nombre d'écoles primaires (n) selon le type de réseau (public, privé)

Réseau public	Écoles (n)
Commission scolaire de la Capitale	49
Commission scolaire des Découvreurs	50
Commission scolaire des Premières Seigneuries	26
Commission scolaire de Charlevoix	16
Commission scolaire de Portneuf	18
Commission scolaire Central Québec	7
Réseau privé	Écoles (n)
Institutions privées primaires	15
Total	181

3.2 Source des données

3.2.1 Écoles

Des données ont été recueillies auprès des directions d'école et des responsables-techniciens³ des services de garde⁴ (tableau II). Les directions d'école ont été choisies parce qu'elles sont responsables-techniciens de la sécurité des jeunes dans la cour d'école et en raison de leur rôle déterminant dans la façon dont les cours d'école sont animées et

2. Quelques écoles comprennent deux et même trois pavillons situés dans des lieux différents. Dans de tels cas, chaque pavillon a été considéré comme une école distincte en supposant que l'on y retrouvait une cour d'école. Pour cette raison, il serait plus juste de dire que la liste du Ministère a permis de cibler 181 « sites » fréquentés par des élèves du primaires.
3. Le nom du poste de responsable-technicien en service de garde était jusqu'à tout récemment *responsable des services de garde*. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce dernier titre paraît sur le questionnaire s'adressant aux services de garde.
4. Le responsable-technicien et les éducatrices du service de garde relèvent de la direction d'école. En fait, le responsable-technicien du service de garde cumule les tâches administratives et de coordination du service de garde, mais il n'est pas en situation d'autorité par rapport aux éducatrices. La définition des tâches des éducatrices relève de la direction d'école. Selon la loi, c'est l'école qui doit gérer le budget du service de garde, car ce dernier fait partie du budget de l'école.

aménagées. Les responsables-techniciens des services de garde en milieu scolaire ont été retenus parce qu'ils sont responsables-techniciens des enfants inscrits au service de garde en dehors des heures de classe et parce que la cour d'école est souvent utilisée par le personnel du service de garde comme lieu d'intervention.

3.2.2 Commissions scolaires

Des données ont également été recueillies dans les commissions scolaires, soit auprès du personnel des directions des ressources matérielles, des services éducatifs, des ressources humaines, des services complémentaires ou des responsables-techniciens du dossier des services de garde en milieu scolaire (tableau II). Le personnel des directions des ressources matérielles a été retenu en raison de son rôle en matière d'aménagement des cours d'école. Le personnel des autres directions ou services concernés au sein des commissions scolaires (services éducatifs, ressources humaines, services complémentaires et responsables-techniciens du dossier des services de garde) a été retenu en raison de son implication dans l'animation des cours d'école ou la prévention de la violence à l'école, par l'entremise de différents programmes ou activités accomplis à l'école.

3.2.3 Organismes régionaux et municipalités

D'autres données ont aussi été recueillies auprès d'organismes et d'associations régionaux et auprès de certaines municipalités. Ces ressources régionales externes au milieu scolaire ont été choisies pour la plupart en raison de leur participation aux travaux du comité de la Mobilisation régionale et locale sur les saines habitudes de vie, le poids et la santé, lequel est sous la responsabilité de la Direction régionale de santé publique (tableau II). Par leur mandat, ces ressources sont susceptibles de contribuer soit à l'animation, soit à l'aménagement des cours d'école (annexe I).

Tableau II : Source des données

Milieu scolaire	Ressources externes au milieu scolaire
Écoles • La direction • Le responsable et technicien du service de garde Commissions scolaires • La direction des ressources matérielles • La direction responsable des services de garde (services éducatifs, complémentaires ou ressources humaines)	Organismes ou associations régionaux • Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLSQ) • Québec en Forme (QEF) • Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ) • Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches (ARSEQCA) Municipalités • Ville de L'Ancienne-Lorette • Ville de Québec (arrondissement de La Haute-Saint-Charles)

3.3 Procédure et outils de collecte des données

3.3.1 Ressources venant du milieu scolaire

3.3.1.1 Ressources consultées dans les commissions scolaires

En septembre 2006, on a joint par téléphone les directions générales des six commissions scolaires de la Capitale-Nationale pour les informer brièvement des objectifs de l'étude et de la population ciblée. Les directions générales ont également été invitées à désigner la ressource la mieux placée au sein de leur organisation pour participer à des entrevues semi-dirigées. Les personnes désignées par les directions générales travaillent à la direction des ressources matérielles ou aux services éducatifs.

Pour chacune des commissions scolaires, la personne désignée à la direction des ressources matérielles par la direction générale a été jointe par téléphone dans le but de fixer une rencontre. Ces rencontres ont eu lieu entre mars et mai 2007. Dans certains cas, la personne était accompagnée d'une ressource venant d'une autre direction afin de compléter l'information relative aux volets animation ou violence (services éducatifs, ressources humaines, services complémentaires ou responsables-techniciens du dossier des services de garde). Il s'agissait d'entrevues semi-dirigées de type face à face, mais quelques-unes ont été faites par téléphone (tableau III). Une grille d'entrevue a été conçue à cette fin (annexe VI). Cette grille a été modifiée légèrement après la première entrevue menée auprès du directeur des ressources matérielles de la commission scolaire des Découvreurs.

Les trois thèmes suivants ont été abordés au cours des entrevues :

- Contribution actuelle du milieu scolaire et des partenaires externes au milieu scolaire à l'animation et à l'aménagement des cours d'école, incluant les appareils de jeux, ainsi qu'à la prévention de la violence à l'école (mandat, rôle, offre de services et demandes provenant des écoles, etc.);
- Perspectives d'action pour soutenir les écoles concernant l'aménagement et l'animation des cours d'école ainsi que la prévention de la violence à l'école (barrières, conditions favorables et mécanismes à mettre en place);
- Intérêt à participer à la réalisation d'un projet pilote portant sur l'animation et l'aménagement des cours d'école, en collaboration avec les partenaires régionaux.

En janvier 2008, une première rencontre de groupe a été organisée pour consulter le personnel des ressources matérielles ayant participé aux entrevues individuelles. Cette rencontre avait pour objectifs de présenter les résultats préliminaires provenant des questionnaires remplis par les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde et à recueillir ses commentaires sur les pistes d'action à envisager. Une

deuxième rencontre a été organisée, en mars 2008, à l'intention du personnel responsable du dossier des services de garde au sein des commissions scolaires pour les mêmes raisons (tableau III). La répondante de l'Association des services de garde en milieu scolaire pour la région de la Capitale-Nationale a également participé à cette rencontre.

3.3.1.2 *Directions d'école et responsables-techniciens des services de garde*

En février 2007, les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde en milieu scolaire ont été invités à participer à l'étude par la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale, au moyen d'un envoi postal distribué à toutes les écoles primaires de la Capitale-Nationale (n = 181). Cet envoi comprenait deux enveloppes : une pour le directeur de l'école⁵ et l'autre pour le responsable-technicien du service de garde⁶. Chaque enveloppe comprenait une lettre d'invitation à participer à l'étude (annexe II), un questionnaire autoadministré ainsi qu'une enveloppe-réponse (tableau III). Simultanément, les directions générales des commissions scolaires ont reçu, par courrier électronique, le contenu de l'envoi postal fait aux directions d'école et aux responsables-techniciens des services de garde. À cette occasion, elles ont été invitées à inciter leurs écoles à participer à l'étude.

Le questionnaire envoyé aux directions d'école et aux responsables-techniciens des services de garde portait sur l'animation et l'aménagement de la cour d'école, incluant les appareils de jeux, ainsi que sur la violence à l'école. Le questionnaire remis aux directeurs d'école était toutefois différent de celui adressé aux responsables-techniciens des services de garde. En effet, il comportait un plus grand nombre de questions sur l'aménagement de la cour d'école (annexe III), parce que ce volet relève avant tout des directions d'école et des conseils d'établissement. De plus, pour tenir compte de la réalité du milieu, les directions d'école ont été questionnées davantage sur l'animation de la cour d'école durant les récréations, tandis que les responsables-techniciens des services de garde (annexe IV) ont été questionnés sur l'animation de la cour d'école lors des périodes du matin, du midi et après l'école. Le volet violence est abordé presque de la même façon dans les deux questionnaires. Un rappel a été fait par courriel deux semaines après le premier envoi.

Ces questionnaires avaient été prétestés auprès de directeurs d'école et de responsables-techniciens de services de garde d'une autre commission scolaire que celles de la région de la Capitale-Nationale. Au préalable, les personnes concernées avaient reçu des directives pour le prétest (annexe V).

5. Certains directeurs sont responsables de plus d'une école. Les directeurs concernés étaient donc invités à remplir un questionnaire pour chacune des écoles sous leur responsabilité.

6. Certains services de garde offrent leurs services à plus d'une école. Dans de tels cas, les responsables-techniciens des services de garde étaient donc invités à remplir un questionnaire pour chacune des écoles.

3.3.2 Ressources externes au milieu scolaire

Les ressources régionales externes au milieu scolaire ont été invitées, par téléphone, à participer à l'étude et à fixer une rencontre. Ces rencontres ont eu lieu entre mars et mai 2007 (tableau III). La même grille d'entrevue que celle utilisée pour les répondants des commissions scolaires a servi lors de ces rencontres.

Tableau III : Sources, stratégies, périodes et outils utilisés pour la collecte des données

Sources des données	Procédures de collecte	Périodes de collecte	Outils de collecte
Ressources du milieu scolaire			
Directions d'école	Questionnaire envoyé par la poste Rappel par courriel	Février 2007 Mars 2007	Questionnaire exclusif avec questions fermées et ouvertes (annexe III)
Responsables-techniciens des services de garde en milieu scolaire	Questionnaire envoyé par la poste Rappel par courriel	Février 2007 Mars 2007	Questionnaire exclusif avec questions fermées et ouvertes (annexe IV)
Direction des ressources matérielles et services éducatifs des commissions scolaires	Entrevues individuelles	Mars à mai 2007	Grille d'entrevue (annexe VI)
Direction des ressources matérielles des commissions scolaires Chargé du dossier des services de garde en milieu scolaire à la commission scolaire	1. Rencontre en sous-groupes 2. Rencontre en sous-groupes	Janvier 2008 Mars 2008	Prise de notes Prise de notes
Ressources externes au milieu scolaire			
Organismes régionaux consultés	Entrevues individuelles	Avril à juin 2007	Grille d'entrevue (annexe VI)

3.4 Taux de participation

Le taux de participation des écoles à cette étude est de 67 % (122/181) pour l'ensemble des écoles primaires de la région de la Capitale-Nationale, ce qui représente un taux assez élevé pour ce type d'étude (tableau IV). Ce taux varie toutefois de façon importante selon les commissions scolaires. Les régions de Charlevoix (38 %) et de Portneuf (50 %) ainsi que les institutions privées (40 %) présentent des taux relativement bas.

Le taux de participation dans les services de garde est de 56 % (88/156), ce qui est acceptable pour ce genre d'étude (tableau IV). Le taux le plus bas est observé dans les institutions privées (20 %) et le taux le plus élevé, à la Commission scolaire Central Québec (83 %).

Tableau IV : Taux de participation dans les écoles et les services de garde

Réseau public	Écoles (n)* (%)	Services de garde (n)** (%)
Commission scolaire de la Capitale	80 (39/49)	76 (37/49)
Commission scolaire des Découvreurs	73 (19/26)	44 (11/25)
Commission scolaire des Premières Seigneuries	74 (37/50)	54 (25/46)
Commission scolaire de Charlevoix	38 (6/16)	83 (5/6)
Commission scolaire de Portneuf	50 (9/18)	50 (5/10)
Commission scolaire Central Québec	86 (6/7)	40 (2/5)
Réseau privé		
Institutions privées	40 (6/15)	20 (3/15)
Total	67 (122/181*)	56 (88/156**)

* Le dénominateur utilisé pour calculer le taux de participation des écoles primaires correspond au nombre total de sites (n = 181) sur le territoire.

** Le dénominateur utilisé pour calculer le taux de participation des services de garde correspond au nombre total de services de garde (n = 156) sur le territoire. Le nombre de services de garde a été déterminé à partir des informations recueillies par téléphone auprès des commissions scolaires. Le nombre de services de garde (n = 156) est inférieur au nombre de sites (n = 181) parce que ce type de service n'est pas offert dans toutes les écoles.

3.5 Stratégies d'analyse

Les données recueillies par questionnaires auprès des directions d'école et des responsables-techniciens des services de garde ont d'abord été codifiées, saisies et analysées à l'aide du logiciel SPSS pour obtenir des distributions de fréquence, des proportions et des moyennes. Ces statistiques sont présentées au regard de la région de la Capitale-Nationale et non pas selon chacune des commissions scolaires. Cette décision a été prise parce que, dans certaines commissions scolaires, le taux de réponse observé est assez faible ou parce que le nombre d'écoles est peu élevé.

Les entrevues faites auprès du personnel des commissions scolaires et auprès des ressources externes au milieu scolaire ont été retranscrites à partir des enregistrements audio. Par la suite, le contenu de chaque entrevue a été codifié puis classé selon de grandes catégories se rapportant soit à l'animation et à l'aménagement de la cour d'école, soit à la prévention de la violence. Les informations relatives à chacune de ces catégories ont été analysées puis synthétisées par deux personnes, dans le but de cerner les aspects les plus fréquents et importants. Les informations recueillies lors des rencontres en sous-

groupes ont été soumises au même type d'analyse, à partir du contenu des comptes rendus.

3.6 Données relatives au personnel de l'école

Le tableau V présente certains renseignements relatifs au personnel des écoles ayant participé à l'étude. Ces données proviennent des questionnaires remplis par les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde en milieu scolaire. Il ressort que la très grande majorité des directeurs d'école occupent leur poste depuis quatre ans ou moins. Soixante-deux pour cent des écoles participantes ont entre dix et dix-neuf enseignants. Neuf écoles sur dix disposent d'un ou deux éducateurs physiques. Enfin, le nombre d'éducatrices présents en service de garde varie selon les périodes de la journée : le matin, 88 % des services de garde ont entre un et cinq éducatrices, le midi, 86 % des services de garde ont entre quatre et quatorze éducatrices, et après l'école, 70 % des services de garde ont entre quatre et douze éducatrices.

Tableau V : Renseignements relatifs au personnel de l'école

Variables étudiées	Catégories	Pourcentage (%)
Nombre d'années d'expérience du directeur au sein de l'école	1-4 ans	75
	5-9 ans	23
	≥ 10 ans	2
Nombre d'enseignants	1-9	24
	10-19	62
	≥ 10	14
Nombre d'éducateurs physiques	0	1
	1-2	93
	3-4	6
Nombre d'éducatrices du service de garde	<u>Matin</u>	
	0	2
	1-5	88
	6-9	10
	<u>Midi</u>	
	1-3	8
	4-14	86
	15 et plus	6
	<u>Après l'école</u>	
	1-3	20
	4-12	70
	13 et plus	10

4 RÉSULTATS

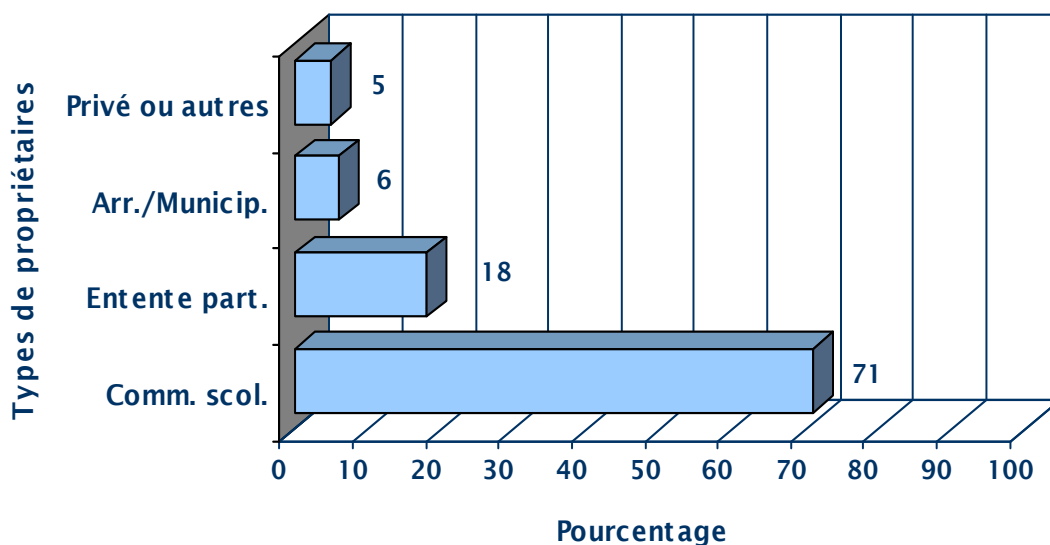
Les résultats de cette étude sont présentés en deux sections principales. La première section porte sur l'aménagement et l'animation des cours d'école et la deuxième, sur la violence à l'école. Chaque section aborde plusieurs thèmes, et les informations relatives à chaque thème y sont présentées dans l'ordre suivant, lorsqu'elles sont disponibles : celles provenant des directions d'école, des responsables-techniciens des services de garde, des représentants des commissions scolaires et finalement, des ressources externes au milieu scolaire.

4.1 Informations générales sur la cour d'école

4.1.1 Propriétaire de la cour d'école

Toutes les directions d'école participantes ont déclaré disposer d'une cour d'école. Et, dans 71 % des cas, c'est la commission scolaire qui serait le propriétaire principal de la cour d'école. Dix-huit pour cent des répondants ont déclaré que leur cour d'école faisait l'objet d'ententes partagées de propriété entre la commission scolaire et la municipalité (ou l'arrondissement) où se trouve l'école, ou encore avec un propriétaire privé.

Figure 2 : Propriétaires des cours d'école, selon les directions d'école (n = 120)



4.1.2 Temps passé par les enfants dans la cour d'école

On a demandé aux directions d'école, pour la période des récréations, et aux responsables-techniciens des services de garde, pour les périodes du matin, du midi et après l'école, d'estimer le temps passé par les enfants dans la cour d'école. Les répondants devaient indiquer la durée correspondant le mieux à leur réalité parmi un choix de réponses (voir figures 3 et 4).

Presque tous les répondants parmi les directions d'école ont indiqué que, dans leur école, il y avait une récréation l'avant-midi (100 %) et une récréation l'après-midi (99 %). Dans 85 % des cas, la récréation durait quinze minutes ou moins, tant l'avant-midi que l'après-midi. La majorité des responsables-techniciens des services de garde ont déclaré utiliser la cour d'école moins de trente minutes le matin (70 % des cas) et plus de trente minutes le midi (60 %) et après l'école (89 %).

**Figure 3 : Durée des récréations dans la cour d'école, selon les directions d'école
(n = 122)**

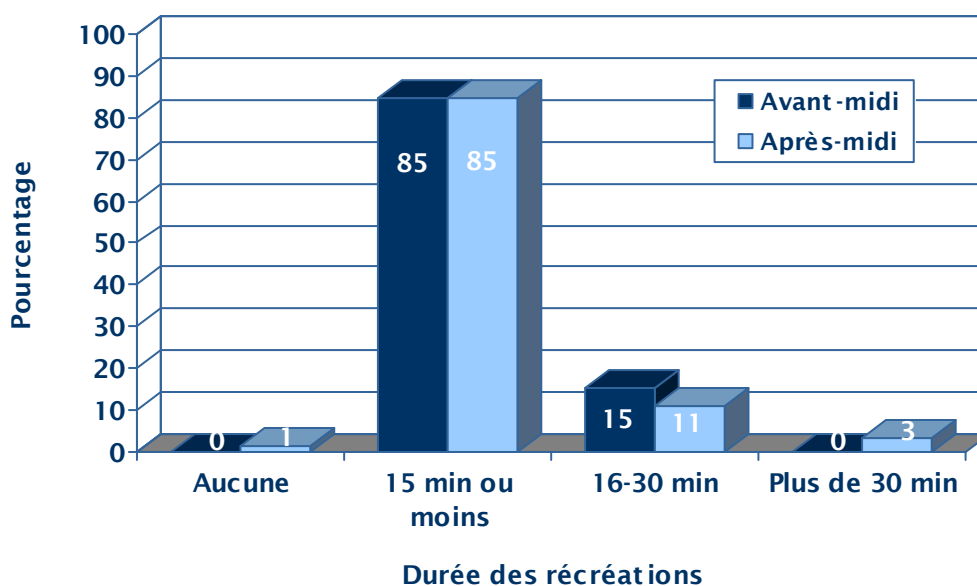
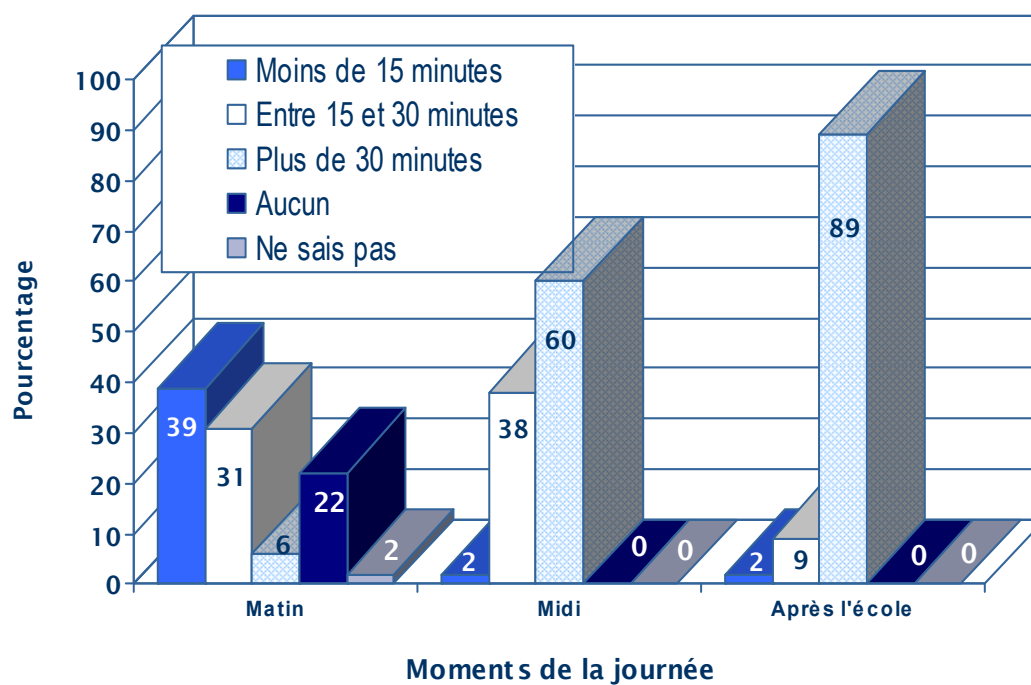


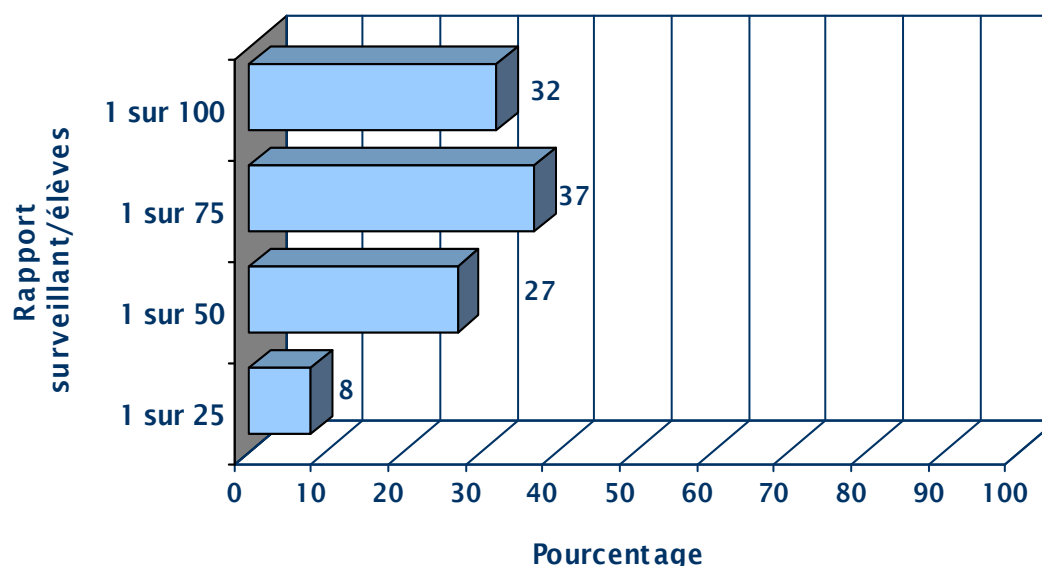
Figure 4 : Durée des périodes de fréquentation de la cour d'école par les enfants du service de garde, selon les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)



4.1.3 Rapport surveillant-élèves dans la cour d'école

Les directions d'école ont été invitées à indiquer quel rapport surveillant-élèves, parmi ceux proposés, décrivait le mieux la situation dans leur cour d'école à l'heure des récréations. Les résultats observés sont présentés à la figure 5. Dans la majorité des écoles, chaque surveillant doit surveiller 75 élèves ou plus durant la récréation (37 % des écoles ont un rapport de 1/75 et 32 % ont un rapport supérieur à 1/100).

Figure 5 : Rapport surveillant-élèves durant les récréations, dans la cour d'école, selon les directions d'école (n = 115)



Les responsables-techniciens des services de garde devaient indiquer le nombre d'éducatrices présents au service de garde le matin, le midi et après l'école, ainsi que le nombre d'enfants utilisant la cour d'école pendant les mêmes périodes. Ces données ont permis de calculer un rapport éducateur-enfants. Le tableau VI présente le nombre moyen d'enfants inscrits au service de garde et le nombre moyen d'éducatrices dans les services de garde, pour chaque période de la journée. C'est durant la période du midi que le nombre moyen d'enfants (moy. = 163) et d'éducatrices (moy. = 8,5) est le plus élevé. Le rapport moyen éducateur-enfants varie entre un sur vingt (le matin) et un sur dix-huit (en après midi).

Tableau VI : Nombre moyen d'enfants et d'éducatrices dans les services de garde avec le rapport moyen éducatrice-enfants, selon les périodes de fréquentation du service de garde

	Matin	Midi	Après l'école
<u>Enfants inscrits</u>			
• Moyenne	65	163	122
• Min.-max.	0-481	12-481	3-265
<u>Éducatrices</u>			
• Moyenne	3,2	8,5	6,7
<u>Rapport éducatrice-enfants</u>			
• Moyenne	1/20	1/19	1/18

4.1.4 Notation des cas de blessures survenues dans la cour d'école

Selon les directions d'école (100 %) et les responsables-techniciens des services de garde (97 %), presque tous les cas de blessures subies par les enfants dans la cour d'école sont consignés par écrit.

Les répondants des directions des ressources matérielles ont rapporté que ces données sont envoyées aux commissions scolaires et conservées par elles, mais qu'elles ne sont pas analysées dans une perspective de prévention. Elles sont conservées uniquement en cas de réclamation ou de poursuite. La plupart du temps, les compagnies d'assurance fournissent un document-type qui est utilisé dans les écoles pour consigner les cas de blessures. Il y aurait deux compagnies d'assurance qui couvrent les écoles de la région de la Capitale-Nationale, soit Lombard Canada et Lemieux, Ryan et Associés.

4.1.5 Connaissance de documents sur l'aménagement, l'animation et la sécurité des cours d'école

Les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde ont été questionnés au sujet de quatre documents portant sur l'aménagement, l'animation ou la sécurité des cours d'école, soit : 1) *Mieux vivre ensemble dans la cour d'école : Guide d'animation et d'aménagement*, 2) le *Guide des aires et des appareils de jeux*, 3) *Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire*, et 4) *Un monde plein de ressources : Acquisition, installation et entretien de l'équipement sportif des commissions scolaires*. Plus précisément, les répondants devaient indiquer si chacun de ces documents était connu ou utilisé par eux-mêmes ou par leur personnel. Les répondants devaient également indiquer si au moins un membre de leur personnel avait reçu une formation liée à ces documents.

Globalement, il ressort que ces documents sont peu connus tant des directions d'école que des responsables-techniciens des services de garde (tableau VII). Fait à noter, *Mieux vivre dans la cour d'école* est plus connu que les autres documents, en particulier par les directions d'école (42 %). Malgré cela, ces documents sont peu utilisés, incluant le document *Mieux vivre dans la cour d'école*. De plus, il y a très peu d'écoles où au moins un membre du personnel a reçu une formation liée à ces documents. Finalement, aucun des participants n'a indiqué connaître ou utiliser un autre document que ceux proposés.

Les représentants des directions des ressources matérielles des commissions scolaires ont également été questionnés à propos des mêmes documents. *Un monde plein de ressources* est connu et utilisé par les deux tiers des répondants (quatre sur six). Les trois autres documents sont connus par seulement un tiers des représentants des commissions scolaires. Seulement deux commissions scolaires déclarent qu'au moins une personne de leur organisation a suivi une formation au regard de deux de ces documents (*Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire* et *Un monde plein de ressources*).

**Tableau VII : Documents sur l'aménagement, l'animation et la sécurité des cours d'école :
connaissance, utilisation et personnel ayant reçu une formation**

Documents	Directions d'école			Responsables-techniciens des services de garde		
	Connaître (%)	Utiliser (%)	Formation (%)	Connaître (%)	Utiliser (%)	Formation (%)
Mieux vivre	42	10	7	16	4	7
Aires de jeux	14	7	1	4	1	0
Sécurité activités	19	14	1	12	5	7
Monde plein de ressources	9	6	3	5	3	3

4.2 Aménagement de la cour d'école

4.2.1 Aires de jeux dans la cour d'école

4.2.1.1 Types d'aires de jeux

Les directions d'école devaient indiquer quels types d'aires de jeux se trouvent dans leur cour d'école, à partir d'un choix de réponses. Quatre-vingt-dix-sept pour cent ont déclaré que leur cour d'école dispose d'un espace pour les jeux collectifs, par exemple pour jouer au ballon chasseur et au drapeau. Une très grande part des cours d'école (84 %) possèdent aussi un espace pour les jeux individuels ou en petits groupes comme la marelle, l'élastique et le ballon-poing. Plus de la moitié (64 %) des répondants ont indiqué avoir un carré de sable dans leur cour d'école. Plusieurs écoles ont un terrain de soccer (31 %) ou une patinoire (22 %), et quelques écoles ont des jeux d'eau (7 %), des terrains de tennis (6 %), une pataugeoire (3 %) et une piscine extérieure (2 %). Seulement 2 % des répondants n'ont aucune aire de jeux. À la fin du questionnaire, dans la section commentaires, certaines directions d'école ont mentionné que la grandeur de leur cour était insuffisante par rapport au nombre d'élèves qui fréquentent leur école.

4.2.1.2 Types de revêtements des aires de jeux

Les directions d'école devaient également indiquer quels types de revêtements recouvraient les aires de jeux présentes dans la cour d'école, parmi un choix de réponses. Les revêtements les plus fréquents sont, par ordre d'importance, l'asphalte (93 %), le gazon (65 %), le gravier (48 %), les copeaux de bois (30 %) et la terre battue (19 %). De plus, 17 % des répondants ont mentionné une autre réponse que les choix offerts, dont le sable, la poussière de pierre, le béton ou de petits cailloux ronds (pierre de rivière). Fait à noter, aucune question ne portait sur l'endroit où se trouve chaque type de revêtement dans la cour d'école ni sur sa superficie.

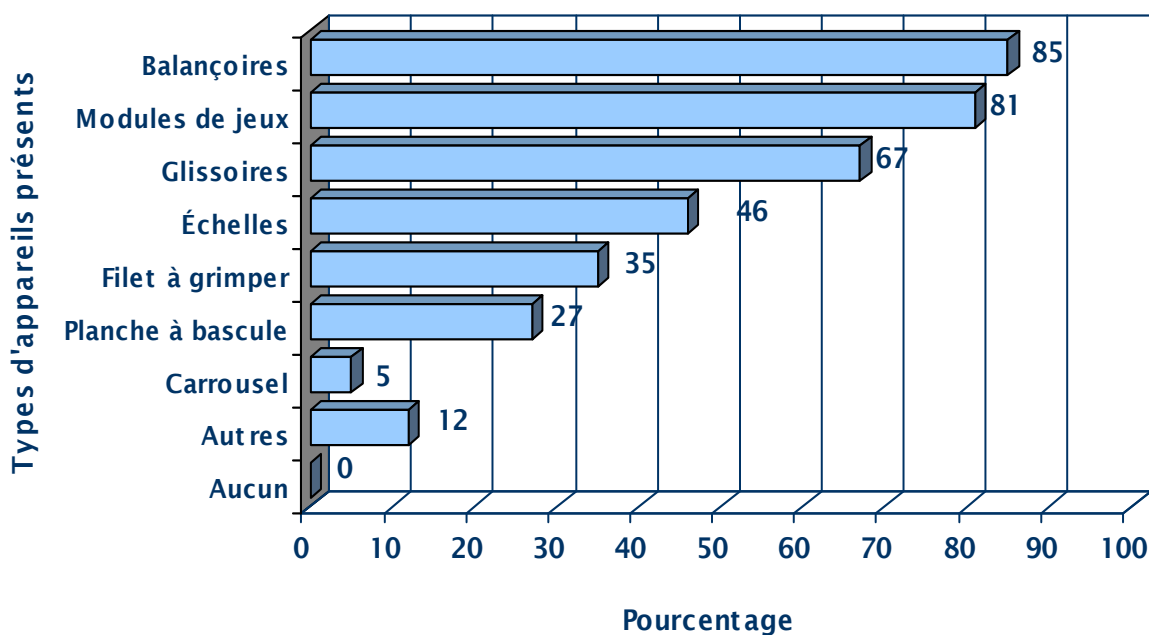
4.2.2 Appareils de jeux dans la cour d'école

La présente section concerne les appareils de jeux qui se trouvent habituellement dans une cour d'école, tels les balançoires, les carrousels, les échelles, les filets à grimper, les glissoires, les modules de jeux et les planches à bascule. Elle ne traite pas des équipements de type ballon-poing, panier de basketball et but de soccer.

4.2.2.1 Types d'appareils de jeux

Les directions d'école devaient indiquer les types d'appareils de jeux présents dans leur cour d'école, parmi un choix de réponses. Les appareils les plus souvent mentionnés sont les balançoires, les modules de jeux et les glissoires (figure 6). La catégorie « Autres » a été cochée par 12 % des répondants. Les appareils compris dans cette catégorie sont les dômes à grimper, les araignées en métal, les murs d'escalade, les cylindres (poteaux de pompier), les trapèzes, les poutres en bois et les barres fixes.

**Figure 6 : Appareils de jeux présents dans les cours d'école, selon les directions d'école
(n = 122)**

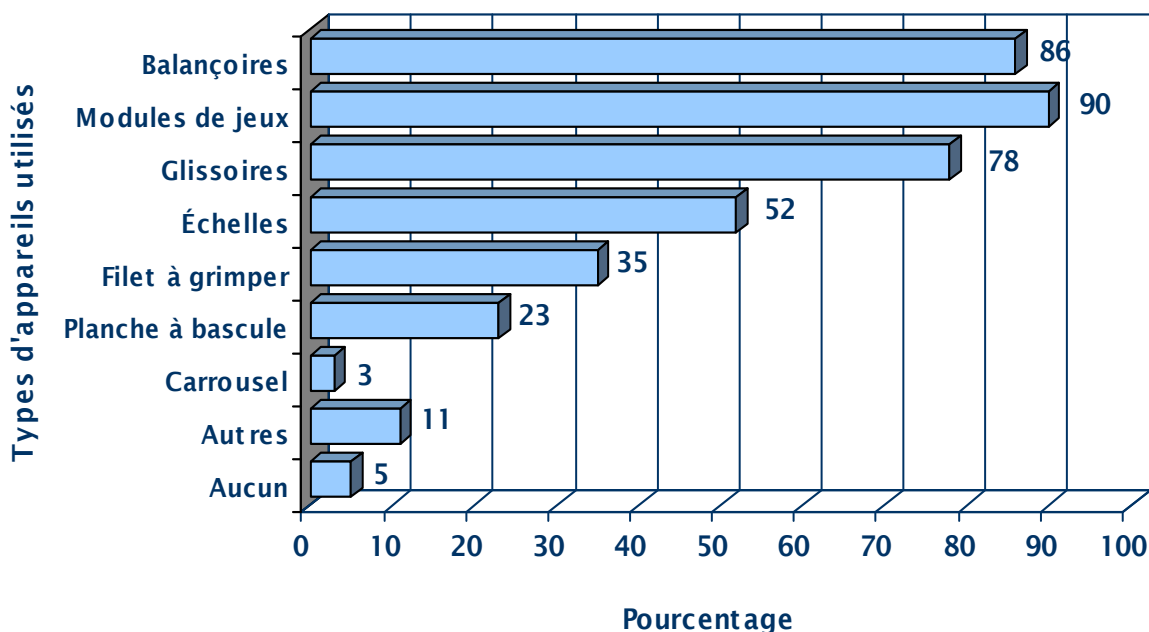


4.2.2.2 Types d'appareils de jeux utilisés par les enfants du service de garde

Les responsables-techniciens des services de garde devaient indiquer quels types d'appareils de jeux sont utilisés par les enfants du service de garde, dans la cour d'école, parmi un choix de réponses (figure 7). Les appareils les plus souvent mentionnés sont, par ordre d'importance, les modules de jeux, les balançoires, les glissoires, les échelles et les filets à grimper. En ce qui concerne la catégorie « Autres », 11 % des répondants l'ont

cochée. Les appareils compris dans cette catégorie sont les pneus balançoires, les tunnels, les murs d'escalade, les trapèzes, les pyramides à grimper, les barres de métal à grimper, les anneaux, les araignées et les chenilles.

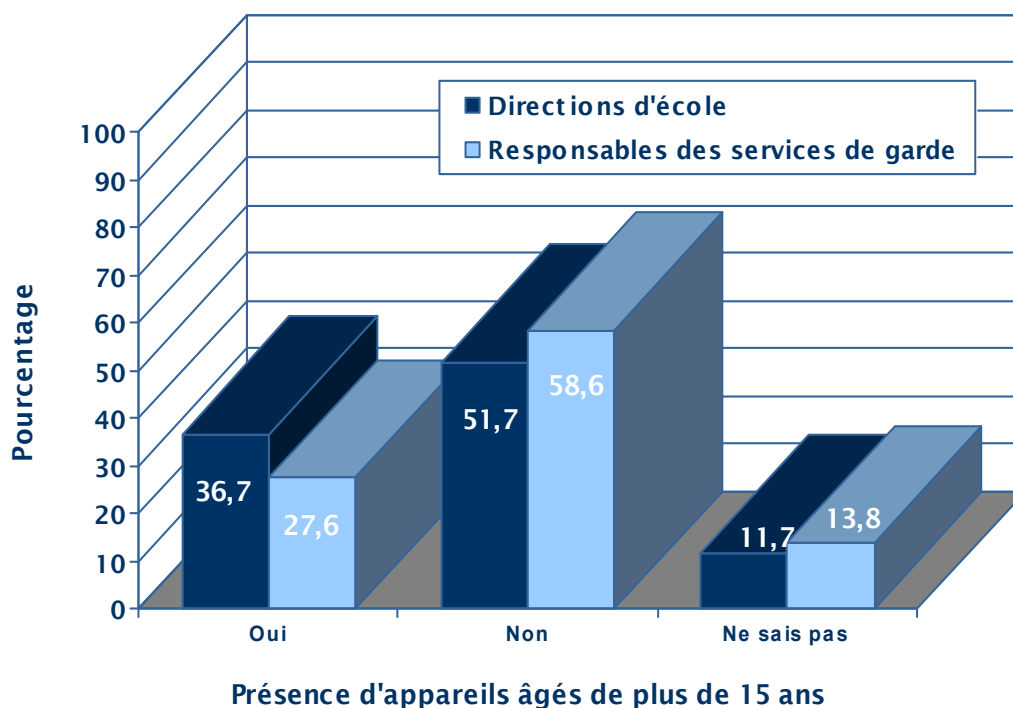
Figure 7 : Appareils de jeux utilisés par les enfants du service de garde, selon les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)



4.2.2.3 Présence d'appareils de jeux âgés de plus de quinze ans

Les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde devaient indiquer si, d'après eux, il y avait au moins un appareil de jeu âgé de plus de quinze ans dans leur cour d'école. Selon les résultats observés, une cour d'école sur trois comporterait au moins un appareil de jeu âgé de plus de quinze ans (figure 8).

Figure 8 : Présence dans la cour d'école d'au moins un appareil de jeux âgé de plus de quinze ans, selon les directions d'école (n = 122) et les responsables-techniciens des services de garde (n = 87)



4.2.2.4 Connaissance de la norme sur la sécurité des appareils de jeux

Les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde devaient répondre à la question suivante : « Saviez-vous que la conception et l'entretien des appareils de jeux font l'objet d'une norme volontaire proposée par l'Association canadienne de normalisation (CAN/CSA-Z614-03)? » Seulement la moitié des directions d'école (48,8 %) et un peu plus du quart des responsables-techniciens des services de garde (27,3 %) ont répondu par l'affirmative à cette question. Les six représentants des directions des ressources matérielles ont aussi été questionnés à ce sujet et quatre d'entre eux ont dit connaître cette norme.

4.2.2.5 Inspection annuelle détaillée des appareils de jeux

Les directions d'école devaient indiquer si les appareils de jeux présents dans leur cour d'école faisaient l'objet d'une inspection annuelle détaillée, pour assurer leur bon état de fonctionnement et la sécurité des enfants. Avant de répondre, les participants étaient informés que ce type d'inspection consiste à vérifier l'usure des pièces; la résistance des marches et des barrières; la présence de bois pourri, de soudures craquelées, de plastique fendillé; la solidité des points d'attache des pièces mobiles et de l'ancrage au sol.

Les deux tiers (66,9 %) des directions d'école (79/118) ont répondu que les appareils de jeux présents dans la cour d'école faisaient l'objet d'une inspection annuelle. Dans 62 % des cas (49 sur 79), ce type d'inspection est effectué par un membre du personnel de l'école. Dans les autres cas, l'inspection annuelle est effectuée soit par la commission scolaire, la municipalité, une firme spécialisée ou le ministère de la Famille et des Aînés, soit de façon conjointe (ex. : par le concierge de l'école et une personne du service des loisirs d'une municipalité). Dans le cas où l'inspection annuelle était effectuée par un membre du personnel de l'école, les directions d'école devaient indiquer si cette personne avait reçu une formation à cet effet. Seulement 12 % ont répondu que leur personnel avait reçu une formation, 45 % n'en avait pas reçu, et, dans 43 % des cas, le directeur ne le savait pas.

Les représentants des directions des ressources matérielles au sein des commissions scolaires ont aussi été questionnés sur l'inspection annuelle des appareils de jeux. Tous se sont entendus pour dire que c'est la commission scolaire qui a la responsabilité légale d'effectuer ce type d'inspection. Ils rapportent que l'inspection annuelle est faite par le personnel de la direction des ressources matérielles, le personnel des municipalités (en vertu des ententes scolaires-municipales dans le cas de parcs-écoles) ou le personnel de l'école (ex. : concierge, ouvrier). Il arrive également que ce type d'inspection soit faite par les compagnies d'assurance et les fabricants de jeux (ex. : Équipements Récréatifs Jambette inc.), mais de façon plus marginale. Le type et le nombre de ressources utilisées varient selon les commissions scolaires en fonction des besoins ou de l'étendue de leur territoire. À titre d'exemple, dans deux commissions scolaires, l'inspection annuelle des appareils de jeux est faite uniquement par le personnel de la Direction des ressources matérielles. À l'inverse, dans une commission scolaire, ces inspections sont toutes effectuées par les municipalités, en vertu des ententes scolaires-municipales. Entre les deux, plusieurs scénarios sont possibles. Il n'existe donc pas de modèle unique en raison des différentes cultures organisationnelles.

Toujours selon les représentants des directions des ressources matérielles, la procédure et les outils utilisés (ex. : grille, formulaire) pour évaluer le bon état des appareils de jeux varient selon les commissions scolaires et le type de ressources impliquées. Fait à noter, les grilles proposées dans le *Guide des aires et des appareils de jeux* ne sont pas utilisées par les commissions scolaires, du moins pas dans leur forme originale. À leur avis, il n'est pas réaliste pour les commissions scolaires d'utiliser ces grilles, même si le nombre de critères à vérifier était réduit de façon substantielle. Ils disent que personne au sein de leur personnel n'est vraiment expert en matière d'aménagement des cours d'école et en inspection des appareils de jeux. Ils disent également que ce type d'expertise est difficilement accessible auprès des ressources externes, sauf parfois dans certaines municipalités.

4.2.2.6 *Inspection visuelle sommaire des appareils de jeux*

Les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde ont été questionnés sur l'inspection visuelle sommaire des appareils de jeux présents dans leur cour d'école. Avant de répondre, les participants étaient informés que l'inspection visuelle sommaire consiste principalement à vérifier la présence de débris dans les aires de jeux (ex. : déchets, verre, seringues, excréments) et le degré d'absorbance des matériaux placés sous et autour des appareils de jeux.

La très grande majorité des directions d'école (93 %) ont répondu que les appareils de jeux présents dans leur cour d'école faisaient l'objet d'une inspection visuelle sommaire. Selon les directions des écoles participantes, ce type d'inspection était effectué quotidiennement ou la plupart du temps (90 %) par un membre du personnel de l'école (96 %).

Les responsables-techniciens des services de garde ont répondu que, dans la majorité des cas (86 %), les appareils de jeux utilisés par les jeunes dans la cour d'école font l'objet d'une inspection visuelle sommaire de la part du personnel du service de garde. Ce type d'inspection est effectué quotidiennement ou la plupart du temps (96 %) dans la majorité des sites.

Les directeurs des ressources matérielles des différentes commissions scolaires ont également été questionnés sur l'inspection visuelle sommaire des appareils de jeux. Globalement, leurs réponses concordent avec celles obtenues auprès des directions d'école et des services de garde. En effet, ils ont répondu que ce type d'inspection était surtout effectué par le personnel des écoles (professeurs, concierges, éducateurs physiques, etc.), notamment parce que le personnel de la commission scolaire n'est pas présent dans la cour d'école sur une base régulière. Les modalités d'exécution des inspections visuelles sommaires ne sont pas régies par des procédures ou des protocoles formels et les façons de faire ne sont pas uniformes.

Lorsqu'un problème est relevé par le personnel de l'école au moment de l'inspection visuelle sommaire, les mesures prises dépendent de la nature et de l'ampleur du problème. Dans les cas de problèmes mineurs (ex. : débris au sol), la situation est prise en charge localement, par le personnel de l'école. Par contre, en cas de problèmes importants (ex. : bris d'un module de jeux), l'école informe la commission scolaire afin qu'une mesure appropriée soit appliquée. Le plus souvent, la commission scolaire est informée par téléphone ou par courrier électronique. La personne contactée à la commission scolaire varie selon l'endroit où travaille le personnel de la direction des ressources matérielles. Si tout le personnel travaille dans les locaux de la commission scolaire (modèle centralisé), la personne contactée sera le coordonnateur ou le directeur des ressources matérielles. Par contre, si une partie du personnel travaille dans des secteurs ou même à l'école (modèle décentralisé), ce sera un ouvrier ou un technicien de secteur.

4.2.2.7 *Responsables-tehniciens du bon état des aires et appareils de jeux*

Les directions d'école devaient indiquer qui est responsable d'assurer le bon état des appareils et équipements de jeux présents dans leur cour d'école, à partir d'un choix de réponses. Les écoles (53 %) et les commissions scolaires (49 %) arrivent au premier rang, suivies des arrondissements et des municipalités (34 %).

Les répondants des directions des ressources matérielles ont également été questionnés sur l'entretien et la réparation des appareils de jeux. À l'unanimité, ils ont rapporté que la commission scolaire détient la responsabilité légale d'effectuer cette tâche ainsi que l'inspection annuelle détaillée. Cela étant dit, dans la plupart des commissions scolaires, les travaux d'entretien et de réparation sont effectués par le personnel des directions des ressources matérielles ou par le personnel des municipalités, seul ou de façon conjointe. À l'occasion, les fabricants de jeux ou les firmes spécialisées sont mis à contribution. Seule une commission scolaire a déclaré déléguer cette tâche au conseil d'établissement des écoles. Dans ce dernier cas, le travail est effectué par les ouvriers de l'école ou des parents bénévoles. Les frais d'entretien et de réparation des appareils de jeux sont assumés par la commission scolaire, sauf dans le cas des parcs-écoles, où les frais sont partagés entre la commission scolaire et la municipalité. Dans certains cas, le fabricant assume les frais d'entretien lorsque la garantie est encore en vigueur.

Selon les responsables des ressources matérielles, les ententes impliquant la commission scolaire et une municipalité (entente scolaire-municipale) concernent les parcs-écoles. Ces derniers correspondent à des surfaces de jeux utilisées à la fois par la clientèle scolaire, pendant les heures normales d'ouverture des écoles, et par les jeunes du quartier, en dehors des heures d'ouverture de l'école. Ces ententes permettent de définir le partage des responsabilités relatives à l'utilisation, à l'entretien ou à la réparation des terrains et des équipements présents dans la cour d'école. Le contenu de ces ententes varie selon le résultat des négociations entre les commissions scolaires et les municipalités concernées. Généralement, ces ententes précisent les obligations des deux parties concernant l'inspection, l'entretien et la réparation des aires et des équipements de jeux. Elles comprennent également des dispositions sur le partage des frais liés à ces activités.

4.2.2.8 *Besoin de soutien pour l'inspection et l'entretien des appareils de jeux*

Les directions d'école devaient indiquer si leur école avait besoin de soutien pour effectuer l'inspection et l'entretien des appareils de jeux. Près de la moitié des répondants (55/118) estiment que leur école aurait besoin d'un tel soutien. Aucune question ne portait toutefois sur le type de besoin des écoles. Par conséquent, on ignore s'il s'agit d'un besoin de formation, de ressources (humaines ou financières) ou des deux à la fois. Certains commentaires formulés par les participants, à la fin du questionnaire, fournissent toutefois quelques éléments de réponses : par exemple, le besoin d'une aide financière pour assurer la surveillance des appareils de jeux durant la fin de semaine afin de prévenir les actes de vandalisme.

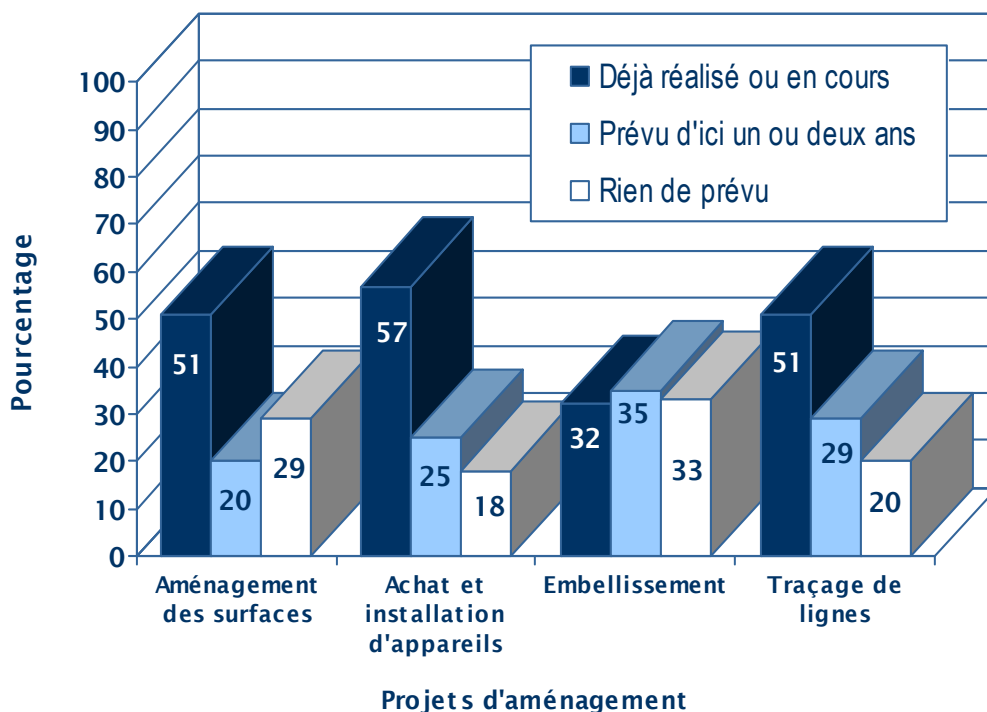
4.2.3 Projets d'aménagement de la cour d'école

4.2.3.1 Types de projets et stade de réalisation

Les directions d'école ont été questionnées sur quatre types de projets se rapportant à l'aménagement de la cour d'école : 1) l'aménagement des surfaces (drainage, changement des surfaces d'absorption, etc.), 2) l'achat et l'installation d'appareils de jeux (modules, balançoires, but de soccer, etc.), 3) l'embellissement de la cour d'école (aménagement paysagé, jardin communautaire, plantation d'arbres, pergola, etc.) et 4) le traçage de lignes (marelle, terrain de soccer, etc.). Pour chaque type de projets, les directions d'école devaient indiquer le stade d'avancement correspondant le mieux à la situation dans leur cour d'école (projet déjà réalisé, en cours de réalisation, prévu d'ici un an, prévu d'ici deux ans ou rien de prévu).

Les directions d'école sont plus de la moitié à réaliser ou à être en train de réaliser un projet concernant l'aménagement des surfaces (51 %), l'achat et l'installation d'appareils de jeux (57 %) ou le traçage de lignes (51 %) (figure 9). Il ressort également qu'environ une école sur quatre projetait d'entreprendre sur l'un ou l'autre des types de projets proposés d'ici un an ou deux. Fait à noter, seulement quatre directions d'école n'avaient aucun projet de prévu.

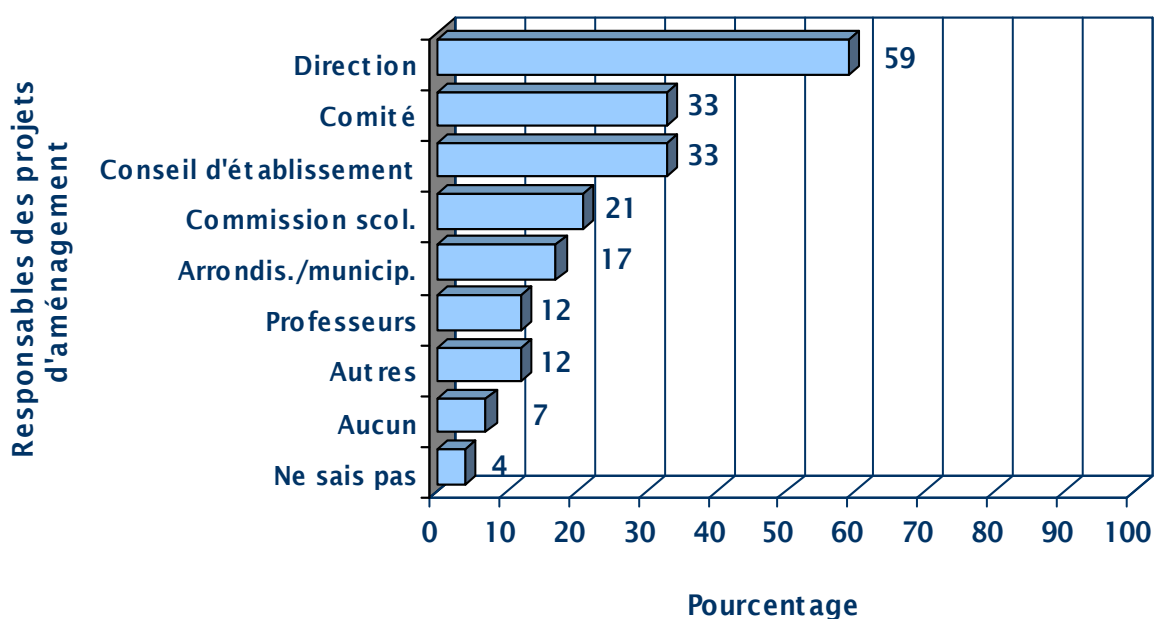
Figure 9 : Types de projets d'aménagement de la cour d'école et stade de réalisation, selon les directions d'école



4.2.3.2 Rôles et responsabilités dans la réalisation des projets d'aménagement

Les directions d'école devaient indiquer qui est responsable de la réalisation des quatre types de projets d'aménagement étudiés à la question précédente, parmi une liste de responsables potentiels (figure 10). La direction d'école est de loin la ressource la plus souvent mentionnée par les répondants (59 %). D'autres ressources directement associées à l'école ont été désignées fréquemment (conseil d'établissement, comité de cour d'école, professeurs). Les commissions scolaires (21 %) et les municipalités (17 %) ont également été mentionnées, mais dans des proportions moins importantes. Douze pour cent des répondants ont mentionné une réponse autre que celles proposées : responsabilité conjointe, par exemple entre une municipalité et un comité d'école.

Figure 10 : Responsables-techniciens de la réalisation des projets d'aménagement de la cour d'école, selon les directions d'école (n = 122)



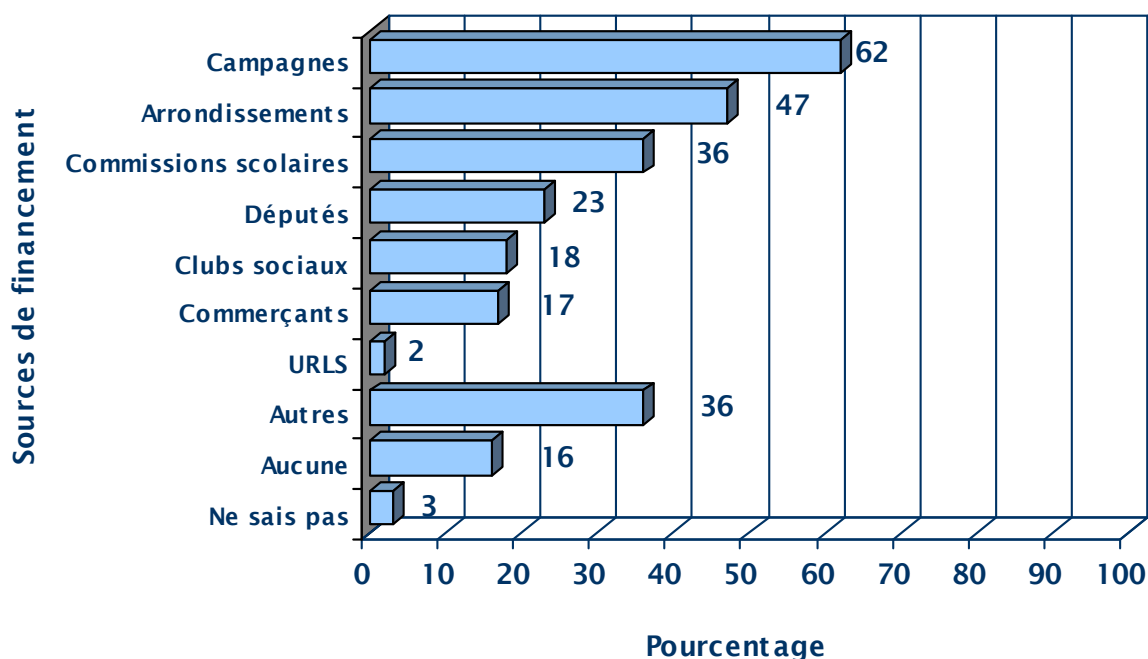
Les représentants des ressources matérielles ont mentionné que les projets d'aménagement de la cour d'école émanent du conseil d'établissement de l'école. La commission scolaire a pour rôle de conseiller et d'accompagner les écoles, au cours des différentes étapes de réalisation du projet, sur les plans administratifs et techniques. L'offre de services varie selon les commissions scolaires. Concrètement, il peut s'agir de préciser les besoins des écoles par une collecte de renseignements, d'évaluer la pertinence et la faisabilité technique du projet et de vérifier si les écoles utilisent les bons processus pour effectuer les plans et devis et les demandes de financement (ex. : Embellissement des cours d'école du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) ainsi que d'offrir du soutien technique pour les appels d'offres. Souvent, pour exercer leur rôle, les commissions scolaires doivent

faire appel à des ressources externes telles que des firmes d'architectes. Dans la plupart des cas, les services offerts par le service des ressources matérielles sont assez bien connus du personnel de l'école, mais davantage par les directions d'école.

4.2.3.3 Sources de financement

Une question a été posée aux directions d'école afin de connaître les principales sources de financement utilisées pour réaliser les projets d'aménagement de la cour d'école. Il était possible de choisir plus d'une réponse parmi celles proposées. Ce sont les campagnes de financement organisées par l'école qui constituent la principale source de financement (62 %), suivies de l'aide provenant des arrondissements et des municipalités (47 %) (figure 11). Fait à noter, 37 % des répondants ont indiqué une réponse autre que celles proposées. Plus du quart de ces répondants ont mentionné que la Caisse populaire Desjardins était une source très importante de financement. Les dons provenant d'une entreprise privée ou d'une fondation ainsi que la mesure ministérielle Embellissement des cours d'école ont également été mentionnées comme sources de financement des projets d'aménagement de la cour d'école.

Figure 11 : Sources de financement déclarées pour des projets d'aménagement de la cour d'école, selon les directions d'école (n = 122)



Selon les représentants des ressources matérielles, les projets d'aménagement des cours d'école sont très peu financés par les commissions scolaires. En fait, plusieurs commissions scolaires n'offrent aucun financement aux écoles pour ce type de projet, à l'exception des ressources humaines qu'elles mettent à la disposition des écoles. Par

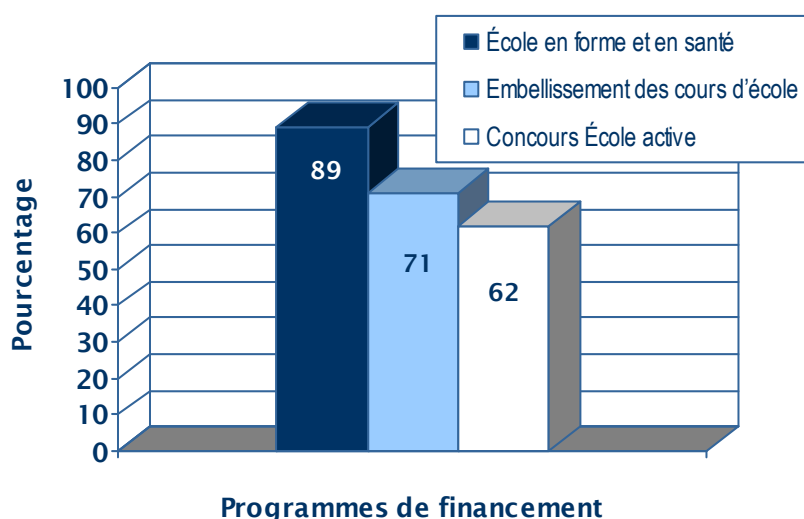
contre, certaines commissions scolaires disposent de petits budgets réservés à la réparation des appareils de jeux ou au drainage du sol. Les projets d'aménagement sont principalement financés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par l'entremise de la mesure Embellissement des cours d'école, par l'école, au moyen des campagnes de financement, et par la communauté. Dans le cas des parcs-écoles, la municipalité est souvent le principal bailleur de fonds.

4.2.3.4 Connaissance des programmes de financement ministériels

Des informations ont été recueillies auprès des directions d'école concernant la connaissance de trois programmes de financement offerts par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière d'aménagement et d'animation des cours d'école (voir l'annexe VII pour la description de ces programmes). Les résultats observés montrent que chacun de ces programmes est connu par une majorité des répondants (figure 12).

Tous les représentants des ressources matérielles ont affirmé connaître la mesure Embellissement des cours d'école. En fait, ils se perçoivent comme des intermédiaires entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les écoles. Plus précisément, les directions des ressources matérielles offrent un soutien technique aux écoles pour s'assurer que les demandes de subvention respectent les exigences du Ministère. Le programme École en forme et en santé est également connu de toutes les directions des ressources matérielles. Les montants versés aux écoles par le Ministère sont administrés par les services éducatifs des six commissions scolaires. Précisons que, dans une commission scolaire, le service des finances travaille conjointement avec la direction des services éducatifs. Enfin, le concours École active est connu par seulement la moitié des personnes interrogées, soit trois commissions scolaires sur six.

Figure 12 : Connaissance de trois programmes de financement ministériels par les directions d'école (n = 122)



4.2.3.5 *Partenaires autres que financiers dans les projets d'aménagement*

Les directions d'école devaient indiquer quels partenaires contribuent à l'aménagement de leur cour d'école autrement que financièrement (ex. : temps en ressources humaines, machinerie, etc.), parmi une liste de partenaires potentiels. Plusieurs réponses étaient possibles. Les principaux partenaires désignés sont, par ordre d'importance, les arrondissements et municipalités (44 %), les parents (34 %), les commissions scolaires (30 %), les commerçants locaux (16 %) et les organismes communautaires (13 %). Dans 12 % des cas, les répondants ont mentionné une réponse autre que les choix offerts, dont voici quelques exemples : fondation de l'école, programmes urbains, centre de formation professionnelle, élèves, personnel de l'école, service de garde, organisme de loisirs, caisse populaire et projets d'entrepreneuriat. Fait à noter, 26 % des répondants ont mentionné n'avoir aucun partenaire autre que financier.

4.2.3.6 *Difficultés éprouvées dans les projets d'aménagement*

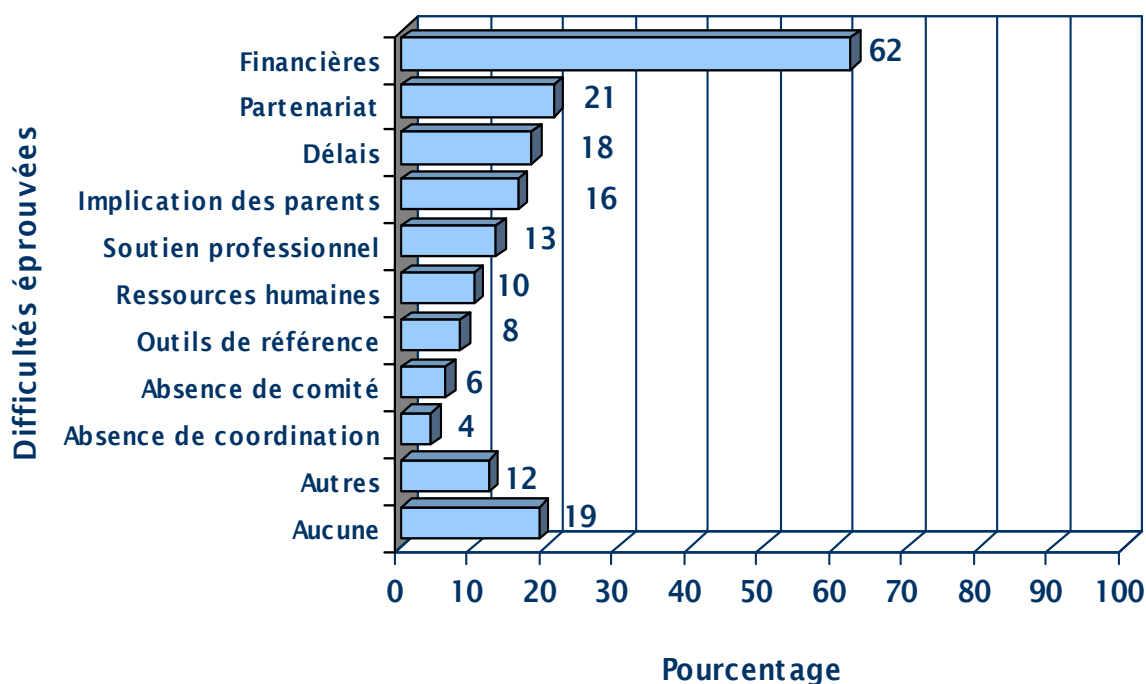
Les directions d'école ont été invitées à indiquer les difficultés qu'elles éprouvent dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement dans la cour d'école. Plusieurs choix de réponses étaient possibles parmi ceux proposés (figure 13). Les difficultés financières arrivent au premier rang (62 %). Les autres types de difficultés ont été mentionnés dans une proportion beaucoup plus faible (entre 4 et 21 %). Environ 12 % des répondants ont coché le choix « Autres ». Plusieurs d'entre eux ont mentionné le manque de temps pour réaliser un projet d'aménagement et pour établir des partenariats, compte tenu de tous les autres dossiers à traiter dans une école. On a également soulevé la difficulté pour les petites écoles d'obtenir du financement de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Parmi les commentaires formulés par certaines directions d'école à la fin du questionnaire, il est mentionné que le financement des projets d'aménagement des cours d'école ne devrait pas relever des écoles, parce que les coûts liés à ce type de projet sont trop importants et parce que ces projets nécessitent souvent plus d'argent que ce qui est obtenu par les collectes de fonds. Une autre difficulté soulevée est le vandalisme dans les cours d'école, en soirée ou durant la fin de semaine. Cette situation constitue un obstacle à l'amélioration et à l'aménagement de la cour d'école, puisque le manque d'argent pour remplacer le matériel brisé est un problème important. De plus, certaines directions d'école ont mentionné que la grandeur de leur cour d'école est insuffisante par rapport au nombre d'élèves qui fréquentent leur école. Plusieurs difficultés ont également été mentionnées par les représentants des directions des ressources matérielles :

1. La non-accessibilité à une ressource experte en aménagement de la cour d'école et se consacrant à ce champ d'activité au sein de la commission scolaire.
2. L'absence d'une personne responsable de l'aménagement de la cour d'école dans chaque école, pour faciliter la communication avec la commission scolaire et le bon déroulement du projet.

3. Le fait que la direction des ressources matérielles soit invitée trop tardivement à participer à l'élaboration du projet d'aménagement amorcé par le conseil d'établissement de l'école. Souvent, après analyse, la direction des ressources matérielles s'aperçoit que le projet proposé par le conseil d'établissement n'est pas recevable pour des raisons d'ordre technique ou légal, ce qui occasionne des tensions, une perte de temps et de la démobilisation. Pour éviter ce genre de problème, il faudrait que la direction des ressources matérielles soit impliquée dès le départ.
4. La trop grande importance accordée à l'installation de modules de jeux par les personnes impliquées dans un projet d'aménagement de la cour d'école. En fait, les modules de jeux sont souvent perçus comme la solution à tous les problèmes relatifs à la cour d'école alors que, dans bien des cas, il serait préférable de miser sur des activités d'animation. Pour éviter ce genre de problème, il a été suggéré d'élaborer un guide à l'intention des membres du comité d'aménagement de la cour d'école afin de favoriser un choix éclairé des mesures à privilégier pour animer et aménager adéquatement la cour d'école.
5. La difficulté pour les écoles, en particulier pour les plus petites et pour celles n'ayant aucun lien avec une municipalité, d'avoir accès à des ressources humaines ou financières suffisantes. En effet, les écoles utilisant un parc-école ont souvent accès aux ressources de la municipalité, ce qui peut constituer un avantage important, surtout s'il s'agit d'une grosse municipalité.

Figure 13 : Difficultés éprouvées dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement de la cour d'école, selon les directions d'école (n = 122)



4.3 Animation de la cour d'école

4.3.1 Coordination des récréations

Les directions d'école devaient indiquer, parmi un choix de réponses, qui était responsable de la coordination des activités d'animation de la cour d'école durant les récréations. Il était possible de choisir plus d'une réponse. Dans 41 % des cas, elles ont dit qu'il n'y avait pas de personne responsable de la coordination des activités durant les récréations. Lorsqu'une personne a cette responsabilité, il s'agit principalement d'un enseignant (38 %), d'un éducateur physique (25 %) ou d'un éducateur spécialisé (21 %). Onze pour cent des répondants ont coché la catégorie « Autres ». Parmi les types de responsables mentionnés dans cette catégorie, on retrouve des élèves faisant équipe avec les éducateurs spécialisés, un comité de coordination élèves-stagiaires en techniques d'éducation spécialisée et un travailleur social, un comité de promotion des comportements pacifiques et un membre du personnel du service de garde.

Les représentants des commissions scolaires ont mentionné que l'animation des récréations dans la cour d'école incombe au personnel de l'école. Ils attribuent aux commissions scolaires uniquement un rôle de soutien auprès des écoles. D'après eux, l'animation des cours d'école n'est pas une pratique courante. La réalité se résumerait plutôt à de la surveillance d'élèves effectuée par les enseignants. En fait, ils croient que l'animation des cours d'école n'est pas une préoccupation du personnel de l'école ni de la commission scolaire. Ils ajoutent que les enseignants n'ont pas la formation pour animer les récréations ni le mandat de le faire et qu'il faudrait plutôt miser sur d'autres ressources. À cet égard, ils croient que les éducatrices du service de garde constituent une cible particulièrement intéressante. Cette idée est partagée par la répondante régionale de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec. Cela exigerait toutefois une augmentation du temps de travail des éducatrices ainsi que la réorganisation du travail du personnel du service de garde. Finalement, ils croient que les éducateurs physiques pourraient agir comme personnes-ressources en animation de la cour d'école, en raison de leur formation et des liens qu'ils ont avec certains partenaires externes au milieu scolaire, comme l'Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches et l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec.

4.3.2 Planification d'activités physiques en fonction de l'aménagement de la cour d'école

Les responsables-techniciens des services de garde devaient indiquer si l'aménagement actuel de la cour d'école facilite la planification d'activités physiques pour les jeunes. Près des deux tiers des participants (63 %) ont répondu par l'affirmative. Les principales raisons évoquées par ceux ayant mentionné que l'aménagement n'était pas favorable sont le manque de jeux, d'équipements ou d'installations, voire même d'espace de jeu. Dans certains cas, il n'existe aucun aménagement, les jeux sont désuets, il n'y a pas de lignes sur le terrain pour délimiter les aires de jeux ni de surfaces gazonnées. Par ailleurs, deux

répondants ont précisé qu'il y avait des jeux, mais que ceux-ci n'étaient pas adaptés à la clientèle du préscolaire jusqu'à la troisième année. D'autres raisons relatives à la sécurité ont été mentionnées, telles qu'un éclairage déficient, une surface de jeux en gravier, l'absence de clôture ou une cour en pente.

4.3.3 Stratégies d'animation utilisées

On a questionné les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde sur les stratégies d'animation utilisées dans la cour d'école. Les directions d'école devaient indiquer les stratégies utilisées lors des récréations. Quant aux responsables-techniciens des services de garde, ils devaient indiquer les stratégies utilisées le matin, le midi et après l'école par les éducatrices du service de garde. Il était possible de cocher plus d'une stratégie parmi celles proposées.

Les résultats observés montrent que plusieurs stratégies sont utilisées durant les récréations et les périodes de fréquentation des services de garde (tableau VIII). Dans un cas comme dans l'autre, les deux stratégies les plus souvent utilisées sont l'offre de matériel (ballons, raquettes de tennis, cônes, etc.) et la division de la cour d'école en zones pour faciliter la surveillance et l'animation. Deux stratégies sont utilisées plus fréquemment durant les périodes de fréquentation du service de garde que durant les récréations parmi l'ensemble des stratégies proposées, soit l'implication du personnel dans l'organisation des jeux et la variation des activités offertes. Fait à noter, seulement 32 % des responsables-techniciens des services de garde et 40 % des directions d'école ont répondu que la participation des jeunes aux activités était obligatoire.

Le nombre de stratégies d'animation déclarées par les directions d'école et par les responsables-techniciens des services de garde est sensiblement le même (tableau IX). Dans les deux cas, ils sont une majorité à avoir déclaré quatre stratégies ou plus. Une question supplémentaire a été posée uniquement aux directions d'école pour savoir si l'enseignement de jeux aux jeunes faisait partie des cours d'éducation physique : 47 % d'entre eux ont répondu par l'affirmative à cette question.

Environ 12 % des directions d'école ont coché la catégorie « Autres » (tableau VIII). Parmi les stratégies nommées dans cette catégorie, mentionnons l'implication d'un éducateur du service de garde ou d'un éducateur spécialisé lors des récréations. On a mentionné à quelques reprises qu'en début d'année, le spécialiste en éducation physique forme les élèves sur la façon d'utiliser les modules de jeux. On a aussi parlé de médiateurs ou de brigades de sécurité (rôle assumé par les jeunes) pour résoudre les conflits. Quant aux responsables-techniciens des services de garde, ils sont seulement 4 % à avoir coché la catégorie « Autres ».

Certains répondants ont formulé des commentaires à la fin du questionnaire concernant les stratégies d'animation. Ils ont mentionné que l'animation de jeux par des élèves gagnerait à être davantage exploitée comme stratégie d'animation parce que les élèves plus âgés

semblent apprécier jouer ce rôle auprès des plus jeunes. Cependant, pour conserver la motivation des jeunes à s'impliquer, il faudrait les former en ce sens.

**Tableau VIII : Stratégies d'animation utilisées dans la cour d'école durant les récréations
(n = 122) et les périodes de fréquentation des services de garde (n = 88)**

Stratégies	Récréations (%)	Services de garde (%)
1. Offre de matériel	93	92
2. Division de la cour en zones	89	78
3. Regroupement des jeunes par groupe-classe ou par cycle	65	61
4. Participation obligatoire des jeunes	43	32
5. Variation des activités offertes	40	65
6. Implication des jeunes dans l'animation	36	42
7. Implication des enseignants ou des éducatrices dans l'organisation des jeux	32	71
8. Inscription des jeunes à une activité	30	25
9. Tournois ou activités spéciales	25	44
10. Valorisation des jeunes impliqués dans l'animation	21	32
11. Autres	12	4
12. Aucune	0	0

Tableau IX : Nombre de stratégies d'animation déclarées par les directions d'école (n = 122) et par les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)

Nombre de stratégies	Directions d'école (%)	Responsables-techniciens des services de garde (%)
0	0,0	0,0
1	2,5	3,4
2	10,7	4,5
3	15,6	14,8
4 ou +	71,3	77,3
Total	100	100

4.3.4 Objectifs poursuivis dans la planification d'activités physiques

Les responsables-techniciens des services de garde devaient indiquer les objectifs poursuivis lors de la planification d'activités extérieures pour les jeunes dans la cour d'école. Plusieurs objectifs pouvaient être cochés parmi ceux proposés. Les résultats

présentés au tableau X montrent que les trois objectifs les plus fréquents sont : faire prendre l'air aux enfants (95 %), encourager la pratique d'activités physiques (80 %) et favoriser des activités extérieures libres (78 %). Fait à noter, l'objectif consistant à diminuer la violence a été mentionné par 59 % des répondants. Par contre, l'objectif d'augmenter la pratique d'activités physiques chez les filles a été retenu par seulement un répondant sur cinq (19 %).

Peu de répondants (13 %) ont mentionné d'autres objectifs que ceux proposés. Parmi ces derniers, mentionnons le fait de donner plus d'espace aux enfants pour bouger, de les faire participer à des jeux de groupe, de développer l'esprit d'équipe, de diminuer les conflits et les interventions négatives ainsi que d'améliorer l'interaction entre les enfants et les éducatrices. Deux autres facteurs semblent motiver les éducatrices du service de garde à planifier des activités extérieures, soit : le niveau de bruit moins élevé à l'extérieur que dans les locaux du service de garde et le fait que les enfants reviennent en classe plus concentrés après la période du midi.

Tableau X : Objectifs poursuivis lors de la planification d'activités extérieures pour les jeunes, dans la cour d'école, selon les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)

Objectifs poursuivis	Responsables-techniciens des services de garde (%)
• Faire prendre l'air aux enfants	95
• Encourager la pratique d'activités physiques	80
• Favoriser les activités extérieures libres	78
• Diminuer la violence	59
• Maximiser l'utilisation des structures de jeux en place	57
• Initier les enfants à de nouvelles activités de plein air	41
• Favoriser l'implication dans l'organisation d'activités	41
• Augmenter la pratique d'activités physiques chez les filles	19
• Autres	13

4.3.5 Implication du personnel dans l'organisation d'activités physiques ou sportives

Les responsables-techniciens des services de garde devaient indiquer quelle proportion de leur personnel organise des activités physiques ou sportives dans la cour d'école pour les jeunes : 78 % des répondants ont déclaré que la totalité ou la plupart du personnel organisait ce type d'activités.

4.3.6 Échange d'idées de jeux avec les éducateurs physiques

La question suivante a été posée aux responsables-techniciens des services de garde : « Échangez-vous, avec les éducateurs physiques, des idées de jeux à réaliser dans la cour d'école? » Dans 41 % des cas, la réponse a été affirmative.

4.3.7 Activités pratiquées par les enfants en hiver

Une question a été posée aux directions d'école afin de connaître quelles activités étaient pratiquées par les enfants, dans la cour d'école ou autour de l'école, durant la période hivernale. Les activités mentionnées le plus souvent sont, par ordre d'importance, la glissade (75 %), le patinage (47 %) et la raquette (34 %). Trente-trois pour cent des répondants ont coché la catégorie « Autres ». Parmi les activités mentionnées dans cette catégorie, il y a le ballon-poire, le ballon prisonnier, le ballon chasseur, le ballon-poing, le soccer, les modules de jeux, les balançoires et divers types de jeux pratiqués sur la patinoire de la ville (hockey, mini-hockey, hockey bottines, ballon sur glace).

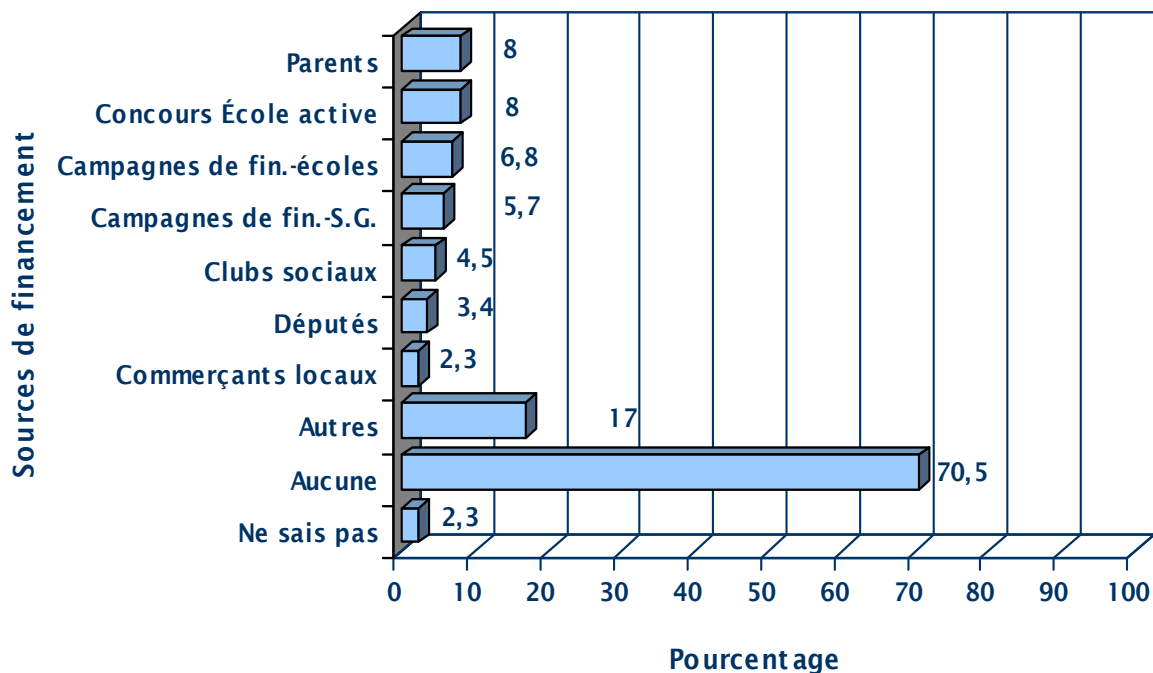
4.3.8 Projets d'animation existants ou prévus

Les responsables-techniciens des services de garde ont été questionnés concernant l'existence de nouveaux projets d'animation pour la cour d'école en plus des activités ordinaires déjà prévues. Ils devaient indiquer la situation qui correspondait le mieux à leur réalité parmi un choix de cinq réponses. Le premier énoncé correspondait à l'absence de nouveau projet tandis que les autres permettaient de préciser le niveau d'avancement du nouveau projet d'animation. Les résultats observés montrent que 63 % des répondants n'ont pas de nouveau projet d'animation. Quant aux autres (37 %), ils ont indiqué avoir un nouveau projet d'animation qui était prévu (23 %), en élaboration (5 %), en expérimentation (4 %) ou déjà implanté (5 %).

4.3.9 Sources de financement pour les projets d'animation

Les responsables-techniciens des services de garde devaient mentionner les sources de financement de leurs projets d'animation auprès des jeunes, dans la cour d'école. Il était possible de cocher plus d'une source de financement parmi les choix proposés. Soixante et onze pour cent des répondants ont rapporté ne disposer d'aucune source de financement. Moins de 10 % des répondants ont mentionné l'une ou l'autre des sources de financement proposées (figure 14). Les parents et le concours de financement École active du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport arrivent au premier rang, suivis des campagnes de financement organisées par l'école ou par le service de garde. Dix-sept pour cent des répondants ont mentionné une source de financement autre que celles suggérées dans le questionnaire (ex. : direction d'école, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, commission scolaire ou programme École en forme et en santé).

Figure 14 : Sources de financement des services de garde pour les projets d'animation visant les jeunes dans la cour d'école (n = 88)



4.3.10 Partenariat dans l'animation

Les directions d'école devaient indiquer les partenaires qui contribuent aux activités d'animation de leur cour d'école (ex. : soutien financier, formation, don de matériel, etc.). Plusieurs réponses pouvaient être cochées parmi un choix proposé. La majorité des répondants (71 %) ont indiqué n'avoir aucun partenaire. Ceux ayant indiqué bénéficier d'un partenariat ont nommé principalement la commission scolaire (12 %), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (10 %), les commerçants locaux (6 %), les organismes communautaires (5 %), les clubs sociaux (3 %) et la Direction régionale de santé publique (2 %). L'Unité régionale de loisir et de sport de Québec n'a été mentionnée par aucun répondant. La catégorie « Autres » a été cochée par 10 % des répondants. Les partenaires mentionnés dans cette catégorie sont l'école avec son budget d'investissement, la fondation de l'école, la caisse populaire, les municipalités et le service de garde.

Quant aux responsables-techniciens en service de garde, ils devaient indiquer s'il y avait des ententes de partenariat avec des organismes afin de soutenir le personnel du service de garde pour l'animation dans la cour d'école. La presque totalité des répondants (95 %) a indiqué n'avoir aucune entente de cette nature. L'organisme de loisirs de Duberger, situé dans l'un des arrondissements de la ville de Québec, a été mentionné par ceux ayant déclaré avoir ce type d'entente concernant les patinoires, les terrains de soccer et les terrains de baseball. Dans les commentaires ajoutés à la fin du questionnaire concernant le

volet animation, certains répondants ont souligné n'avoir accès qu'à du perfectionnement offert par la commission scolaire relativement à l'activité physique.

Les représentants des commissions scolaires ont mentionné l'existence d'une personne responsable des services de garde en milieu scolaire au sein de leur organisation. Cette personne assume des tâches de coordination et de gestion financière. Ces tâches peuvent être attribuées à un cadre de la commission scolaire ou à un responsable d'un service de garde.

4.3.11 Difficultés éprouvées pour élaborer et mettre en œuvre les activités d'animation

Les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde devaient indiquer, parmi un choix de réponses, les difficultés éprouvées pour élaborer et mettre en œuvre les activités d'animation dans la cour d'école. Les principales difficultés éprouvées par les directions d'école sont, par ordre d'importance (figure 15), les difficultés financières (29 %), le manque d'implication des enseignants (28 %), l'absence de comité de planification (20 %) et le manque de coordination (18 %). Quant aux services de garde, les principales difficultés éprouvées sont (figure 16) le manque de temps (46 %), le manque d'outils de référence (43 %), le manque d'implication du personnel du service de garde (40 %), le manque de matériel (32 %) et les difficultés financières (31 %). Fait à noter, 25 % des répondants parmi les directions d'école ont indiqué n'avoir aucune difficulté, comparativement à seulement 10 % chez les responsables-techniciens des services de garde.

Les directions d'école ont coché la catégorie « Autres » dans une proportion de 14 %. Les principales difficultés mentionnées dans cette catégorie sont le manque d'espace dans la cour d'école, le manque de temps pour animer et pour planifier les activités d'animation, le manque de personnel supplémentaire pour surveiller et animer les récréations (surtout dans le cas de petites écoles), le manque d'intérêt de certains enseignants pour ce type de tâche, le fait que l'animation à la récréation n'est pas perçue comme un besoin par tous les enseignants, la difficulté de s'adapter aux changements de saison et l'absence totale d'aménagement de la cour d'école.

Les responsables-techniciens des services de garde ont coché la catégorie « Autres » dans une proportion de 10 %. Plusieurs difficultés ont été mentionnées dans cette catégorie, dont le manque de jeux adaptés aux besoins de la clientèle et la problématique particulière des petits services de garde, c'est-à-dire un nombre insuffisant d'enfants pour faire des activités d'animation et la double tâche assumée par le responsable-technicien du service de garde (éducateur et responsable). Mentionnons également la difficulté de faire des activités d'animation due au fait que les enfants arrivent ou partent du service de garde à tous moments ainsi que la difficulté de devoir surveiller tous les enfants présents dans la cour d'école, en particulier les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde.

Les représentants des commissions scolaires et ceux des organismes régionaux consultés ont été questionnés sur les difficultés éprouvées par le personnel de l'école, incluant celui

du service de garde, pour l'animation de la cour d'école. À leur avis, la principale difficulté pour animer les récréations serait le fait que le personnel de l'école a le mandat de surveiller et non pas d'animer la cour d'école. Plusieurs difficultés ont été mentionnées concernant les périodes sous la responsabilité du service de garde (matin, midi, après l'école), soit : 1) le manque de temps accordé aux éducatrices pour la planification d'activités, en particulier dans les petites écoles, en raison du manque de ressources financières et humaines, 2) la difficulté de retenir le personnel dans les services de garde à cause des horaires de travail discontinus, 3) le désintéressement des enfants des deuxième et troisième cycles à l'égard des activités du service de garde. Le manque de concertation entre les partenaires du milieu scolaire a également été soulevé à la fois en ce qui concerne le personnel de l'école et celui du service de garde.

Figure 15 : Difficultés éprouvées pour élaborer ou mettre en œuvre les activités d'animation durant les récréations, dans la cour d'école, selon les directions d'école (n = 122)

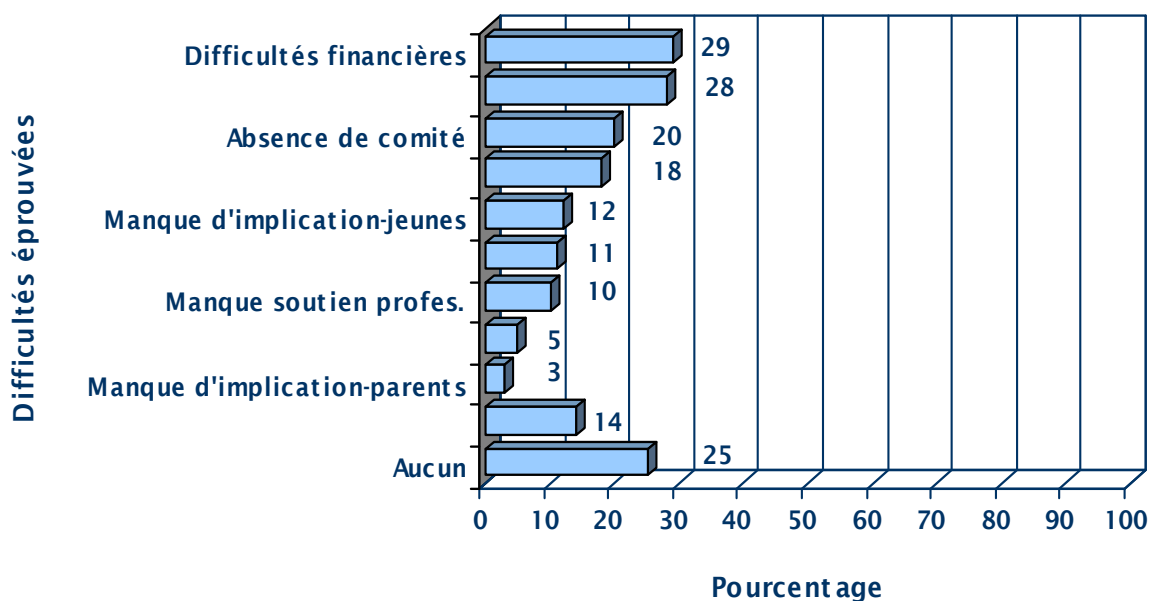
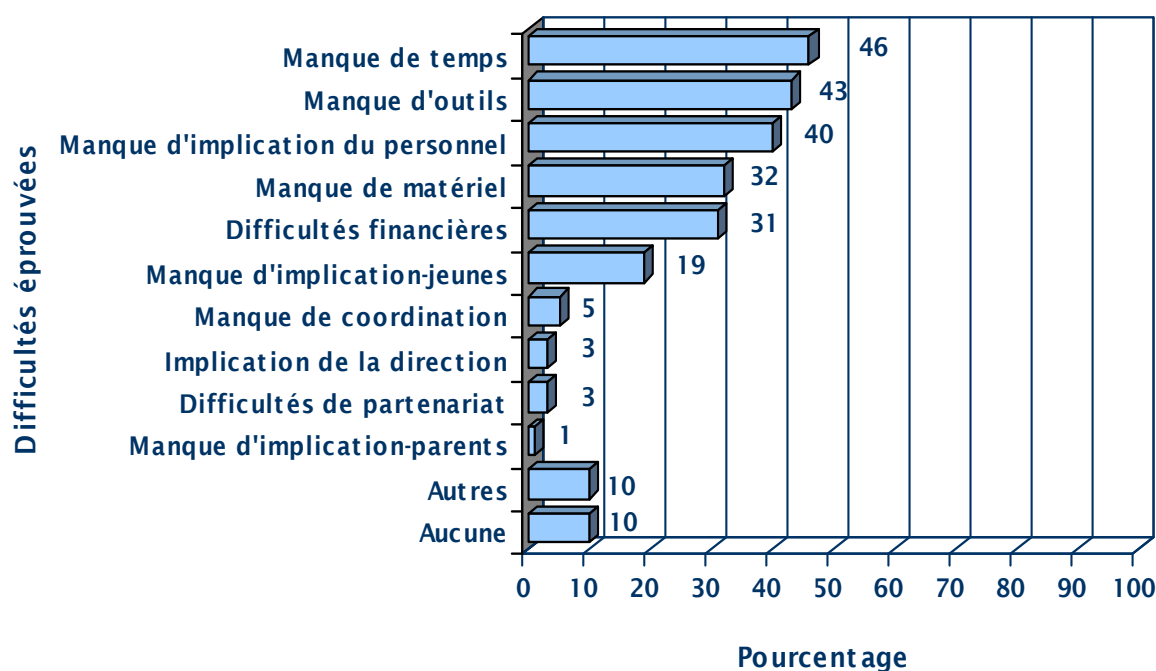


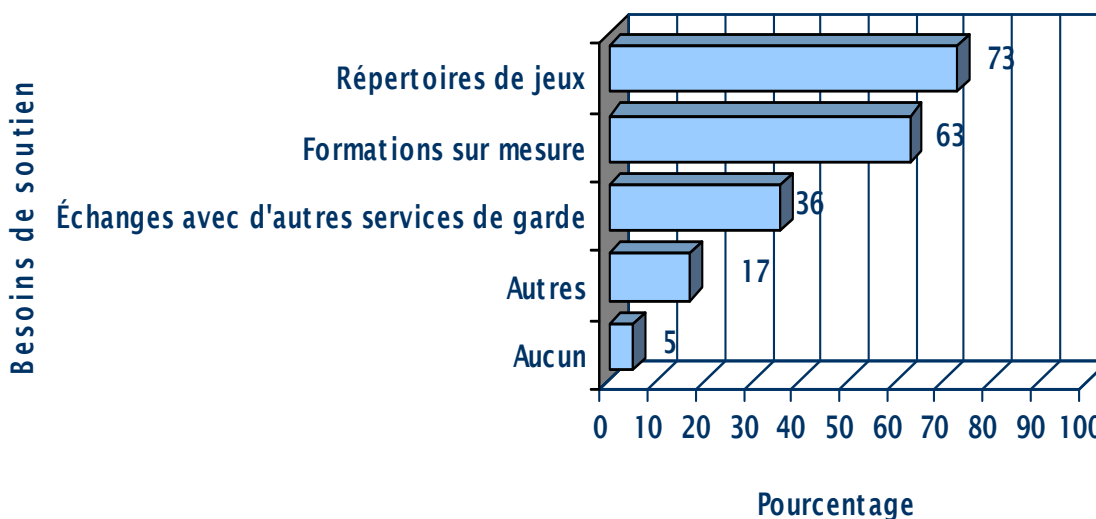
Figure 16 : Difficultés éprouvées dans l'élaboration ou la mise en œuvre de projets d'animation visant les jeunes dans la cour d'école, selon les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)



4.3.12 Besoins de soutien exprimés par les éducatrices en service de garde

Les responsables-techniciens des services de garde devaient préciser, parmi un choix de réponses, de quel type de soutien le personnel du service de garde aurait besoin pour organiser des activités physiques dans la cour d'école. Il était possible de cocher plus d'une réponse (figure 17). Les principaux besoins exprimés sont, par ordre d'importance, les répertoires de jeux (73 %), les formations (63 %) et les échanges avec les autres services de garde (36 %).

Figure 17 : Besoins de soutien des éducatrices concernant l'organisation d'activités physiques pour les jeunes, dans la cour d'école, selon les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)



Dix-sept pour cent des répondants ont coché la catégorie « Autres ». On a d'abord mentionné dans cette catégorie le besoin d'un soutien financier afin de permettre aux éducatrices de consacrer plus de temps à la planification des activités d'animation. On a mentionné également le besoin d'une meilleure collaboration entre le service de garde et la direction d'école, afin d'uniformiser les messages véhiculés concernant les règles d'utilisation des modules et des équipements de jeux dans la cour d'école. La possibilité d'utiliser le matériel de l'école par l'entremise d'une entente formelle a aussi été soulevée. Il a en outre été mentionné qu'il faudrait que la direction d'école demande aux éducatrices de s'impliquer auprès des jeunes et non seulement d'effectuer de la surveillance lors des activités. Enfin, on mentionne que des ajouts à l'aménagement de la cour d'école, tels que des modules de jeux, des lignes sur le terrain, des paniers de basketball, du gazon pour jouer au soccer et du matériel récréatif, aideraient à organiser des activités physiques pour les jeunes.

Les représentants des commissions scolaires ont également été questionnés sur les moyens susceptibles d'améliorer l'animation des cours d'école. Deux des moyens proposés concernent les éducatrices des services de garde, soit l'implantation d'un ou deux jours zéro (journées consacrées à la formation des éducatrices) et la mise en réseau des services de garde au sein d'une même commission scolaire ou de plusieurs commissions scolaires. Plusieurs moyens ayant une portée plutôt générale ont également été proposés : 1) disposer d'un expert en animation des cours d'école au sein de la commission scolaire, 2) encourager la priorisation de l'activité physique dans le curriculum et le projet éducatif de l'école, 3) réviser l'offre d'activités d'animation afin de rejoindre les jeunes n'aimant pas les sports d'équipe, 4) avoir un chargé de dossier au sein de l'école pour faciliter les

communications entre le personnel de la commission scolaire et celui de l'école dans le but de favoriser l'implantation des projets d'animation, 5) impliquer et former des jeunes leaders pour contribuer à l'animation et à la surveillance de la cour d'école, et 6) établir des partenariats avec les organismes régionaux concernés par l'animation des cours d'école, en particulier pour la formation du personnel et des jeunes.

4.3.13 Meilleurs moments pour offrir de la formation au personnel des services de garde

Les responsables-techniciens des services de garde devaient indiquer quel était le meilleur moment de la journée pour offrir de la formation à leur personnel. Ils ont répondu dans une proportion de 75 % que c'était le jour, entre 8 h et 16 h. Le soir (après 16 h) a été coché par 15 % des répondants et la fin de semaine, par 4 % d'entre eux. Trois pour cent des répondants ont répondu « Ne sais pas » et 4 %, « Ne s'applique pas ».

4.4 Violence à l'école

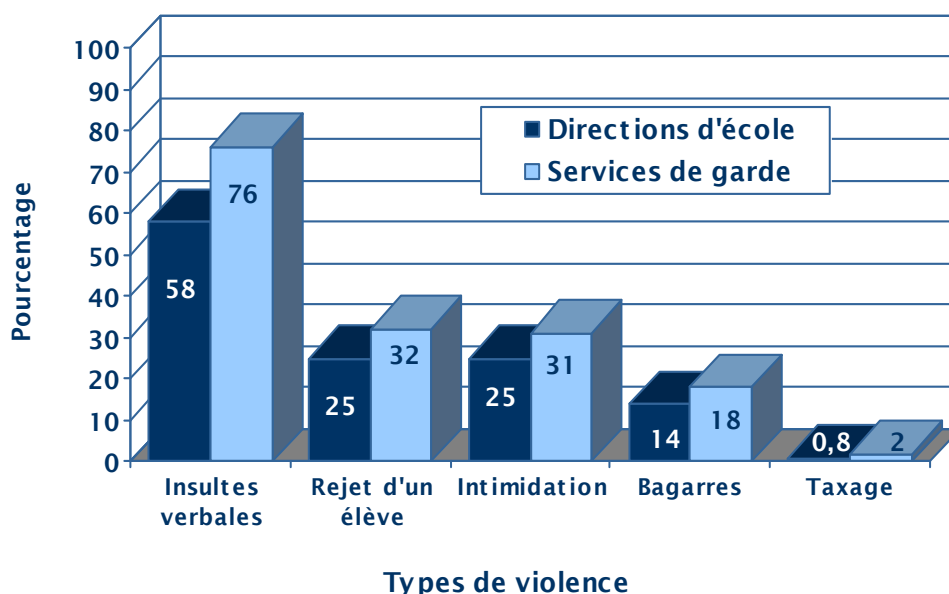
4.4.1 Manifestations de violence entre les élèves

Les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde ont été questionnés à propos de cinq types de violence entre les élèves : insultes verbales, bagarres, rejet d'un élève, intimidation et taxage. Les répondants devaient indiquer leur perception de la fréquence de chaque type de violence dans leur école (très fréquent, assez fréquent, peu fréquent, pas du tout fréquent, et ne sais pas). Les répondants reconnaissent que tous les types de violence énumérés sont présents à l'école (tableau XI). Les insultes verbales sont le type de violence le plus fréquent et le taxage, le moins fréquent (tableau XI et figure 18). Fait à noter, le pourcentage de réponses « Très fréquent » ou « Assez fréquent » est toujours plus élevé chez les responsables-techniciens des services de garde que chez les directions d'école, pour tous les types de violence étudiés (figure 18).

**Tableau XI : Prévalence des types de violence entre les élèves, selon les directions d'école
(n = 122) et les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)**

Types de violence	Directions d'école (%)	Services de garde (%)
<u>Insultes verbales</u>		
• Très fréquent	8,2	21,6
• Assez fréquent	50,0	54,5
• Peu fréquent	36,1	21,6
• Pas du tout fréquent	5,7	2,3
• Ne sais pas	0,0	0,0
Total	100,0	100,0
<u>Bagarres</u>		
• Très fréquent	4,1	4,6
• Assez fréquent	9,8	13,8
• Peu fréquent	55,7	59,8
• Pas du tout fréquent	30,3	21,8
• Ne sais pas	0,0	0,0
Total	100,0	100,0
<u>Rejet d'un élève</u>		
• Très fréquent	3,3	4,7
• Assez fréquent	21,3	27,9
• Peu fréquent	66,4	61,6
• Pas du tout fréquent	9,0	4,7
• Ne sais pas	0,0	1,2
Total	100,0	100,0
<u>Intimidation</u>		
• Très fréquent	4,1	5,7
• Assez fréquent	20,5	25,0
• Peu fréquent	60,7	54,5
• Pas du tout fréquent	14,8	13,6
• Ne sais pas	0,0	1,1
Total	100,0	100,0
<u>Taxage</u>		
• Très fréquent	0,0	1,1
• Assez fréquent	0,8	1,1
• Peu fréquent	28,7	40,2
• Pas du tout fréquent	68,0	49,4
• Ne sais pas	2,5	8,0
Total	100,0	100,0

Figure 18 : Distribution des types de violence survenant entre les élèves à l'école en comptabilisant uniquement les réponses « Très fréquent » et « Assez fréquent » selon les perceptions des directions d'école (n = 122) et des services de garde (n = 88)



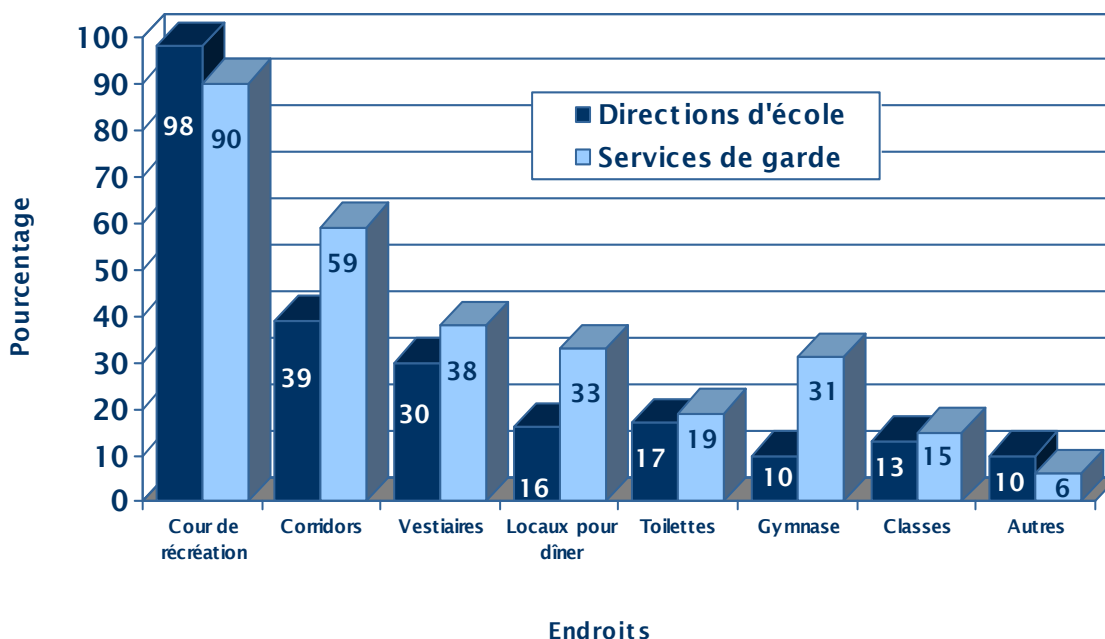
4.4.2 Manifestations de violence des élèves envers le personnel de l'école

Les participants devaient indiquer si les manifestations de violence des élèves envers le personnel de l'école étaient très, assez, peu ou pas du tout fréquentes. Trois pour cent des directions d'école ont déclaré que ces manifestations sont très ou assez fréquentes, comparativement à 9,1 % des responsables-techniciens des services de garde.

4.4.3 Endroits où se manifeste la violence à l'école

Les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde devaient indiquer à quels endroits surviennent, à l'école, les manifestations de violence entre les élèves. Les répondants pouvaient cocher plusieurs réponses parmi les choix proposés. Les résultats présentés à la figure 19 montrent que les manifestations de violence entre élèves surviennent à plusieurs endroits dans l'école. La cour d'école arrive toutefois au premier rang, suivie des corridors et des vestiaires. Les résultats obtenus auprès des responsables-techniciens des services de garde sont toujours plus élevés que ceux obtenus auprès des directions d'école, sauf pour la cour d'école. Parmi les directeurs d'école ayant coché la catégorie « Autres », certains ont mentionné que des manifestations de violence arrivent au cours du trajet entre l'école et la maison ou pendant le transport scolaire.

Figure 19 : Endroits où surviennent les manifestations de violence entre les élèves à l'école, selon les directions d'école (n = 122) et les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)



4.4.4 Code de conduite des élèves à l'école

Les participants devaient indiquer si le code de conduite de l'école (ou les règles de vie appliquées à l'école) était le même que celui du service de garde. Une réponse affirmative a été obtenue auprès de 86 % des directions d'école et de 93 % des responsables-techniciens des services de garde. Certains participants ont ajouté, à la fin du questionnaire, que l'application des règles de vie à l'école contribue à prévenir les manifestations de violence. Il a également été mentionné que la prévention de la violence était une priorité, que c'était un travail au quotidien, que des règles de vie claires, précises, constantes et respectées aidaient à prévenir la violence à l'école. Plusieurs répondants ont aussi souligné qu'un protocole de résolution de conflits était un moyen efficace pour assurer un bon climat à l'école.

4.4.5 Comités sur la prévention de la violence à l'école

Les directions d'école devaient indiquer si, dans leur école, il y avait un comité sur la prévention de la violence, et, le cas échéant, ils devaient préciser depuis quand. Près de la moitié des répondants (48 %) ont répondu disposer d'un tel comité. Dans 29 % des cas, ce comité existait depuis deux ans ou moins.

Plusieurs répondants ont souligné, à la fin du questionnaire, que le fait d'avoir un comité « violence » ou « vie étudiante » actif et mobilisé était très soutenant. Par contre, d'autres voient l'existence d'un comité comme étant inutile et préfèrent plutôt un engagement de l'école et de son service de garde par des gestes simples et concrets. Un répondant a précisé que le comité incluait des élèves en plus du personnel de l'école.

4.4.6 Questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES)

Les directions d'école devaient indiquer si le QES avait déjà été utilisé pour évaluer l'environnement socioéducatif de leur école. Ce questionnaire existe depuis 2003 et provient de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal (Janosz, 2003). Seulement 16 % des répondants ont répondu oui à cette question, 57 % ont répondu non et 28 % ne savaient pas.

4.4.7 Connaissance des activités ou programmes de prévention de la violence

Les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde ont été questionnés au sujet de quatre programmes (ou activités) de prévention de la violence à l'école : Fluppy, Vers le pacifique, Espace pour le droit des enfants et PARC (Programme d'autocontrôle, de résolution de problèmes et de compétences sociales pour les enfants ayant des troubles du comportement). Plus précisément, ils devaient indiquer s'ils connaissaient et utilisaient chacun de ces programmes ou activités (ceux-ci sont décrits à l'annexe VIII).

Globalement, il ressort que les programmes Vers le pacifique et Fluppy sont davantage connus par les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde que les deux autres programmes proposés (Espace et PARC). Il ressort également que le pourcentage des répondants ayant déclaré connaître ou utiliser ces programmes est toujours plus élevé chez les directions d'école que chez les responsables-techniciens des services de garde. Finalement, le pourcentage de répondants ayant déclaré connaître ces documents est beaucoup plus élevé que le pourcentage de répondants ayant déclaré les utiliser (tableau XII).

Les participants pouvaient indiquer s'ils connaissaient d'autres activités ou programmes de prévention de la violence que ceux proposés. Quatre-vingt-douze pour cent des répondants parmi les directions d'école ont répondu par l'affirmative comparativement à 17 % chez les responsables-techniciens des services de garde. Les programmes ou activités les plus souvent mentionnés sont : Les amis de Zippy, Second Step, J'écoute mon cœur, J'écoute mon corps, L'horloge, Mission possible et Paci-raid.

Tableau XII : Connaissance et utilisation des programmes de prévention de la violence par les directions d'école (n = 120) et par les responsables-techniciens des services de garde (n = 86)

Programmes	Directions d'école		Responsables-techniciens des services de garde	
	Connaître (%)	Utiliser (%)	Connaître (%)	Utiliser (%)
Vers le pacifique	93	47	65	30
Fluppy	89	44	47	16
PARC	36	14	15	7
Espace	30	9	18	4

4.4.8 Partenaires en prévention de la violence

Les directions d'école devaient nommer les partenaires qui participent à la sensibilisation ou à la formation du personnel de l'école, des élèves ou des parents, au regard de la prévention de la violence à l'école. Une liste de partenaires potentiels leur était proposée (figure 20).

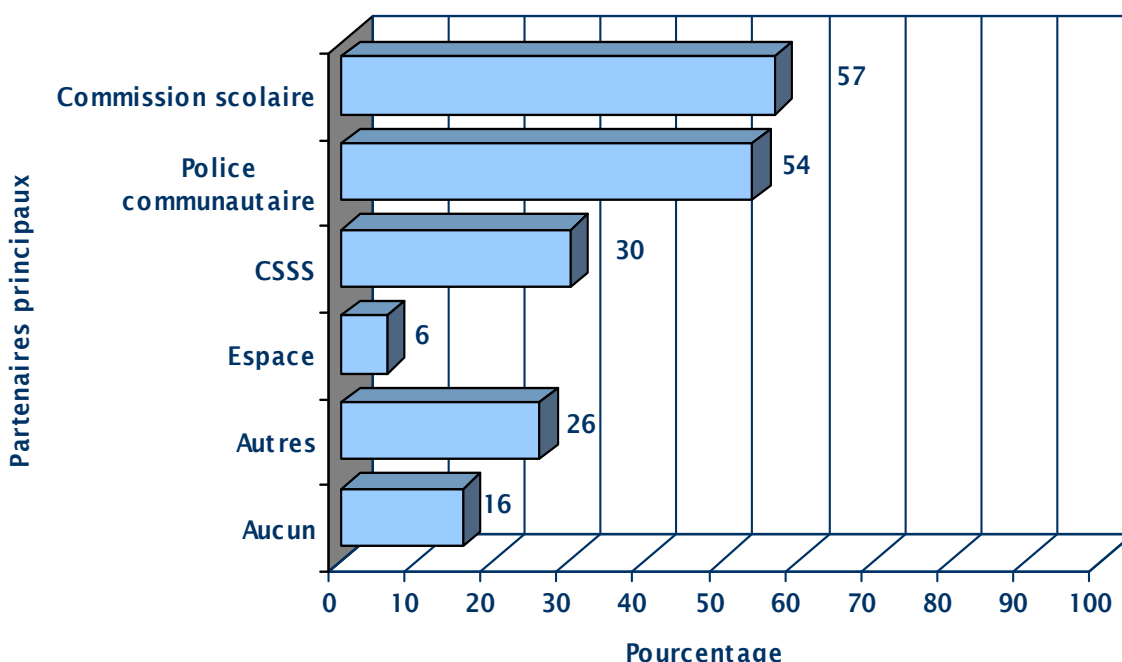
Les trois partenaires les plus souvent mentionnés sont respectivement les commissions scolaires (57 %), la police communautaire (54 %) et les CSSS (30 %). Les autres catégories de partenaires proposés ont été mentionnées par moins de 10 % des répondants. Fait à noter, 16 % des répondants ont coché « Aucun partenaire », 8 % « Ne sais pas » et 26 % la catégorie « Autres ». Dans la catégorie « Autres », les partenaires suivants ont été mentionnés : policiers éducateurs, maisons de jeunes, centres de la famille, milieu universitaire, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, organismes communautaires, fédération des écoles privées, Chambre des notaires, table Prévention Jeunesse, Club optimiste (programme Toupax), Omega, troupe de théâtre et brigadiers scolaires.

Selon un représentant d'une commission scolaire, il y aurait de plus en plus de demandes de la part des écoles pour recevoir des services en prévention de la violence, notamment pour avoir des ressources en éducation spécialisée. Un autre représentant d'une commission scolaire dit que des ateliers de formation en prévention de la violence sont offerts au personnel des écoles, par exemple concernant l'intimidation. Par contre, un représentant d'une autre commission scolaire dit que le niveau de violence n'est pas assez important pour nécessiter de l'aide et que l'équipe-école est en mesure de gérer la situation.

Certains organismes régionaux ont déclaré ne pas avoir un rôle direct en matière de prévention de la violence à l'école mais que, de façon indirecte, leurs activités pouvaient avoir un effet bénéfique en ce sens. C'est le cas par exemple pour les répondants de

Québec en Forme et de l'Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches. Par contre, la personne responsable régionalement de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec dit que la violence à l'école est abordée directement lors d'interventions auprès du personnel des services de garde en milieu scolaire (ex. : atelier de formation, colloque).

Figure 20 : Partenaires participant à la sensibilisation ou à la formation du personnel de l'école, des élèves ou des parents, au regard de la prévention de la violence à l'école, selon les directions d'école (n = 122)



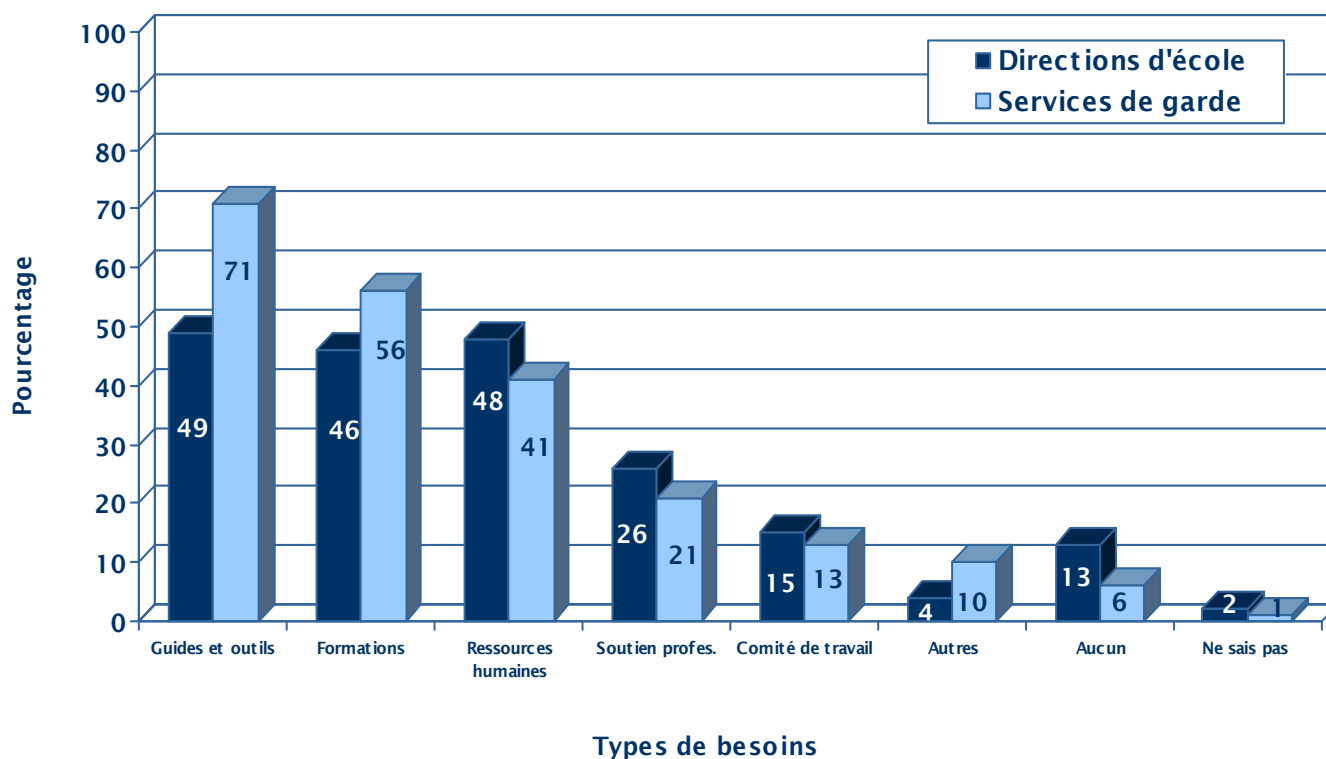
4.4.9 Besoins d'aide exprimés

Les directions d'école et les responsables-techniciens de services de garde devaient indiquer les types d'aide dont ils auraient besoin ainsi que leur personnel pour prévenir la violence dans leur milieu de travail. Plusieurs choix leur étaient proposés : constitution d'un comité de travail, formation sur la prévention de la violence à l'école, guides et outils d'intervention, ressources humaines à l'interne et soutien professionnel externe. Ils pouvaient également indiquer d'autres types d'aide que ceux proposés.

Trois types d'aide ont été mentionnés plus fréquemment que les autres tant par les directions d'école que par les responsables-techniciens des services de garde, soit 1) les guides et outils d'intervention, 2) la formation sur la prévention de la violence à l'école et 3) les ressources humaines à l'interne.

Le besoin de guides et d'outils d'intervention obtient le pourcentage le plus élevé, en particulier auprès des responsables-techniciens des services de garde (figure 21). Seulement 13 % des directions d'école et 6 % des responsables-techniciens des services de garde ont déclaré n'avoir aucun besoin d'aide. La catégorie « Autres » a été cochée par 4 % des directions d'école et 10 % des responsables-techniciens de services de garde. Les besoins mentionnés dans cette catégorie concernent le plan de réussite de l'école, la formation des employés du service de garde, l'organisation de jeux dans la cour d'école et le soutien pour l'animation d'activités ponctuelles sur le thème de la prévention.

Figure 21 : Besoins d'aide exprimés en matière de prévention de la violence par les directions d'école (n = 122) et les responsables-techniciens des services de garde (n = 88)



Certains commentaires ont été formulés à la fin du questionnaire concernant la prévention de la violence à l'école. À titre d'exemple, la stabilité du personnel du service de garde et l'accès à un technicien en éducation spécialisée sont perçus comme des conditions favorables. Il a également été mentionné que, pour prévenir la violence dans la cour d'école, il était préférable que les enfants soient actifs physiquement et aient des jeux à leur disposition. Ainsi, les enfants ont moins d'occasions de conflits, ce qui peut contribuer à prévenir la violence.



5 FAITS SAILLANTS, CONSTATS ET PISTES D'ACTION

5.1 Faits saillants de l'étude

Cette première section présente, dans une perspective d'intervention, les faits saillants de l'étude pour chacun des thèmes abordés.

5.1.1 Information générale

- La commission scolaire est le principal propriétaire des cours d'école (71 %) mais, dans certains cas, il y a des ententes partagées avec des municipalités ou le privé.
- Le nombre de surveillants par élève est plus petit lors des récréations que durant les périodes sous la responsabilité du service de garde (matin, midi et après l'école).
- Tous les cas de blessures sont consignés dans un rapport d'accident, mais ils ne sont pas analysés dans une perspective de prévention (ex. : principales causes et circonstances de survenue des blessures, appareils en cause).
- Les documents *Mieux vivre dans la cour d'école* et le *Guide sur les aires et appareils de jeux* sont peu connus et peu utilisés de même que les deux autres documents émanant du milieu scolaire, *Un monde plein de ressources* et *La sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire*.

5.1.2 Aménagement de la cour d'école

- La norme volontaire sur la sécurité des appareils de jeux est peu connue en particulier des directions d'école et des responsables-techniciens des services de garde.
- Il y a au moins un appareil de jeux âgé de plus de quinze ans dans le tiers des cours d'école, ce qui veut dire que ces appareils ont été installés avant l'avènement de la norme sur la sécurité des appareils de jeux.
- Soixante-sept pour cent des directions d'école disent que les appareils de jeux présents dans leur cour d'école font l'objet d'une inspection annuelle détaillée qui, le plus souvent, est effectuée par un membre du personnel de l'école (62 %) n'ayant pas reçu de formation à cet égard.
- Les grilles et formulaires utilisés pour effectuer les inspections annuelles détaillées des appareils de jeux varient selon les commissions scolaires et le type de ressources impliquées.
- Les grilles proposées dans le *Guide sur les aires et appareils de jeux* ne sont pas utilisées parce qu'elles sont jugées beaucoup trop complexes même pour le personnel de la direction des ressources matérielles.

- L'inspection visuelle sommaire des appareils de jeux est principalement effectuée par le personnel de l'école, et ce, sur une base régulière (quotidiennement ou la plupart du temps).
- Près de la moitié des directions d'école déclarent avoir besoin de soutien pour l'inspection et l'entretien des appareils de jeux dans la cour d'école.
- La très grande majorité des écoles est en processus de planification ou de réalisation de projets d'aménagement de la cour d'école.
- Plusieurs difficultés sont éprouvées par les directions d'école concernant les projets d'aménagement, en particulier des difficultés financières. Le vandalisme et le remplacement du matériel brisé constituent aussi des difficultés pour certaines écoles.
- L'absence d'expert-conseil en matière d'aménagement au sein des commissions scolaires est l'une des principales difficultés mentionnées par le personnel des ressources matérielles.
- Certains membres du personnel des ressources matérielles remettent parfois en question la pertinence d'installer des modules de jeux dans la cour d'école, ceux-ci étant trop souvent perçus par l'école comme une solution à tous les problèmes alors qu'il faudrait plutôt investir dans des stratégies d'animation.
- Souvent, les projets d'aménagement déposés par les comités d'école sont jugés non recevables par le personnel des ressources matérielles pour des raisons d'ordre technique ou légal, ce qui occasionne des tensions, des pertes de temps et de la démobilisation.
- Certains membres du personnel des ressources matérielles disent être impliqués trop tardivement dans la planification et l'élaboration des projets d'aménagement entrepris par les comités d'école.

5.1.3 Animation de la cour d'école

- Le personnel des ressources matérielles dit que l'animation des cours d'école relève de l'école et que les commissions scolaires n'ont qu'un rôle de soutien. Selon eux, les enseignants ne font pas d'animation durant les récréations mais plutôt de la surveillance, car ce n'est pas dans leur mandat.
- Quarante et un pour cent des directions d'école déclarent que personne n'est responsable de coordonner les activités des jeunes durant les récréations, dans leur école.
- Plusieurs stratégies d'animation sont utilisées lors des récréations ainsi que lors des périodes de fréquentation des services de garde. Les stratégies les plus souvent utilisées sont l'offre de matériel et la division de la cour d'école en zones pour faciliter la surveillance et l'animation.

- La grande majorité des directions d'école (71 %) et des responsables-techniciens des services de garde (95 %) déclarent n'avoir aucun partenaire externe au milieu scolaire pour l'animation des cours d'école.
- Plusieurs difficultés ont été mentionnées par les directions d'école et les responsables-techniciens des services de garde concernant l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'animation dans la cour d'école :
 - Les principales difficultés mentionnées par les directions d'école sont les difficultés financières (29 %), le manque d'implication des enseignants (28 %) et l'absence de comité de planification.
 - Les principales difficultés mentionnées par les responsables-techniciens des services de garde sont le manque de temps pour la planification (46 %), le manque d'outils de référence (43 %) et le manque d'implication du personnel du service de garde (40 %).
- D'autres difficultés ont été mentionnées par le personnel des commissions scolaires concernant les services de garde, soit la difficulté de rétention du personnel attribuable en bonne partie à des horaires de travail discontinus et le désintéressement des enfants des deuxième et troisième cycles à l'égard des activités du service de garde.
- Les petites écoles et les petits services de garde éprouvent des difficultés supplémentaires en raison du nombre insuffisant d'enfants pour faire les activités d'animation et de la double tâche souvent dévolue au responsable du service de garde (tâches administratives et tâche d'éducateur). Également, les petites écoles et les petits services de garde disposent de moins de personnel et de moins d'argent, ce qui diminue leurs chances de pouvoir libérer un membre du personnel pour la planification d'activités d'animation.

5.1.4 Violence à l'école

- La cour d'école est l'endroit où les manifestations de violence entre les élèves sont perçues comme étant les plus fréquentes.
- Parmi tous les types de violence, les insultes verbales sont plus fréquemment nommées.
- La moitié des directions d'école indique avoir un comité sur la prévention de la violence.
- Environ 90 % des directions d'école et des responsables-techniciens des services de garde ont déclaré avoir besoin d'aide en matière de prévention de la violence. Les trois types de besoins mentionnés les plus fréquemment sont les guides et outils d'intervention, la formation et l'accès à des ressources humaines à l'interne.

5.2 Constats et pistes d'action

Le tableau XIII présente les principaux constats de l'étude ainsi que des pistes d'action concernant l'aménagement et l'animation de la cour d'école et la prévention de la violence à l'école. Les constats font ressortir les aspects satisfaisants et les aspects problématiques relativement à chacun de ces thèmes (aménagement, animation ou violence). Les pistes d'action visent à remédier aux aspects jugés problématiques. Le tableau XIII présente également quelques constats « généraux » ainsi que des pistes d'action se rapportant aux trois thèmes étudiés (aménagement, animation et violence).

Tableau XIII : Principaux constats et pistes d'action de l'étude concernant l'animation, l'aménagement et la violence

Thèmes	Aspects satisfaisants	Aspects problématiques	Pistes d'action
Aménagement	Dans la région, les enfants ont accès à plusieurs types d'appareils de jeux dans les cours d'école.	- La norme canadienne sur la sécurité des appareils de jeux est peu connue de même que le guide visant à l'appliquer. - L'inspection annuelle détaillée des appareils de jeux n'est pas effectuée dans au moins le tiers des cours d'école et les personnes qui accomplissent cette tâche n'ont souvent pas reçu de formation à cet effet, ce qui amène à se questionner sur la qualité des inspections. - Plusieurs écoles ont au moins un appareil de jeu âgé de quinze ans ou plus dans leur cour, ce qui peut représenter un risque de blessures pour les enfants en raison de l'usure des matériaux et d'une conception non conforme aux normes actuelles.	- Préciser le rôle et les responsabilités des acteurs (commission scolaire, école, service de garde et municipalité). - Promouvoir la norme canadienne sur la sécurité des appareils de jeux et le guide d'application de cette norme. - S'assurer que les appareils de jeux font l'objet d'une inspection adéquate. - Établir des ententes avec des municipalités. - Rendre accessible une formation sur l'application de la norme canadienne de sécurité des appareils de jeux.
	La plupart des écoles sont en processus d'élaboration ou de réalisation de projets d'aménagement dans leur cour d'école.	- Les directions des ressources matérielles des commissions scolaires sont souvent impliquées tardivement par les écoles dans les projets d'aménagement. - Le personnel des ressources matérielles remet en question l'utilité ou la pertinence de certains projets d'achat de modules de jeux proposés par l'école. - Selon le personnel des ressources matérielles, certains projets d'aménagement émanant de l'école ne tiennent pas compte des contraintes techniques ou légales, ce qui les rend irrecevables et occasionne des tensions, des pertes de temps et de la démobilisation. - Le financement nécessaire à la réalisation des projets d'aménagement nécessite beaucoup de temps et d'effort, ce qui constitue un obstacle important.	- Préciser le rôle et les responsabilités des acteurs (commissions scolaires, écoles, municipalités). - Assurer l'accès à un expert-conseil en matière d'aménagement. - Constituer un guide de procédures pour les membres du comité d'aménagement de l'école. - Impliquer le personnel des ressources matérielles dès le début du projet. - Constituer un répertoire de ressources et d'outils de référence (fabricants, financement). - Offrir de la formation.
Animation	Tous les enfants ont accès à la cour d'école durant les récréations et les	L'école fait face à plusieurs obstacles pour améliorer l'animation des cours d'école :	Impliquer d'autres ressources que les enseignants, dont le personnel du service de garde.

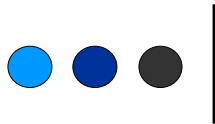
Thèmes	Aspects satisfaisants	Aspects problématiques	Pistes d'action
	périodes de fréquentation du service de garde, et plusieurs stratégies d'animation sont utilisées pour animer ces périodes.	○ Récréations : le rapport surveillant-élèves est faible, le mandat des enseignants est limité à la surveillance, il y a absence de coordination des activités, etc. ○ Périodes de fréquentation du service de garde : manque de temps pour la planification d'activités, roulement du personnel, diminution de la clientèle des deuxième et troisième cycles, etc.	▪ Augmenter le nombre de surveillants par élèves. ▪ Augmenter la durée des récréations. ▪ Offrir de la formation aux intervenants. ▪ Implanter un jour 0 consacré aux éducatrices. ▪ Mettre en réseau les services de garde. ▪ Augmenter le nombre d'heures de travail des éducatrices pour l'animation de la cour d'école. ▪ Offrir des activités adaptées aux besoins des plus âgés et les impliquer avec les plus jeunes. ▪ Donner la possibilité aux enfants d'être actifs en leur offrant un choix d'activités variées et adaptées.
Violence	La moitié des écoles dispose d'un comité sur la prévention de la violence à l'école.	▪ La présente étude n'a pas permis de connaître la nature ni l'efficacité des activités effectuées par les membres de ces comités. ▪ La cour d'école est le principal lieu de survenue des manifestations de violence entre les élèves. ▪ La plupart des directions d'école et des responsables-techniciens des services de garde ont exprimé avoir besoin d'aide en matière de prévention de la violence à l'école.	▪ S'assurer que les intervenants du milieu scolaire connaissent les meilleures pratiques en matière de prévention de la violence pour favoriser l'accomplissement d'activités reconnues efficaces. ▪ Offrir des formations adaptées.
Aménagement, animation et violence	Le milieu scolaire reconnaît l'importance pour les enfants d'avoir accès à une cour d'école qui favorise la pratique sécuritaire d'activités physiques et l'adoption de comportements non violents. Plusieurs projets ont été réalisés ou sont prévus dans la région, surtout par rapport à l'aménagement des cours d'école.	Les projets retenus ne tiennent pas nécessairement compte des besoins à combler pour favoriser la pratique sécuritaire d'activités physiques ou l'adoption de comportements non violents (comme si les projets constituent une fin en soi et non un moyen d'atteindre cet objectif). Les projets d'animation sont beaucoup moins nombreux que les projets d'aménagement, ce qui est difficile à justifier.	▪ Proposer aux écoles une démarche permettant de faire un diagnostic des besoins à combler en matière d'aménagement et d'animation pour promouvoir la pratique sécuritaire d'activités physiques et l'adoption de comportements non violents, afin de favoriser un choix éclairé des projets à réaliser dans la cour d'école : ○ Fixer des objectifs précis concernant la promotion de l'activité physique ainsi que la prévention des blessures et de la violence dans la cour d'école. ○ Déterminer les besoins à combler pour atteindre ces objectifs. ○ Déterminer les mesures à privilégier pour combler ces besoins (projets d'aménagement ou projets d'animation?).



CONCLUSION

Cette étude a permis de mieux connaître les perceptions du milieu scolaire sur l'aménagement et l'animation des cours d'école ainsi que sur la violence à l'école. Elle a aussi permis de cerner des pistes d'action dans le but de remédier aux aspects jugés problématiques. Ces informations seront utiles aux directions d'école et aux commissions scolaires pour donner suite aux orientations proposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière d'animation et d'aménagement de la cour d'école dans la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.

Un projet pilote est en cours à la Commission scolaire des Découvreurs afin de soutenir efficacement le milieu scolaire en ces matières. Pour l'instant, ce projet met à contribution quelques directeurs d'école, la commission scolaire et la Direction régionale de santé publique, mais d'autres ressources externes au milieu scolaire devraient s'ajouter ultérieurement. Ce projet a pour principal objectif de rendre la cour d'école favorable à la pratique sécuritaire d'activités physiques et à l'adoption de comportements non violents. L'un des principaux défis à relever est de favoriser un choix éclairé des mesures à privilégier pour atteindre cet objectif (projets d'aménagement ou projets d'animation, ou les deux à la fois?). Pour cela, le milieu scolaire doit pouvoir disposer de documents de référence et du soutien de personnes compétentes. La réalisation de ce projet permettra d'élaborer de tels documents, de préciser le type de soutien nécessaire et de proposer au milieu scolaire une offre de services qui mette à contribution les partenaires régionaux externes au milieu scolaire.

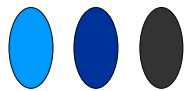


RÉFÉRENCES

1. CRADOCK, A.L., S.J. MELLY, J.G. ALLEN *et al.* (2007). "Characteristics of School Campuses and physical activity among youth", *American Journal of Preventive Medicine*, 33 (2) : 106-113.
2. FISSEL, D., G. PATTISON et A. HOWARD (2005). "Severity of playground fractures : play equipment versus standing height falls", *Injury Prevention*, 11 : 337-339.
3. FLORES, J., *et al.* (2005). *Mieux connaître et agir : Intimidation*, Québec, Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité.
4. FORTIER, D. (2005). *Guide des aires et des appareils de jeu*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Direction du développement des individus et des communautés, Unité de la sécurité et de la prévention des traumatismes, 78 p.
5. HOVELL, M.F., *et al.* (1978). "An evaluation of elementary students voluntary physical activity during recess", *Research Quarterly of Exercise and Sport*, 49 : 460-474.
6. JANOSZ, M. (2003). *L'environnement socio-éducatif de votre école (pour le personnel)*, Montréal, Université de Montréal, École de psychoéducation, 24 p.
7. KLOMEK, A.B., *et al.* (2007). "Bullying, depression and suicidality in adolescents", *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 46 (1): 40-49.
8. KRAFT, R.E. (1989). "Children at play : behavior of children at recess", *JOP-ERD*, 60 (4) : 21-24.
9. LABERGE, B., *et al.* (1999). *Mieux vivre ensemble dans la cour d'école*, Montmagny, Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches, 60 p.
10. LÉVESQUE, S., *et al.* (2007). *Recommandations d'experts : violence. Revue de littérature*, Québec, Institut national de santé publique du Québec. [Brochure sur la violence chez les jeunes].
11. MARTIN, C., et L. ARCAND (2005). *École en santé : Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires – Pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 64 p.
12. MCKENZIE, T.L., *et al.* (1997). "Physical activity levels and prompts in young children at recess: a two years study of a bi-ethnic sample", *Research Quarterly of Exercise and Sport*, 68 : 195-202.

13. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC (2007). *Pour un virage santé à l'école : Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif*, [En ligne]. [www.mels.gouv.qc.ca/sections/virageSante/index.asp?page=oeuvre] (Consulté le 14 février 2008).
14. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC (2006). *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, Québec, Le Ministère, 140 p.
15. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (2003). *Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes. Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 34 p.
16. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC et AON PARIZEAU INC. (1995). *Un monde plein de ressources : Acquisition, installation et entretien de l'équipement sportif des commissions scolaires*, Québec, Ministère de l'Éducation, Fédération des commissions scolaires du Québec et Aon Parizeau inc. [Document 6489].
17. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (1994). *Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire*, Québec, Gouvernement du Québec.
18. RIDGERS, N.D., G. STRATTON et J.W.R. TWISK (2007). "Long-term effects of a playground markings and physical structures on children's recess physical activity levels", *Preventive Medicine*, 44 : 393-397.
19. ROBITAILLE, Y., R. BOURGEOU, C. GOULET et I.B. PLESS (2002). « Blessures, exposition au risque et mesures de protection », dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999*, Québec, L'Institut, chapitre 18, p. 411-430.
20. SALLIS, J.F., T.L. CONWAY, J.J. PROCHASKA et al. (2001). "The association of school environments with youth physical activity", *American Journal of Public Health*, 91 (4) : 618-620.
21. SCRUGGS, P.W, S.K. BEVERIDGE et D.L. WATSON (2003). "Increasing children's school time physical activity using structured fitness breaks", *Pediatric Exercise Science*, 15 : 156-69.
22. STRATTON, G., et E. MULLAN (2005). "The effect of multicolor playground on children's physical activity level during recess", *Preventive Medicine*, 41 : 828-833.

23. VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (2001). « Services de garde en milieu scolaire », *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001*, tome II, chap. 7, Québec, Le Vérificateur général, p. 227-261. Aussi accessible en ligne au http://www.vgq.gouv.qc.ca/publications/rapp_2001_2/Rapport.pdf.
24. WECHSLER, H., R.S. DEVEREAUX, M. DAVIS et J. COLLINS (2000). "Using the school environment to promote physical activity and healthy eating", *Preventive Medicine*, 31 (s) : 121-137.
25. ZASK, A., E. VAN BEURDEN, L. BARNETT, L.O. BROOKS, S.E.I. DIETRICH (2001). "Active school playgrounds – Myth or reality? Results of the 'Move It Groove It' project", *Preventive Medicine*, 33 : 401-408.



ANNEXES

Les organismes régionaux et les municipalités : missions et services offerts

Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches (ARSEQCA)

L'Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches (ARSEQCA) est un organisme sans but lucratif qui s'adresse à l'ensemble des institutions d'enseignement des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches. Sa mission est de développer, promouvoir et soutenir les programmes d'activités physiques et sportives dans les institutions d'enseignement en valorisant le sport comme moyen privilégié pour l'éducation et la santé. Ce partenaire a mentionné qu'il n'a pas l'impression que les services offerts par le sport étudiant sont connus des écoles sauf en ce qui a trait aux éducateurs physiques.

Le réseau du sport étudiant est largement engagé dans la promotion du sport à l'école et offre sa collaboration et son expertise dans l'organisation de diverses activités, de ligues et de championnats sportifs. De plus, par l'entremise du programme ISO-ACTIF, le sport étudiant souhaite améliorer la santé globale des jeunes et leur développement, en encourageant les initiatives des milieux scolaires visant à faire la promotion de saines habitudes de vie, notamment la pratique d'activités physiques, la saine alimentation et la prévention du tabagisme.

Association des services de garde en milieu scolaire

L'Association des services de garde en milieu scolaire (ASGEMSQ) est un organisme sans but lucratif, non subventionné, qui existe depuis 23 ans. Sa mission consiste à être la référence au Québec en matière de services de garde en milieu scolaire et à mettre à profit son expertise afin de promouvoir et soutenir l'amélioration de la qualité des services de garde et leur accessibilité ainsi que de représenter et défendre les intérêts des services de garde auprès des instances gouvernementales et d'autres organismes concernés.

L'offre de services de cette association consiste en des colloques (deux par année), des feuillets pédagogiques, une revue intitulée Garde à vue (quatre parutions par année), du soutien durant la Semaine des services de garde en milieu scolaire. Cette association entretient également des liens avec les commissions scolaires par l'entremise des chargés du dossier des services de garde, pour offrir des formations et du soutien au personnel des services de garde.

L'offre de services de l'Association est réservée exclusivement aux membres, sauf les formations sur mesure et les publications. Pour adhérer à l'Association en tant que

membre, les écoles et tout autre organisme intéressé par les services de garde en milieu scolaire peuvent faire une démarche individuelle, par exemple les chargés du dossier des services de garde, dans les commissions scolaires. Ainsi, pour la région de la Capitale-Nationale, le taux d'adhésion est variable d'une commission scolaire à l'autre selon les chiffres fournis par la personne interviewée, variant de 8 à 100 %.

Québec en Forme

Québec en Forme est un organisme sans but lucratif créé en 2002 et issu d'un partenariat entre la Fondation Lucie et André Chagnon et le gouvernement du Québec. Sa mission consiste à favoriser, par le soutien de projets de mobilisation de communautés locales, l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes Québécois, de la naissance à 17 ans inclusivement. Les communautés locales sont l'assise du projet Québec en Forme. Il souhaite voir des communautés locales créer des environnements favorables à l'adoption et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Pour ce faire, il nécessite l'action collective de l'ensemble des décideurs locaux, pour aider à éliminer les obstacles et mener à des changements sociaux durables.

Dans la région, les différents acteurs de Québec en Forme offrent des services de soutien et de formation aux milieux impliqués. Selon l'agent de développement interviewé, c'est le volet animation qui touche davantage le champ de compétence de l'organisme.

Service de la culture et des loisirs de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Le Service central des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec nous a référé à un directeur de la section équipement de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Ce dernier a fourni l'entente administrative conclue entre la commission scolaire de la Capitale et cinq arrondissements, dont le sien. Après consultation de l'entente scolaire-municipale, nous avons interviewé, par téléphone, ce directeur de la section équipement de l'arrondissement afin de compléter l'information relative à l'entretien, à l'aménagement et à la rénovation des parcs-écoles.

Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLS)

Le directeur général de l'Unité régionale de loisir et de sport a expliqué qu'il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, de gestion, de concertation et d'harmonisation à l'échelle régionale, qui est accrédité par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Sa mission consiste à soutenir et à promouvoir le développement du loisir et du sport de la région de la Capitale-Nationale, en partenariat avec les intervenants du milieu, afin d'en favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population. Six axes de développement inspirent et orientent ses interventions et actions : la concertation; la coordination de

programmes; l'information et la promotion; la représentation; le soutien au développement; le soutien financier.

Il a précisé que l'Unité régionale de loisir et de sport n'intervient pas dans l'animation des cours d'école, mais plutôt dans l'animation des espaces de jeux, par exemple pour l'utilisation de gymnases par des organisations de loisir et de sport, en dehors des heures d'école. L'Unité régionale de loisir et de sport de Québec travaille aussi avec les municipalités, par exemple pour la formation de moniteurs et de monitrices de terrains de jeux durant la période estivale.

Le directeur de cet organisme n'a pas l'impression que les services qu'il offre sont connus du milieu scolaire. Même si quelques activités sportives ont lieu dans les écoles grâce à l'Unité régionale de loisir et de sport, cela se fait de façon indirecte, puisque cet organisme rejoint davantage des associations, des clubs et des municipalités, qui offriront à leur tour des activités dans les écoles.

Ville de L'Ancienne-Lorette

Le directeur du Service des loisirs de L'Ancienne-Lorette a mentionné que son rôle auprès des écoles se limite à offrir ponctuellement, à la demande, du soutien technique sur les terrains des écoles de sa municipalité, par exemple pour le nettoyage des espaces, afin de s'assurer qu'ils sont sécuritaires, qu'il n'y a pas de bouteilles et de débris. L'entretien des appareils de jeux et des pièces manquantes est une tâche qui appartient à l'école. Le Service des loisirs fait appel au Service des travaux publics lorsqu'il s'agit de gros travaux d'entretien des terrains.

Le Service des loisirs fait aussi le lien avec le Service des finances et celui des ressources matérielles de la commission scolaire qui couvre son territoire pour négocier, par exemple, un protocole d'entente quant à l'utilisation des locaux en dehors des heures de classe.



ANNEXE II

Lettres d'invitation

Agence de la santé
et des services
sociaux de la Capitale-
Nationale

Québec

Direction régionale de santé publique

Le 31 janvier 2007

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Reynald Deraspe
Directeur général
Commission scolaire des Découvreurs

Objet : Portrait de l'aménagement et de l'animation des cours d'école, au primaire, dans la région de la Capitale-Nationale

Monsieur le Directeur général,

La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale s'apprête à lancer une étude qui vise à dresser un portrait de l'aménagement et de l'animation des cours d'école au primaire dans une perspective de promotion de la pratique d'activités physiques sécuritaires et de prévention de la violence. Les informations recueillies seront utilisées pour présenter ultérieurement une offre de service qui tiendra compte des besoins identifiés.

Nous sollicitons votre collaboration afin de favoriser le bon déroulement de cette étude en vous demandant de communiquer, dès maintenant, avec les directions d'école pour les informer de la réalisation de l'étude et pour les convier à y participer. De plus, il serait important de faire suivre l'information au coordonnateur de la Commission scolaire, responsable des services de garde en milieu scolaire, afin que la même démarche soit faite auprès des services de garde de toutes vos écoles.

Les directions d'école et les responsables des services de garde recevront chacun, sous peu, un questionnaire par la poste avec une enveloppe-réponse affranchie. Vous trouverez ci-joint, à titre informatif, un exemplaire de ces deux questionnaires avec les lettres d'accompagnement.

De plus, tous les répondants ayant retourné leur questionnaire seront admissibles à un tirage de 50 podomètres afin de les remercier de leur collaboration. Si vous désirez plus d'information au sujet de l'étude ou des questionnaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} France Dionne, responsable de l'étude, au 666-7000, poste 526.

Je vous remercie à l'avance de votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional de santé publique,


François Desbiens

FD/ct

p. j. (4)

2400, avenue D'Estimauville
Québec (Québec) G1E 7G9
Téléphone : (418) 666-7000
Télécopieur : (418) 666-2776



Direction régionale de santé publique

Le 31 janvier 2007

Aux directrices et aux directeurs d'école de la région de la Capitale-Nationale

**Objet : Portrait de l'aménagement et de l'animation des cours d'école, au
primaire, dans la région de la Capitale-Nationale**

Madame,
Monsieur,

La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale mène présentement une étude qui vise à dresser un portrait de l'aménagement et de l'animation des cours d'école au primaire dans une perspective de promotion de la pratique d'activités physiques sécuritaires chez les jeunes. De plus, un volet aborde la prévention de la violence à l'école.

Nous sollicitons votre collaboration afin de recueillir, à l'aide d'un questionnaire, des informations qui seront utilisées pour préparer ultérieurement une offre de service qui tiendra compte des besoins identifiés. Un autre questionnaire, qui diffère du vôtre, est également envoyé aux responsables des services de garde. Il est important que vous remplissiez votre propre questionnaire, car nous désirons recueillir des informations qui vous concernent plus particulièrement.

De plus, tous les répondants ayant retourné leur questionnaire seront admissibles à un tirage de 50 podomètres afin de les remercier de leur collaboration. Pour ce faire, vous devez retourner le questionnaire par la poste, dans l'enveloppe-réponse affranchie ci-jointe, au plus tard le 16 février. Si vous désirez davantage d'information sur cette étude ou sur le questionnaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} France Dionne, responsable de l'étude au 666-7000, poste 526.

Je vous remercie à l'avance du temps que vous accordez à cette démarche et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional de santé publique,

François Desbiens

FD/ct

p. j. (1)

2400, avenue d'Estimauville
Beauport (Québec) G1E 7G9
Téléphone : (418) 666-7000
Télécopieur : (418) 666-2776



Le 31 janvier 2007

À l'attention des responsables des services de garde en milieu scolaire de la région de
la Capitale-Nationale

**Objet : Portrait de l'aménagement et de l'animation des cours d'école, au
primaire, dans la région de la Capitale-Nationale**

Madame,
Monsieur,

La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale mène présentement une étude qui vise à dresser un portrait de l'aménagement et de l'animation des cours d'école au primaire, dans une perspective de promotion de la pratique d'activités physiques sécuritaires chez les jeunes. De plus, un volet aborde la prévention de la violence à l'école.

Nous sollicitons votre collaboration afin de recueillir, à l'aide d'un questionnaire, des informations qui seront utilisées pour préparer ultérieurement une offre de service qui tiendra compte des besoins identifiés. Un autre questionnaire, qui diffère du vôtre, est également envoyé à la direction de votre école. Il est important que vous remplissiez votre propre questionnaire, car nous désirons recueillir des informations qui vous concernent plus particulièrement.

De plus, tous les répondants ayant retourné leur questionnaire seront admissibles à un tirage de 50 podomètres afin de les remercier de leur collaboration. Pour ce faire, vous devez retourner le questionnaire par la poste, dans l'enveloppe-réponse affranchie ci-jointe, au plus tard le 16 février. Si vous désirez davantage d'information sur cette étude ou sur le questionnaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} France Dionne, responsable de l'étude au 666-7000, poste 526.

Je vous remercie à l'avance du temps que vous accordez à cette démarche et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional de santé publique,

François Desbiens

FD/ct

p. j. (1)

2400, avenue d'Estimauville
Beauport (Québec) G1E 7G9
Téléphone : (418) 666-7000
Télécopieur : (418) 666-2776

Agence de la santé
et des services
sociaux de la Capitale-
Nationale

Québec



Direction régionale de santé publique

Ne rien inscrire

N° : _____1

Date : /_____/_____/_____/_____
(année mois jour)

Questionnaire s'adressant aux directrices et aux directeurs d'école

Portrait de l'aménagement et de l'animation des cours d'école, au primaire, dans la région de la Capitale- Nationale

*Réalisé par la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale,
avec la collaboration des partenaires régionaux*

Février 2007

PRÉAMBULE

La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale vous invite à participer à la présente étude, laquelle est appuyée par votre commission scolaire.

Votre collaboration est essentielle à la réussite de notre collecte de données. Les informations recueillies nous permettront :

- de dresser un portrait des cours d'école en matière d'aménagement et d'animation;
- de connaître vos besoins et vos intérêts en matière de promotion de la pratique sécuritaire d'activités physiques et de prévention de la violence à l'école.

Nous vous demandons de compléter le questionnaire suivant. Soyez assuré que les résultats seront traités en toute confidentialité.

Note : Veuillez répondre en fonction de l'école où vous travaillez présentement.

Merci de prendre de votre temps pour compléter ce questionnaire.

Le genre masculin utilisé dans ce questionnaire n'est employé que dans le but d'alléger le texte.

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT ET DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE L'ÉCOLE

Nom de l'école : _____

Commission scolaire :

☐ ₁ De la Capitale

☐ ₂ Des Découvreurs

☐ ₃ Des Premières Seigneuries

☐ ₄ De Charlevoix

☐ ₅ De Portneuf

☐ ₆ Central Québec

☐ ₇ Institution privée

Personnel de l'école :

Nombre de titulaires : _____

Nombre de professeurs d'éducation physique : _____

Nom du répondant : _____

Depuis combien de temps : _____ (si vous êtes nouvellement arrivé, vous pouvez demander de l'aide pour
répondre au questionnaire)

Numéro de téléphone : _____

**Donnez une seule réponse à chaque question à moins d'indication
contraire.**

AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

1. QUI EST LE PROPRIÉTAIRE PRINCIPAL DE VOTRE COUR D'ÉCOLE?

☐ ₁ Arrondissement ou municipalité

☐ ₂ Commission scolaire (CS)

7. Pour alléger le texte, l'appellation *cour d'école* sera utilisée invariablement pour cour d'école, parc-école ou
cour d'école multisecteur.

- ☐ ₃ Entente partagée de propriété entre la CS et l'arrondissement (ou la municipalité)
- ☐ ₄ Entente partagée entre la CS et un propriétaire privé
- ☐ ₅ Secteur privé
- ☐ ₆ Autres, précisez : _____
- ☐ ₉₉ Ne sais pas

2. QUI EST RESPONSABLE D'ASSURER LE BON ÉTAT DES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS DE JEUX DANS VOTRE COUR D'ÉCOLE? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Arrondissement ou municipalité
- ☐ Commission scolaire (CS)
- ☐ École
- ☐ Autres, précisez : _____

3. ACTUELLEMENT, QUELS TYPES D'AIRES DE JEUX RETROUVE-T-ON DANS VOTRE COUR D'ÉCOLE? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Aucun
- ☐ Carré de sable
- ☐ Espace pour les jeux collectifs (ballon chasseur, drapeau, panier de basketball, etc.)
- ☐ Espace pour les jeux individuels ou de petits groupes (marelle, élastique, ballon-poiing, etc.)
- ☐ Jeux d'eau
- ☐ Pataugeoire
- ☐ Patinoire
- ☐ Piscine extérieure
- ☐ Terrain de soccer
- ☐ Terrain de tennis
- ☐ Autres, précisez : _____

4. QUELS SONT LES PRINCIPAUX TYPES DE REVÊTEMENTS DES AIRES DE JEUX UTILISÉES PAR LES ÉLÈVES, DURANT LES RÉCRÉATIONS DANS VOTRE COUR D'ÉCOLE? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent à votre milieu.)

- ☐ Asphalte
- ☐ Copeaux de bois
- ☐ Gazon
- ☐ Gravier

- ☐ Matériaux synthétiques (ex. : asphalte caoutchouté)
- ☐ Terre battue
- ☐ Autres, précisez : _____

5. EN HIVER, QUELLES ACTIVITÉS LES ENFANTS PEUVENT-ILS PRATIQUER DANS LA COUR D'ÉCOLE OU AUTOUR DE L'ÉCOLE? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Aucune
- ☐ Glissade
- ☐ Patinage
- ☐ Raquette
- ☐ Ski de fond
- ☐ Autres, précisez : _____

6. POUR CHACUN DES TYPES DE PROJET D'AMÉNAGEMENT SUIVANTS, INDIQUEZ LA SITUATION QUI CORRESPOND LE MIEUX À VOTRE ÉCOLE.

TYPE DE PROJET	VOTRE SITUATION				
	DÉJÀ RÉALISÉ	EN COURS DE RÉALISATION	PRÉVU D'ICI UN AN	PRÉVU D'ICI DEUX ANS	RIEN DE PRÉVU
1. Aménagement des surfaces (drainage, changement des surfaces d'absorption, etc.)	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 5
2. Achat et installation d'appareils de jeux (modules, balançoires, buts de soccer, etc.)	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 5
3. Embellissement de la cour d'école (aménagement paysager, jardin communautaire, plantation d'arbres, pergola, etc.)	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 5
4. Traçage de lignes (marelle, terrain de soccer, etc.)	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 5
5. Autres : nommez-les : _____ _____					

7. CONCERNANT LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT INDIQUÉS À LA QUESTION 6, QUI EST RESPONSABLE DE LEUR RÉALISATION?

- ☐ ₁ Aucun
- ☐ ₂ Comité de cour d'école
- ☐ ₃ Commission scolaire
- ☐ ₄ Conseil d'établissement
- ☐ ₅ Direction de l'école
- ☐ ₆ Professeur(s)
- ☐ ₇ Ville (arrondissement) ou municipalité
- ☐ ₈ Autres, précisez : _____
- ☐ ₉₉ Ne s'applique pas

8. QUELLES SONT LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT UTILISÉES POUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE VOTRE COUR D'ÉCOLE? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Aucune
- ☐ Arrondissement ou municipalité
- ☐ Campagnes de financement organisées par l'école
- ☐ Clubs sociaux (Chevaliers de Colomb, Club optimiste, etc.)
- ☐ Commerçants locaux
- ☐ Commission scolaire
- ☐ Député
- ☐ Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLSQ)
- ☐ Autres, précisez : _____
- _____
- _____
- ☐ Ne sais pas

9. Connaissiez-vous les différents programmes de financement suivants? (**COCHEZ OUI OU NON.**)

Programme		
Programme de financement pour l'embellissement des cours d'école du MELS	☐ ₁ Oui	☐ ₂ Non
Programme de financement École en forme et en santé du MELS	☐ ₁ Oui	☐ ₂ Non
Programme de financement concours École active du MELS (Kino-Québec)	☐ ₁ Oui	☐ ₂ Non

10. QUELS PARTENAIRES CONTRIBUENT, AUTREMENT QUE FINANCIÈREMENT, À L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE COUR D'ÉCOLE (EX. : TEMPS, MACHINERIE, ETC.)? (*Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent.*)

- ☐ Aucun
- ☐ Arrondissement ou municipalité
- ☐ Clubs sociaux (Chevaliers de Colomb, Club optimiste, etc.)
- ☐ Commerçants locaux
- ☐ Commission scolaire
- ☐ Député
- ☐ Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DRSP)
- ☐ Organismes communautaires
- ☐ Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLSQ)
- ☐ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- ☐ Parents
- ☐ Autres, précisez : _____

11. Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'élaboration ou la mise en œuvre de projets d'aménagement de votre cour d'école? (**VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.**)

- ☐ Aucune
- ☐ Absence de coordination
- ☐ Absence de comité de planification
- ☐ Délais trop longs
- ☐ Difficulté à trouver une ressource pour réaliser le plan d'aménagement
- ☐ Difficulté à établir des partenariats
- ☐ Difficultés financières
- ☐ Manque d'implication des parents
- ☐ Manque d'outils de référence (document, site Internet, etc.)
- ☐ Manque de soutien professionnel
- ☐ Autres, précisez : _____

ANIMATION DE LA COUR D'ÉCOLE

12. Parmi les quatre temps de récréation ci-dessous, veuillez indiquer ceux qui correspondent à votre réalité? (**COCHEZ UNE RÉPONSE EN AVANT-MIDI ET UNE EN APRÈS-MIDI.**)

Temps de récréation	Avant-midi	Après-midi
Aucune récréation	☐ 1	☐ 2
15 minutes ou moins	☐ 3	☐ 4
Entre 16 et 30 minutes	☐ 5	☐ 6
Plus de 30 minutes	☐ 7	☐ 8

13. Quelles sont les stratégies utilisées par le personnel pour animer les jeunes durant les récréations dans votre cour d'école? (VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)

- ☐ Aucune
- ☐ L'accès à du matériel (ballons, raquettes de tennis, cônes, etc.)
- ☐ La division de la cour d'école par zones pour faciliter la surveillance et l'animation
- ☐ La participation obligatoire des jeunes durant les récréations
- ☐ La rotation des jeunes à l'intérieur des différentes aires de jeux
- ☐ La variation des activités offertes
- ☐ L'enseignement de jeux aux jeunes durant les cours d'éducation physique
- ☐ L'implication des jeunes dans l'animation (arbitre, animateur, etc.)
- ☐ La valorisation des jeunes impliqués dans l'animation
- ☐ Le regroupement des jeunes par groupe-classe ou par cycle
- ☐ L'implication des titulaires dans l'organisation des récréations
- ☐ L'inscription des jeunes à une activité
- ☐ Les tournois ou les activités spéciales
- ☐ AUTRES, PRÉCISEZ : _____
- ☐ Ne sais pas

14. Qui est responsable de coordonner les activités d'animation de la cour d'école durant les récréations? (VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)

- ☐ PAS DE RESPONSABLE
- ☐ COMITÉ COUR D'ÉCOLE (SPÉCIFIEZ LA COMPOSITION) : _____
- ☐ CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
- ☐ DIRECTION DE L'ÉCOLE
- ☐ ÉDUCATEUR PHYSIQUE
- ☐ ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ
- ☐ TITULAIRE
- ☐ AUTRE : _____
- ☐ Ne sais pas

15. Quels sont les partenaires qui contribuent aux activités d'animation de votre cour d'école (ex. : un soutien financier, de la formation, des dons de matériel, etc.?) (**VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.**)

- ☐ Aucun
- ☐ Commission scolaire
- ☐ Clubs sociaux (Chevaliers de Colomb, Club optimiste, etc.)
- ☐ Commerçants locaux
- ☐ Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DRSP)
- ☐ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- ☐ Organismes communautaires
- ☐ Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLSQ)
- ☐ AUTRES, PRÉCISEZ : _____

16. Quelles sont les difficultés rencontrées pour élaborer ou mettre en œuvre les activités d'animation durant les récréations dans votre cour d'école? (**VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.**)

- ☐ Aucune
- ☐ Absence de comité de planification
- ☐ Difficulté d'établir des partenariats
- ☐ Difficultés financières
- ☐ Manque de coordination
- ☐ Manque d'implication des jeunes
- ☐ Manque de soutien professionnel
- ☐ Manque d'implication des parents
- ☐ Manque d'outils de référence
- ☐ Manque d'implication des titulaires
- ☐ AUTRES : _____

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES BLESSURES ACCIDENTELLES DANS LA COUR D'ÉCOLE

17. Parmi les ratios « surveillant-élèves » proposés, veuillez indiquer celui qui correspond le mieux à votre cour d'école.

☐ ₁ 1/25

☐ ₂ 1/50

☐ ₃ 1/75

☐ ₄ 1/100

☐ ₅ AUTRES, PRÉCISEZ : _____

18. Indiquez quels types d'appareils de jeux sont présents dans votre cour d'école. (**VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.**)

☐ Aucun

☐ Balançoire (simple ou tournante)

☐ Carrousel

☐ Échelle

☐ Filet à grimper

☐ Glissoire

☐ Module de jeux

☐ Planche à bascule

☐ AUTRES, PRÉCISEZ : _____

☐ Ne sais pas

19. Les appareils de jeux présents dans votre cour d'école font-ils l'objet d'une inspection annuelle détaillée pour assurer leur bon état de fonctionnement et la sécurité des enfants (**EX. : VÉRIFIER L'USURE DES PIÈCES; LA RÉSISTANCE DES MARCHES ET DES BARRIÈRES; LA PRÉSENCE DE BOIS POURRI, DE SOUDURES CRAQUELÉES, DE PLASTIQUE FENDILLÉ; LA SOLIDITÉ DES POINTS D'ATTACHE DES PIÈCES MOBILES ET DE L'ANCRAGE AU SOL**)?

☐ ₁ Oui

☐ ₂ Non, passez à la question 22

☐ ₉₉ Ne sais pas, passez à la question 22

20. Cette inspection est-elle réalisée par un membre du personnel de l'école?

- ☐₁ Oui
☐₂ Non, précisez par qui : _____, passez à la question 22
☐₉₉ Ne sais pas, passez à la question 22

21. La personne qui réalise cette inspection a-t-elle suivi une formation à cet effet?

- ☐₁ Oui
☐₂ Non
☐₉₉ Ne sais pas

22. Les appareils de jeux présents dans votre cour d'école font-ils l'objet d'une inspection visuelle sommaire pour assurer leur bon état de fonctionnement et la sécurité des enfants (**EX. : PRÉSENCE DE DÉBRIS, DÉCHETS, VERRE, SERINGUES, EXCRÉMENTS; MANQUE DE MATÉRIAUX ABSORBANTS SOUS LES APPAREILS**)?

- ☐₁ Oui,
☐₂ Non, passez à la question 25
☐₉₉ Ne sais pas, passez à la question 25

23. Précisez à quelle fréquence.

- ☐₁ Quotidiennement (les jours d'école)
☐₂ La plupart du temps
☐₃ Rarement
☐₉₉ Ne sais pas

24. Ce type d'inspection est-il réalisé par un membre du personnel de l'école?

- ☐₁ Oui
☐₂ Non, précisez par qui : _____
☐₉₉ Ne sais pas

25. Votre école aurait-elle besoin de soutien pour réaliser l'inspection et l'entretien des appareils de jeux?

- ☐₁ Oui
☐₂ Non
☐₉₉ Ne sais pas

26. Selon vous, y a-t-il des appareils de jeux âgés de plus de 15 ans dans votre cour d'école?

- ☐ ₁ Oui
☐ ₂ Non
☐ ₉₉ Ne sais pas

27. Saviez-vous que la conception et l'entretien des appareils de jeux font l'objet d'une norme volontaire proposée par l'Association canadienne de normalisation (CAN/CSA-Z614-03)?

- ☐ ₁ Oui
☐ ₂ Non

28. Les cas de blessures subies par les enfants alors qu'ils sont à l'école sont-ils consignés par écrit?

- ☐ ₁ Oui
☐ ₂ Non
☐ ₉₉ Ne sais pas

29. Pour chacun des outils présentés, veuillez indiquer si vous ou le personnel de l'école le connaissez, en précisant s'il est utilisé et a fait l'objet d'une formation.

Outil	Le connaissez-vous?	L'utilisez-vous?	Est-ce qu'au moins un membre du personnel du service de garde a reçu une formation au sujet de cet outil?
1. <i>Mieux vivre ensemble dans la cour d'école</i> (guide d'animation et d'aménagement)	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non ☐ ₉₉ Ne sais pas
2. <i>Guide des aires et des appareils de jeu, 2005</i>	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non ☐ ₉₉ Ne sais pas
3. <i>Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire, 1994</i>	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non ☐ ₉₉ Ne sais pas
4. <i>Un monde plein de ressources : Acquisition, installation et entretien de l'équipement sportif des commissions scolaires. Guide de bonnes pratiques, 2005</i>	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non ☐ ₉₉ Ne sais pas
5. Autres, précisez : _____ _____			

LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

CONTRAIREMENT AUX QUESTIONS PRÉCÉDENTES, CETTE SECTION NE SE LIMITE PAS À LA COUR D'ÉCOLE.

30. Dans votre école, à quelle fréquence se manifestent les types de violence suivants vécus entre les élèves? (**NE COCHEZ QU'UNE RÉPONSE POUR CHAQUE TYPE DE VIOLENCE.**)

TYPES DE VIOLENCE	TRÈS FRÉQUENTS	ASSEZ FRÉQUENTS	PEU FRÉQUENTS	PAS DU TOUT FRÉQUENTS	NE SAIS PAS
Insultes verbales	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99
Bagarres	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99
Rejet d'un élève	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99
Intimidation (menaces et gestes agressifs, de façon répétitive, dans un but de domination)	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99
Taxage (vol avec intimidation)	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99

31. Selon vous, les manifestations de violence des élèves envers le personnel de l'école sont?

- ☐ 1 Très fréquentes
- ☐ 2 Assez fréquentes
- ☐ 3 Peu fréquentes
- ☐ 4 Pas du tout fréquentes
- ☐ 99 Ne sais pas

**32. À quel(s) endroit(s) y a-t-il des manifestations de violence à votre école entre les élèves? (VEUILLEZ
COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)**

- ☐ Aucun
- ☐ Classes
- ☐ Corridors
- ☐ Toilettes
- ☐ Cour de récréation
- ☐ Vestiaires
- ☐ Gymnase(s)
- ☐ Locaux pour le dîner
- ☐ Bibliothèque
- ☐ AUTRES, PRÉCISEZ : _____
- ☐ Ne sais pas

**33. Est-ce que le questionnaire de Michel Janosz (QES) a déjà été utilisé pour évaluer l'environnement
socioéducatif de votre école?**

- ☐ ₁ Oui
- ☐ ₂ Non
- ☐ ₉₉ Ne sais pas

34. Existe-t-il un comité sur la prévention de la violence dans votre école?

- ☐ ₁ Oui, depuis quand? _____
- ☐ ₂ Non
- ☐ ₉₉ Ne sais pas

**35. Le code de conduite (ou les règles de vie) appliqué à l'école est-il le même que celui du service de
garde?**

- ☐ ₁ Oui
- ☐ ₂ Non
- ☐ ₉₉ Ne s'applique pas

36. Nommez les partenaires qui participent à la sensibilisation ou à la formation du personnel de l'école, des élèves ou des parents, au regard de la prévention de la violence à l'école.

- ☐ Aucun
- ☐ Centre de santé et de services sociaux (anciens CLSC)
- ☐ Commission scolaire
- ☐ Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DRSP)
- ☐ Espace
- ☐ Firme privée, précisez : _____
- ☐ Police communautaire
- ☐ Violence Info
- ☐ AUTRES, PRÉCISEZ : _____
- _____
- ☐ Ne sais pas

37. Pour chaque activité ou programme de prévention de la violence apparaissant dans le tableau suivant, veuillez indiquer si vous le connaissez et si vous l'utilisez.

Activité/Programme	Le connaissez-vous?	L'utilisez-vous?
1. Programme de Fluppy 1 ^{re} année	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non
2. Vers le pacifique	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non
3. Espace pour le droit des enfants	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non
4. PARC : Programme d'autocontrôle, de résolution de problèmes et de compétences sociales pour les élèves ayant des troubles du comportement (enfants de 7-8 ans)	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non
5. Autres, précisez : _____	_____	

38. Pour prévenir la violence dans votre école, veuillez identifier l'aide dont vous et le personnel pourriez avoir besoin? (**VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.**)

- ☐ Aucune
- ☐ Constitution d'un comité de travail
- ☐ Formation sur la prévention de la violence à l'école
- ☐ Guides et outils d'intervention
- ☐ Ressources humaines à l'interne
- ☐ Soutien professionnel externe
- ☐ **AUTRES, PRÉCISEZ :** _____
- _____
- ☐ Ne sais pas

S'il y a lieu, vous pouvez écrire des commentaires supplémentaires en lien avec :

1. L'aménagement de votre cour d'école : _____

2. L'animation de votre cour d'école : _____

3. La sécurité et la prévention des blessures accidentelles dans votre cour d'école : _____

4. La prévention de la violence dans votre école : _____

Agence de la santé
et des services
sociaux de la Capitale-
Nationale

Québec



Direction régionale de santé publique

Ne rien inscrire

N° : _____1

Date : /____/____/____/
(année mois jour)

Questionnaire s'adressant aux responsables-techniciens d'école

Portrait de l'aménagement et de l'animation des cours d'école, au primaire, dans la région de la Capitale- Nationale

*Réalisé par la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale,
avec la collaboration des partenaires régionaux*

Février 2007

PRÉAMBULE

La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale vous invite à participer à la présente étude, laquelle est appuyée par votre commission scolaire.

Votre collaboration est essentielle à la réussite de notre collecte de données. Les informations recueillies nous permettront :

- de dresser un portrait des cours d'école en matière d'aménagement et d'animation;
- de connaître vos besoins et vos intérêts en matière de promotion de la pratique sécuritaire d'activités physiques et de prévention de la violence à l'école.

Nous vous demandons de compléter le questionnaire suivant. Soyez assuré que les résultats seront traités en toute confidentialité.

Note : Veuillez répondre en fonction de l'école où vous travaillez présentement.

Merci de prendre de votre temps pour compléter ce questionnaire.

Le genre masculin utilisé dans ce questionnaire n'est employé que dans le but d'alléger le texte.

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT ET DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE L'ÉCOLE

Nom de l'école : _____

Commission scolaire :

- | | | |
|--|---|---|
| ☐ ₁ De la Capitale | ☐ ₂ Des Découvreurs | ☐ ₃ Des Premières Seigneuries |
| ☐ ₄ De Charlevoix | ☐ ₅ De Portneuf | ☐ ₆ Central Québec |
| ☐ ₇ Institution privée | | |

Inscriptions au service de garde :

Nombre d'élèves inscrits :	Matin _____	Midi _____	Après l'école _____
Nombre d'éducatrices :	Matin _____	Midi _____	Après l'école _____

Nom du répondant : _____

Numéro de téléphone : _____

Donnez une seule réponse à chaque question, à moins d'indication contraire.

Questions sur l'aménagement et l'animation de la cour d'école

- 1. POUR LES TROIS PÉRIODES INDIQUÉES, À COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LE NOMBRE D'ENFANTS QUI UTILISENT LA COUR D'ÉCOLE ET LE TEMPS PASSÉ DANS LA COUR D'ÉCOLE? (Veuillez compléter le tableau suivant.)**

PÉRIODE DE LA JOURNÉE	NOMBRE APPROXIMATIF D'ENFANTS QUI UTILISENT LA COUR D'ÉCOLE					TEMPS PASSÉ DANS LA COUR D'ÉCOLE				
	Aucun	25 ou moins	Entre 26 et 50	Plus de 50	Ne sais pas	Aucun	Moins de 15 minutes	Entre 15-30 minutes	Plus de 30 minutes	Ne sais pas
1. Matin	☐ ₁	☐ ₂	☐ ₃	☐ ₄	☐ ₉₉	☐ ₆	☐ ₇	☐ ₈	☐ ₉	☐ ₉₉
2. Midi	☐ ₁	☐ ₂	☐ ₃	☐ ₄	☐ ₉₉	☐ ₆	☐ ₇	☐ ₈	☐ ₉	☐ ₉₉
3. Après l'école	☐ ₁	☐ ₂	☐ ₃	☐ ₄	☐ ₉₉	☐ ₆	☐ ₇	☐ ₈	☐ ₉	☐ ₉₉

2. SELON VOUS, EST-CE QUE L'AMÉNAGEMENT ACTUEL DE LA COUR D'ÉCOLE FACILITE LA PLANIFICATION D'ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR LES JEUNES?

☐ ₁ Oui

☐ ₂ Non, pour quelles raisons? _____

☐ ₉₉ Ne sais pas

3. QUELLE PROPORTION DU PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE ORGANISE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES DANS LA COUR D'ÉCOLE POUR LES JEUNES?

☐ ₁ La totalité

☐ ₂ La plupart

☐ ₃ La minorité

☐ ₄ Aucune

☐ ₉₉ Ne sais pas

4. QUELS SONT VOS OBJECTIFS LORS DE LA PLANIFICATION D'ACTIVITÉS EXTÉRIEURES POUR LES JEUNES DANS LA COUR D'ÉCOLE? (VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)

☐ Faire prendre l'air aux enfants

☐ Favoriser des activités extérieures libres

☐ Encourager la pratique d'activités physiques

☐ Augmenter la pratique d'activités physiques chez les filles

☐ Initier les enfants à de nouvelles activités de plein air

☐ Favoriser l'implication des jeunes dans l'organisation des activités

☐ Maximiser l'utilisation des structures de jeux en place

☐ Diminuer la violence

☐ Autres, précisez : _____

☐ Ne sais pas

5. AVEZ-VOUS ÉTABLI DES ENTENTES DE PARTENARIAT AVEC DES ORGANISMES AFIN DE SOUTENIR LE PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE POUR L'ANIMATION DES JEUNES DANS LA COUR D'ÉCOLE?

☐ ₁ OUI, LESQUELLES : _____

☐ ₂ NON

☐ ₉₉ NE SAIS PAS

6. ÉCHANGEZ-VOUS, AVEC LES ÉDUCATEURS PHYSIQUES, DES IDÉES DE JEUX À RÉALISER DANS LA COUR D'ÉCOLE?

- ☐ ₁ **OUI**
- ☐ ₂ **NON**
- ☐ ₉₉ **NE SAIS PAS**

7. QUELLES STRATÉGIES LE SERVICE DE GARDE UTILISE-T-IL AU REGARD DE L'ANIMATION DES JEUNES DANS LA COUR D'ÉCOLE? (VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)

- ☐ Aucune
- ☐ L'accès à du matériel (ballons, raquettes de tennis, cônes, etc.)
- ☐ La division de la cour d'école par zones pour faciliter la surveillance et l'animation
- ☐ La participation obligatoire des jeunes
- ☐ La variation des activités offertes
- ☐ L'implication des jeunes dans l'animation (arbitre, animateur, etc.)
- ☐ La valorisation des jeunes impliqués dans l'animation
- ☐ La fusion de plusieurs groupes de jeunes
- ☐ L'implication des éducatrices dans l'organisation des jeux ou activités
- ☐ L'inscription des jeunes à une activité
- ☐ Les tournois ou les activités spéciales
- ☐ Autres, précisez : _____
- ☐ Ne sais pas

8. DE QUEL SOUTIEN LE PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE AURAIT-IL BESOIN POUR ORGANISER DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR LES JEUNES DANS LA COUR D'ÉCOLE? (VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)

- ☐ **AUCUN**
- ☐ **ÉCHANGES AVEC D'AUTRES SERVICES DE GARDE**
- ☐ **FORMATIONS SUR MESURE**
- ☐ **RÉPERTOIRES DE JEUX**
- ☐ **AUTRES, PRÉCISEZ : _____**
- ☐ Ne sais pas

9. SELON VOUS, QUEL SERAIT LE MEILLEUR MOMENT DE LA JOURNÉE POUR OFFRIR AU PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE UNE FORMATION SUR L'ANIMATION DES JEUNES DANS LA COUR D'ÉCOLE?

☐ ₁ LE JOUR, ENTRE 8 HEURES ET 16 HEURES

☐ ₂ LE SOIR (APRÈS 16 HEURES)

☐ ₃ LA FIN DE SEMAINE

☐ ₄ NE SAIS PAS

☐ ₉₉ NE S'APPLIQUE PAS

10. VEUILLEZ IDENTIFIER LA SITUATION QUI CORRESPOND LE MIEUX À LA RÉALITÉ DE VOTRE SERVICE DE GARDE AU REGARD DE PROJETS D'ANIMATION DANS LA COUR D'ÉCOLE?

NOUS RÉALISONS LES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES PRÉVUES...

☐ ₁ ... SANS NOUVEAU PROJET D'ANIMATION

☐ ₂ ... ET PRÉVOYONS UN NOUVEAU PROJET D'ANIMATION

☐ ₃ ... ET ÉLABORONS UN NOUVEAU PROJET D'ANIMATION

☐ ₄ ... ET EXPÉRIMENTONS UN NOUVEAU PROJET D'ANIMATION

☐ ₅ ... ET AVONS IMPLANTÉ UN NOUVEAU PROJET D'ANIMATION

11. QUELLES SONT LES SOURCES DE FINANCEMENT POUR VOS PROJETS D'ANIMATION AUPRÈS DES JEUNES DANS LA COUR D'ÉCOLE? (VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)

☐ Aucune

☐ Campagnes de financement organisées par l'école

☐ Campagnes de financement organisées par le service de garde

☐ Clubs sociaux (Chevaliers de Colomb, Club optimiste, etc.)

☐ Commerçants locaux

☐ Concours de financement École active du MELS (Kino-Québec)

☐ Députés

☐ Parents

☐ AUTRES, PRÉCISEZ : _____

☐ NE SAIS PAS

12. QUELLE(S) DIFFICULTÉ(S) RENCONTREZ-VOUS DANS L'ÉLABORATION OU LA MISE EN ŒUVRE DE PROJET(S) D'ANIMATION DES JEUNES DANS LA COUR D'ÉCOLE? (VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)

- ☐ Aucune
- ☐ Difficulté d'établir des partenariats
- ☐ Difficultés financières
- ☐ Manque de coordination
- ☐ Manque d'implication des jeunes
- ☐ Manque d'implication des parents
- ☐ Manque d'implication du personnel du service de garde
- ☐ Manque d'implication de la direction d'école
- ☐ Manque d'outils de référence
- ☐ Manque de matériel
- ☐ Manque de temps
- ☐ AUTRES : _____
- ☐ NE SAIS PAS

Sécurité et prévention des blessures accidentelles dans la cour d'école

Les questions suivantes concernent les appareils de jeux et non les équipements de type ballon-poinç, panier de basketball, but de soccer, etc.

13. QUELS APPAREILS DE JEUX LES ENFANTS DU SERVICE DE GARDE UTILISENT-ILS DANS LA COUR D'ÉCOLE? (VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)

- ☐ Aucun
- ☐ Balançoire (simple ou tournante)
- ☐ Carrousel
- ☐ Échelle
- ☐ Filet à grimper
- ☐ Glissoire
- ☐ Module de jeux
- ☐ Planche à bascule
- ☐ AUTRES, PRÉCISEZ : _____
- ☐ Ne sais pas

14. LES APPAREILS DE JEUX UTILISÉS PAR LES JEUNES DANS LA COUR D'ÉCOLE FONT-ILS L'OBJET D'UNE INSPECTION VISUELLE SOMMAIRE DE LA PART DU PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE POUR ASSURER LEUR BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ DES ENFANTS (EX. : PRÉSENCE DE DÉBRIS, DÉCHETS, VERRE, SERINGUES, EXCRÉMENTS; MANQUE DE MATÉRIAUX ABSORBANTS SOUS LES APPAREILS)?

- ☐ ₁ Oui, passez à la question 15
- ☐ ₂ Non, passez à la question 16
- ☐ ₃ Ne sais pas, passez à la question 16
- ☐ ₉₉ Ne s'applique pas, passez à la question 16

15. PRÉCISEZ À QUELLE FRÉQUENCE CETTE INSPECTION EST RÉALISÉE.

- ☐ ₁ Quotidiennement (les jours d'école)
- ☐ ₂ La plupart du temps
- ☐ ₃ Rarement
- ☐ ₉₉ Ne sais pas

16. SELON VOUS, Y A-T-IL DES APPAREILS DE JEUX ÂGÉS DE PLUS DE 15 ANS DANS LA COUR D'ÉCOLE?

- ☐ ₁ Oui
- ☐ ₂ Non
- ☐ ₉₉ Ne sais pas

17. SAVIEZ-VOUS QUE LA CONCEPTION ET L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE JEUX FONT L'OBJET D'UNE NORME VOLONTAIRE PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION (CAN/CSA-Z614-03)?

- ☐ ₁ Oui
- ☐ ₂ Non

18. LES CAS DE BLESSURES SUBIES PAR LES ENFANTS ALORS QU'ILS SONT AU SERVICE DE GARDE SONT-ILS CONSIGNÉS PAR ÉCRIT?

- ☐ ₁ Oui
- ☐ ₂ Non
- ☐ ₉₉ Ne sais pas

19. POUR CHACUN DES OUTILS PRÉSENTÉS, VEUILLEZ INDiquer SI VOUS OU LE PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE LE CONNAISSEZ, EN PRÉCISANT S'IL EST UTILISÉ ET A FAIT L'OBJET D'UNE FORMATION.

Outil	Le connaissez-vous?	L'utilisez-vous?	Est-ce qu'au moins un membre du personnel du service de garde a reçu une formation au sujet de cet outil?
1. <i>Mieux vivre ensemble dans la cour d'école</i> (guide d'animation et d'aménagement)	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non ☐ ₉₉ Ne sais pas
2. <i>Guide des aires et des appareils de jeu</i> , 2005	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non ☐ ₉₉ Ne sais pas
3. <i>Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire</i> , 1994	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non ☐ ₉₉ Ne sais pas
4. <i>Un monde plein de ressources : Acquisition, installation et entretien de l'équipement sportif des commissions scolaires. Guide de bonnes pratiques</i> , 2005	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non	☐ ₁ Oui ☐ ₂ Non ☐ ₉₉ Ne sais pas
5. Autres, précisez : _____ _____			

La prévention de la violence à l'école

Contrairement aux questions précédentes, cette section ne se limite pas à la cour d'école

20. DANS VOTRE ÉCOLE, À QUELLE FRÉQUENCE SE MANIFESTENT LES TYPES DE VIOLENCE SUIVANTS VÉCUS ENTRE LES ÉLÈVES? (NE COCHEZ QU'UNE RÉPONSE POUR CHAQUE TYPE DE VIOLENCE.)

TYPES DE VIOLENCE	TRÈS FRÉQUENTS	ASSEZ FRÉQUENTS	PEU FRÉQUENTS	PAS DU TOUT FRÉQUENTS	NE SAIS PAS
Insultes verbales	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99
Bagarres	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99
Rejet d'un élève	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99
Intimidation (menaces et gestes agressifs, de façon répétitive, dans un but de domination)	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99
Taxage (vol avec intimidation)	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 99

21. SELON VOUS, LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE DES ÉLÈVES ENVERS LE PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE SONT?

- ☐ 1 Très fréquentes
- ☐ 2 Assez fréquentes
- ☐ 3 Peu fréquentes
- ☐ 4 Pas du tout fréquentes
- ☐ 99 Ne sais pas

**22. À QUEL(S) ENDROIT(S) Y A-T-IL DES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE À VOTRE ÉCOLE ENTRE LES ÉLÈVES?
(VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)**

- ☐ Aucun
- ☐ Classes
- ☐ Corridors
- ☐ Toilettes
- ☐ Cour de récréation
- ☐ Vestiaires
- ☐ Gymnase(s)
- ☐ Locaux pour le dîner
- ☐ Bibliothèque
- ☐ AUTRES, PRÉCISEZ : _____
- ☐ Ne sais pas

**23. LE CODE DE CONDUITE (OU LES RÈGLES DE VIE) APPLIQUÉ AU SERVICE DE GARDE EST-IL LE MÊME QUE CELUI DE
L'ÉCOLE?**

- ☐ ₁ Oui
- ☐ ₂ Non
- ☐ ₃ Ne s'applique pas
- ☐ ₉₉ Ne sais pas

**24. POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE DANS VOTRE MILIEU, VEUILLEZ IDENTIFIER L'AIDE DONT VOUS OU LE PERSONNEL
DU SERVICE DE GARDE POURRIEZ AVOIR BESOIN. (VEUILLEZ COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI
S'APPLIQUENT.)**

- ☐ Aucune
- ☐ Constitution d'un comité de travail
- ☐ Formation sur la prévention de la violence à l'école
- ☐ Guides et outils d'intervention
- ☐ Ressources humaines à l'interne
- ☐ Soutien professionnel externe
- ☐ AUTRES, PRÉCISEZ : _____
- _____
- ☐ Ne sais pas

25. POUR CHAQUE ACTIVITÉ OU PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE APPARAISSANT DANS LE TABLEAU SUIVANT, VEUILLEZ INDiquer SI VOUS LE CONNAISSEZ ET SI VOUS L'UTILISEZ.

Activité/Programme	Le connaissez-vous?	L'utilisez-vous?
1. Programme de Fluppy 1 ^{re} année	☐ 1 Oui ☐ 2 Non	☐ 1 Oui ☐ 2 Non
2. Vers le pacifique	☐ 1 Oui ☐ 2 Non	☐ 1 Oui ☐ 2 Non
3. Espace pour le droit des enfants	☐ 1 Oui ☐ 2 Non	☐ 1 Oui ☐ 2 Non
4. PARC : Programme d'autocontrôle, de résolution de problèmes et de compétences sociales pour les élèves ayant des troubles du comportement (enfants de 7-8 ans)	☐ 1 Oui ☐ 2 Non	☐ 1 Oui ☐ 2 Non
5. Autres, précisez : _____ _____		

S'il y a lieu, vous pouvez écrire des commentaires supplémentaires en lien avec :

1. L'aménagement de votre cour d'école :

2. L'animation de votre cour d'école : _____

3. La sécurité et la prévention des blessures accidentelles dans votre cour d'école : _____

4. La prévention de la violence dans votre école : _____

Directives à la Commission scolaire des Navigateurs pour le prétest des questionnaires

Québec, 26 janvier 2007

Directeurs d'école et technicien(ne)s en service de garde
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis, Qc

Cher collègue,

Tel que convenu avec M. Denis, coordonnateur à l'organisation scolaire et aux services de garde en milieu scolaire de la C.S. des Navigateurs, votre collaboration est sollicitée afin de prétester deux questionnaires, l'un destiné aux directeurs d'école et l'autre aux technicien(ne)s des services de garde en milieu scolaire de la région de la Capitale-Nationale. Nous faisons appel à votre participation pour prétester nos questionnaires, afin de ne pas contaminer nos futurs répondants de la région de la Capitale-Nationale. À noter que vous n'avez qu'un questionnaire à tester, soit celui correspondant à votre fonction (directeur d'école ou technicien(ne) en service de garde).

Le but de l'exercice n'est pas de compiler vos réponses aux questionnaires mais plutôt d'obtenir votre rétroaction par rapport aux points suivants :

- 1) Le temps que cela prend pour remplir le questionnaire
- 2) La clarté des questions
- 3) La forme et la mise en pages
- 4) Difficultés rencontrées, s'il y a lieu
- 5) Autres commentaires, s'il y a lieu

Nous vous demandons de nous retourner vos commentaires par courriel à l'adresse indiquée pour le 30 janvier 2007, à 17 h. Il est important que vous nous laissiez votre nom et votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous rejoindre en cas de besoin, pour des clarifications.

Enfin, soyez assuré de la confidentialité des informations que nous traiterons, ces dernières serviront à améliorer nos outils de collecte de données.

Merci à l'avance de votre collaboration!

Veuillez accepter, Monsieur, Madame, au nom de l'équipe de coordination de l'étude, nos salutations distinguées.

Prétest du questionnaire pour l'étude :

*PORTRAIT DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ANIMATION DES COURS D'ÉCOLE, AU PRIMAIRE,
DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE*

VEUILLEZ COCHER S'IL S'AGIT DU QUESTIONNAIRE POUR UNE DIRECTION D'ÉCOLE OU DU
QUESTIONNAIRE POUR UN(E) TECHNICIEN(NE) DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

☐ QUESTIONNAIRE POUR UNE DIRECTION D'ÉCOLE

☐ QUESTIONNAIRE POUR UN SERVICE DE GARDE

1. Combien de temps cela vous a-t-il pris pour remplir le questionnaire?

2. Que pensez-vous de la forme et de la mise en pages du questionnaire?

3. Les questions auxquelles vous avez répondu sont-elles claires?

☐ Oui

☐ Non, veuillez indiquer les questions qui devraient être modifiées et comment elles devraient être formulées :

4. Avez-vous rencontré quelque difficulté que ce soit en remplissant le questionnaire?

Autres commentaires, s'il y a lieu :

Nom :

Téléphone :

Grille d'entrevue

PORTRAIT DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ANIMATION DES COURS D'ÉCOLE, AU PRIMAIRE, DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

GRILLE D'ENTREVUE POUR LES PARTENAIRES

Entrevue no : _____

▪ Identification du répondant

NOM : _____

TITRE D'EMPLOI : _____

NOM DE VOTRE ORGANISATION : _____

DIRECTION/DIVISION/SECTEUR : _____

TERRITOIRES DESSERVIS :

☐ QUÉBEC

☐ CHARLEVOIX

☐ PORTNEUF

☐ AUTRES : _____

COORDONNÉES :

ADRESSE POSTALE : _____

NO TÉLÉPHONE : _____

NO TÉLÉCOPIEUR : _____

ADRESSE COURRIEL : _____

DATE À LAQUELLE L'ENTREVUE EST RÉALISÉE :

____ / ____ / ____
jour / mois / année

Thème 1 : Contribution actuelle de l'organisme partenaire

Dans cette première partie, nous allons aborder le mandat de votre organisme, les services offerts aux écoles par votre organisme, la demande des écoles pour obtenir un soutien de votre organisme, les programmes de financement existants et la sécurité dans la cour d'école. Pour chaque question dont nous traiterons, il faudra vous prononcer, s'il y a lieu, sur les quatre aspects suivants : l'aménagement des cours d'école, l'animation des cours d'école, la prévention des blessures accidentelles chez les enfants en lien avec les appareils de jeux dans les cours d'école et la prévention de la violence à l'école (principalement dans la cour d'école).

Définition des quatre aspects traités :

Aménagement des cours d'école : stratégie d'intervention qui peut être utilisée pour modifier l'environnement physique d'une aire de jeux. Par exemple : installation d'un module de jeux, drainage du terrain, plantation, etc.

Animation dans les cours d'école : stratégie(s) d'intervention déployée(s) pour animer les jeunes à l'heure des récréations et au service de garde, le matin, le midi et après l'école.

Prévention des blessures accidentelles : ici, on s'intéresse aux appareils de jeux présents dans la cour d'école, comme les balançoires, carrousels, échelles, filets à grimper, glissoires, modules de jeux, planches à bascule, etc. (ce qui exclut le matériel de jeux, par exemple les ballons, etc.). De façon spécifique, nous visons les mesures mises en place pour assurer le bon état de fonctionnement des appareils de jeux et la sécurité des enfants.

Violence à l'école : manifestations agressives vécues entre les élèves, par exemple des insultes verbales, des bagarres, le rejet d'un élève, de l'intimidation ou du taxage. Les manifestations de violence peuvent aussi se produire de la part des élèves envers le personnel de l'école.

1.1 Mandat

Question 1 : Par rapport au mandat général de votre organisation, quels sont les liens existants avec les écoles primaires, en matière de :

- aménagement des cours d'école
- animation des cours d'école
- prévention des blessures accidentelles en lien avec les appareils de jeux
- prévention de la violence à l'école

Question 2 : Votre implication découle de qui ou de quoi? Par exemple, est-ce d'un texte écrit ou de vous-même en tant qu'organisme, ou d'une instance supérieure, ou de politiques et procédures, etc.? Veuillez préciser.

1.2 Offre des services (en particulier la disponibilité et l'accessibilité des services)

Question 3 : Quels types de services offre votre organisation (exemples : formation, guides et outils d'intervention, soutien professionnel, soutien financier, autre...), en matière de :

- aménagement des cours d'école
- animation des cours d'école
- prévention des blessures accidentelles en lien avec les appareils de jeux
- prévention de la violence à l'école

Question 4 : Y a-t-il quelqu'un ou plusieurs personnes qui est (sont) porteur(s) de dossier ou répondant(s) ou personne(s) dédiée(s) à ces dossiers en particulier dans votre organisation, en matière de :

- aménagement des cours d'école
- animation des cours d'école
- prévention des blessures accidentelles en lien avec les appareils de jeux
- prévention de la violence à l'école

Si oui, combien, pour chacun des 4 aspects?

Si non, est-ce selon la demande, c'est-à-dire que quelqu'un est dédié au moment d'une demande? Comment cela fonctionne-t-il ? (Passez à la question 6 après avoir répondu.)

Question 5 : Quels sont les liens entre ces différentes personnes (communiquent-elles ensemble dans les différents dossiers ou tout se fait en vase clos)?

Question 6 : Existe-t-il une démarche (procédure) formelle pour l'école, afin qu'elle puisse formuler une demande à votre organisation, en matière de :

- aménagement des cours d'école
- animation des cours d'école
- prévention des blessures accidentelles en lien avec les appareils de jeux
- prévention de la violence à l'école

☐ Oui, décrire en quoi consiste la démarche (procédure) (*demande un exemplaire de formulaire s'il y a lieu*).

☐ Non. Que doit alors faire l'école pour avoir accès à des programmes d'aide ou de subvention en matière d'aménagement de cours d'école, d'animation des cours d'école, de même qu'en matière de prévention des blessures accidentelles en lien avec les appareils de jeux et enfin en matière de prévention de la violence à l'école?

Question 7 : Comment rendez-vous disponibles les services que vous offrez (mécanismes de liaison avec les écoles primaires)?

Sous-question 1 : Est-ce que cette offre de services est faite à l'ensemble des écoles primaires?

Sous-question 2 : Quel est le moyen de communication utilisé pour faire la promotion des services? Pouvez-vous me donner des exemples?

Sous-question 3 : Est-ce que votre mécanisme de liaison se fait de façon continue (ex. : bulletin) ou ponctuelle (*ad hoc*, sur demande)?

Sous-question 4 : Y a-t-il des critères d'admissibilité pour recevoir les services de votre organisation? Si oui, quels sont-ils?

Question 8 : Y a-t-il des enveloppes budgétaires prévues dans votre organisation pour soutenir les écoles dans des projets de : (argent disponible aux écoles y compris le salaire de ressources)?

- aménagement des cours d'école
- animation des cours d'école
- prévention des blessures accidentelles en lien avec les appareils de jeux
- prévention de la violence à l'école

☐ Oui

☐ Non, passez à la question 10

Question 9 : Comment ces enveloppes budgétaires sont-elles réparties dans les écoles, en matière de :

- aménagement des cours d'école
- animation des cours d'école
- prévention des blessures accidentelles en lien avec les appareils de jeux
- prévention de la violence à l'école

Pour nous assurer d'une bonne compréhension de ce que vous venez d'exposer par rapport aux services que vous offrez, nous aimerions aborder cela avec un exemple concret. Voici le cas d'une école.

Question 10 : Le personnel de l'école X constate que la cour d'école n'est pas propice à la pratique d'activités physiques, plusieurs enfants sont inactifs et parfois isolés dans la cour d'école. Récemment, quelques enfants se sont blessés en utilisant des appareils de jeux dans cette cour d'école. De plus, certains élèves ont vécu des bagarres et de l'intimidation, principalement dans cette cour d'école. Pour agir sur ces trois problématiques, l'école X veut mettre en place un projet d'aménagement et d'animation de la cour d'école, en incluant aussi la prévention de la violence à l'école.

En tant qu'organisation, dans quel volet pourriez-vous aider cette école et comment?

1.3 Demandes des écoles

Question 11 : Depuis septembre 2006, recevez-vous des demandes de la part des écoles pour obtenir votre contribution, en matière de :

- aménagement des cours d'école
- animation des cours d'école
- prévention des blessures accidentelles en lien avec les appareils de jeux
- prévention de la violence à l'école

☐ Oui

Sous-question : À combien estimez-vous le nombre de demandes, pour l'ensemble des écoles?

☐ Non, passez à la question 15

Question 12 : Depuis les 5 dernières années, recevez-vous par année?

- ☐ Plus de demandes
- ☐ Le même nombre de demandes
- ☐ Moins de demandes

Question 13 : Quelle est la nature des demandes que vous recevez, en matière de :

- aménagement des cours d'école
- animation des cours d'école
- prévention des blessures accidentelles en lien avec les appareils de jeux
- prévention de la violence à l'école

Question 14 : Avez-vous l'impression que le personnel des écoles connaît bien les services offerts par votre organisation?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Sous-question : Dans les deux cas, sur quoi vous basez-vous pour affirmer oui ou non? Est-ce la nature, l'existence ou non de demandes, le besoin inexistant? Veuillez préciser.

Question 15 : Pour chacun des outils ci-dessous, nous aimerions savoir si vous les connaissez, les utilisez et avez reçu une formation. Veuillez cocher ce qui s'applique à votre organisation :

Outil	Le connaissez-vous?	L'utilisez-vous?	Est-ce qu'un membre du personnel a reçu une formation au sujet de cet outil?
<i>a) Mieux vivre ensemble dans la cour d'école (guide d'animation et d'aménagement), 1999</i>	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ Ne s'applique pas	☐ Oui, année : _____ ☐ Non ☐ Ne s'applique pas
<i>b) Guide des aires et des appareils de jeu, 2005</i>	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ Ne s'applique pas	☐ Oui, année : _____ ☐ Non ☐ Ne s'applique pas
<i>c) Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire, 1994</i>	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ Ne s'applique pas	☐ Oui, année : _____ ☐ Non ☐ Ne s'applique pas

d) <i>Un monde plein de ressources : Acquisition, installation et entretien de l'équipement sportif des commissions scolaires. Guide de bonnes pratiques, 2005</i>	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ Ne s'applique pas	☐ Oui, année : _____ ☐ Non ☐ Ne s'applique pas
e) <i>Autres : les nommer</i> _____ _____	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non ☐ Ne s'applique pas	☐ Oui, année : _____ ☐ Non ☐ Ne s'applique pas

Question 16 : Connaissiez-vous les différents programmes suivants? (*Cochez oui ou non.*)

Programme	Oui	Non
Programme de financement pour l'embellissement des cours d'école du MELS		
Programme de financement École en forme et en santé du MELS		
Programme de financement concours École active de Kino-Québec		

Question 17 : Avez-vous (votre organisation) une contribution dans la mise en œuvre de ces programmes, quel est votre rôle (promoteur, organisateur, etc.)?

Question 18 : Y a-t-il d'autres programmes (de financement) que ceux mentionnés précédemment (question 16) auxquels vous avez recours pour soutenir l'aménagement et l'animation des cours d'école, la prévention des blessures ainsi que la prévention de la violence?

☐ Oui

Lesquels :

☐ Non

1.4 Sécurité dans les cours d'école (questions destinées aux commissions scolaires, la Ville de Québec et autres municipalités)

Ici, nous allons d'abord parler d'inspection dans le sens de vérification annuelle des appareils de jeux et dans un deuxième temps d'entretien et de réparation de ceux-ci.

Quand nous parlons de vérification annuelle des appareils de jeux, nous entendons une inspection qui permet de poser un diagnostic pour corriger un problème afin d'assurer le bon état de fonctionnement des appareils de jeux et, par conséquent, la sécurité des enfants (ex. : vérifier l'usure des pièces; la résistance des marches et des barrières; la présence de bois pourri, de soudures craquelées, de plastique fendillé; la solidité des points d'attache des pièces mobiles et de l'ancrage au sol).

Question 19 : Selon vous, l'inspection des appareils de jeux dans les cours d'école est sous la responsabilité légale de qui?

- ☐ Aucun
- ☐ École
- ☐ Commission scolaire
- ☐ Municipalité
- ☐ Ne sais pas

Sous-question 1 : Est-ce l'objet d'une réglementation ou d'un texte de loi?

- ☐ Oui, précisez et passez à la question 20

- ☐ Non, passez à la sous-question 2

Sous-question 2 : Est-ce laissé à la discrétion de l'organisme responsable mentionné précédemment?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sais pas

Question 20 : Selon vous, l'entretien des appareils de jeux dans les cours d'école est sous la responsabilité légale de qui?

- ☐ Aucun
- ☐ École
- ☐ Commission scolaire
- ☐ Municipalité
- ☐ Ne sais pas

Sous-question 1 : Est-ce l'objet d'une réglementation ou d'un texte de loi?

- ☐ Oui, précisez et passez à la question 21

☐ Non, passez à la sous-question 2

Sous-question 2 : Est-ce laissé à la discrétion de l'organisme responsable mentionné précédemment?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sais pas

Question 21 : Concernant les registres dans lesquels les cas de blessures subies par les enfants, alors qu'ils sont à l'école, sont consignés par écrit, qu'arrive-t-il avec ces données?

Sous-question 1 : Sont-elles transmises à la C.S.?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sais pas

Sous-question 2 : Est-ce que quelqu'un analyse ces informations pour connaître l'ampleur sur une base populationnelle?

- ☐ Oui, qui le fait : _____
- ☐ Non
- ☐ Ne sais pas

Question 22 : Saviez-vous que l'inspection et l'entretien des appareils de jeux font l'objet d'une norme volontaire proposée par l'Association canadienne de normalisation (CAN/CSA-Z614-03)?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sais pas

Question 23 : Qui réalise l'inspection annuelle des appareils de jeux dans la cour d'école (cette question est différente du numéro 19 où l'on parlait de responsabilité légale, ici on parle de qui fait l'action)?

Question 24 : Qui réalise l'entretien et la réparation des appareils de jeux dans la cour d'école (cette question est différente du numéro 20 où l'on parlait de responsabilité légale, ici on parle de qui fait l'action)?

Question 25 : Que pensez-vous du scénario où l'inspection annuelle des appareils de jeux est faite par votre organisation, par exemple pour 50 écoles, 1 personne ferait 2 visites par jour, d'une durée d'environ 2 heures? Cela pourrait vouloir dire par exemple une période intensive de 25 jours de travail à temps plein?

☐ C'est réaliste?

☐ Ce n'est pas réaliste, pourquoi? Qui devrait ou pourrait alors le faire, selon vous?

☐ Ne sais pas

Question 26 : Votre commission scolaire détient-elle un contrat d'assurance en cas de blessures alors qu'un enfant est à l'école?

☐ Oui, passez à la question 27

☐ Non, passez à la question 28

☐ Ne sais pas, passez à la question 28

Question 27 : Dans le cas où c'est une compagnie d'assurance qui s'occupe de l'inspection des appareils de jeux, êtes-vous au courant de comment cela se déroule, c'est-à-dire quel genre d'inspection fait-elle des appareils de jeux?

☐ Oui, précisez :

☐ Non

☐ Ne sais pas

Thème 2 : Perspectives d'action des organismes partenaires pour soutenir les écoles
--

Pour la prochaine question, nous vous invitons à faire abstraction de votre travail quotidien et à vraiment vous laisser aller à rêver, de façon à amener une tempête d'idées.

Question 28 : Sans vous soucier de la position que vous occupez dans votre organisation, sans vous soucier de limites financières ou de limites de ressources existantes ou éventuelles, d'après vous, comment on pourrait soutenir les écoles (quelles actions ou mécanismes pourraient être déployés par tous les partenaires), de façon optimale, en matière d'aménagement et d'animation des cours d'école de même qu'en prévention des blessures accidentelles liées aux appareils de jeux et enfin en prévention de la violence?

Question 29 : Selon vous, quelles seraient les conditions qui faciliteraient la mise en place de ces actions de soutien en matière d'aménagement et d'animation des cours d'école, de prévention des blessures ainsi que de prévention de la violence?

Thème 3 : Participation des partenaires à une action concertée

Question 30 : En tant qu'organisation, avec quels partenaires travaillez-vous au regard de l'aménagement et de l'animation des cours d'école, de la prévention des blessures ainsi que de la prévention de la violence?
(Plusieurs réponses sont possibles.)

Partenaire	Existence d'un partenariat	Volet	Type de collaboration : ponctuelle (<i>ad hoc</i>)/ soutenue (réunions, ententes, etc.). Précisez :
URLS	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de l'activité physique	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____
Ville de Québec	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de l'activité physique	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____
Municipalités	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de l'activité physique	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____
CSSS	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____

		l'activité physique	
KINO	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de l'activité physique	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____
ARSEQCA	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de l'activité physique	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____
QEF	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de l'activité physique	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____
École	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de l'activité physique	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____
Commission scolaire	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de l'activité physique	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____
MELS	☐ Oui ☐ Non	☐ Aménagement ☐ Animation ☐ Prévention des blessures ☐ Prévention de la violence ☐ Promotion de l'activité physique	☐ Ponctuelle : _____ _____ ☐ Soutenue : _____ _____

Question 31 : D'après vous, y aurait-il d'autres organismes au niveau régional ou local qui pourraient contribuer à l'aménagement et à l'animation des cours d'école, de même qu'en prévention de blessures accidentelles et de violence à l'école et enfin en promotion de l'activité physique?

☐ Oui
Lesquels?

☐ Non

Question 32 : Actuellement, il existe une volonté régionale de mobilisation des acteurs ayant un lien avec les cours d'école. Dans une perspective où un travail de collaboration serait amorcé avec plusieurs organismes auprès de quelques écoles primaires via un projet pilote à petite échelle, lequel permettrait d'apprendre et de travailler ensemble, seriez-vous intéressé en tant qu'organisation à contribuer à l'élaboration et au soutien de projets pilotes au regard de l'aménagement et de l'animation des cours d'école de même qu'en prévention de blessures accidentelles et de violence à l'école, et enfin en promotion de l'activité physique?

☐ Oui, à quelles conditions?

☐ Non, pourquoi?

Questions supplémentaires

Question 33 : Dans le cadre de cette entrevue, si nous avons eu avec nous la personne responsable des services de garde au sein de la commission scolaire, selon vous, y aurait-il eu des informations supplémentaires que nous aurions pu obtenir?

☐ Oui, lesquelles :

☐ Non

☐ Ne sais pas

Sous-question : Y a-t-il des liens ou des services particuliers offerts aux services de garde?

☐ Oui, lesquels :

☐ Non

☐ Ne sais pas

Question 34 : Il existe une entente entre le réseau de la santé et celui de l'éducation pour que les écoles qui le souhaitent intègrent l'approche École en santé. Nous voudrions connaître le degré de connaissance de votre organisation au regard de l'approche. En avez-vous entendu parler, y participez-vous?

N. B. : Notre projet d'études s'insère dans l'approche École en santé, puisqu'il touche plusieurs facteurs clés de l'approche, soit les comportements sains et sécuritaires, l'estime de soi, les compétences sociales, les saines habitudes de vie et un environnement scolaire favorable. Par ailleurs, on peut aussi intervenir dans les écoles sans qu'une école fasse partie de l'approche.

Merci de votre collaboration!

Description des programmes ministériels de financement

Concours École active (Kino-Québec)

Kino-Québec et ses partenaires invitent, chaque année, les écoles à présenter des projets portant sur l'aménagement ou l'achat de matériel favorisant la pratique d'activités physiques, l'adoption d'une saine alimentation ou la promotion de la sécurité et de l'éthique dans les activités sportives et de plein air. Contrairement aux deux programmes de financement précédents, seuls les projets sélectionnés par un comité sont subventionnés.

Rappelons que Kino-Québec est un programme gouvernemental qui existe depuis 1978. Il est géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux par l'entremise de leur direction de santé publique. Sa mission consiste à promouvoir un mode de vie physiquement actif pour contribuer au mieux-être de la population québécoise. Dans ses cibles d'action 2005-2008, Kino-Québec a retenu entre autres le milieu scolaire afin que se crée, de façon durable, un environnement favorable à la pratique régulière d'activités physiques dans et autour de l'école. Pour ce faire, le programme mise sur la concertation interministérielle et intersectorielle ainsi que sur des actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs; ces actions sont soutenues par un réseau de conseillers régionaux.

École en forme et en santé

Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire prévoit que les services de promotion et de prévention doivent être offerts à l'élève en vue de lui donner un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière favorable sa santé et son bien-être, dont la pratique régulière d'activités physiques et une saine alimentation.

Pour ce faire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport offre un financement pour des projets aux établissements scolaires qui accueillent des élèves du troisième cycle du primaire et du premier cycle du secondaire. Ce financement, appelé mesure 30250, sert autant à l'achat de matériel en rapport avec la pratique d'activités qu'à l'embauche de ressources humaines.

Embellissement des cours d'école

Dans le document des règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les commissions scolaires, on peut lire que l'allocation pour l'embellissement des

cours d'école (mesure 50530), consentie par le service des finances du Ministère depuis avril 2005, est une mesure qui vise à financer des projets d'embellissement de l'extérieur des écoles avec la participation de la communauté, donc à frais partagés. Le choix des projets est fait en fonction de leur pertinence et de leur qualité, compte tenu des ressources financières disponibles. La participation du Ministère à un projet constitue un appui à celle de la communauté et de la commission scolaire.

Programmes de prévention de la violence chez les jeunes

Espace pour le droit des enfants

Espace est d'abord un organisme communautaire sans but lucratif pour la prévention de la violence faite aux enfants. Il applique un programme éducatif de prévention de toute forme d'agression, de violence ou d'abus commis envers les enfants. Ce programme s'appelle Espace pour le droit des enfants et est reconnu par les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Santé et des Services sociaux. Il est né d'une adaptation par le Québec, en 1985, du programme américain Child Assault Prevention Project (Hébert *et al.*, 1997). Le programme comprend trois ateliers indissociables offerts au personnel scolaire et de centres de la petite enfance (CPE), aux parents et à l'ensemble des enfants de ces milieux.

Fluppy

Programme visant à entraîner les enfants de quatre, cinq et six ans dans l'apprentissage des habiletés sociales de base, à soutenir le personnel enseignant dans son travail avec les enfants présentant un trouble de comportement et à offrir une intervention familiale aux parents dont l'enfant présente un trouble du comportement. Fluppy, un petit chien, est le personnage principal; il est accompagné de onze amis marionnettes. Le programme consiste en trois volets : quinze ateliers en classe pour les enfants, une série de rencontres structurées en famille pour les jeunes ayant un problème de comportement et un soutien direct à l'enseignant apporté par l'intervenant qui fait le suivi familial. Le programme de la maternelle a intérêt à être prolongé par un programme très similaire en première année du primaire, offert par l'enseignant seul (www.dspq.qc.ca/publications/implantation_Fluppy.pdf, site visité le 19 mars 2008).

PARC : Programme d'autocontrôle, de résolution de problèmes et de compétence sociale pour les élèves du primaire ayant des troubles du comportement

Ce programme, qui existe depuis 1994, vise à diminuer la fréquence des comportements perturbateurs des élèves présentant des troubles du comportement en augmentant le contrôle que les jeunes ont sur leurs propres comportements et en développant certaines habiletés sociales qui sont souvent déficientes chez ces jeunes, comme l'expression des émotions et la résolution de problèmes relationnels. Il s'adresse aux enfants du primaire présentant des troubles du comportement. Le programme, qui comporte des activités psychoéducatives, se compose de deux volets : intervention auprès des enfants et intervention auprès des parents. Le programme est conçu pour être implanté et animé par

un intervenant ayant une formation universitaire en psychologie ou en psychoéducation (Potvin, Massé *et al.*, 1995).

Vers le pacifique

Le programme Vers le pacifique, implanté dans plusieurs écoles du Québec, vise le développement des habiletés sociales et la résolution de conflits chez les jeunes, de manière à réduire la violence (physique, verbale, psychologique) dans les écoles. Le programme favorise l'utilisation des conduites pacifiques chez les jeunes. Il existe pour les élèves du préscolaire et du primaire. Il est présenté à l'aide d'ateliers en classe. Des élèves peuvent également être formés et encadrés par des adultes afin d'agir comme médiateurs auprès des autres élèves lors de conflits. (<http://educ.csmv.qc.ca/mauriceduplessis/journal/annee0203/pacifique/pacifique1.htm>, site consulté le 20 mars 2008).

